✱ Année 1956. — N° 6 A. N. Le Numéro : 15 francs. Mercredi 1er Février 1956 ✱

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 800 fr. ; ÉTRANGER : 2.100 fr.
(*Compte chèque postal:* 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

3e LEGISLATURE
SESSION DE 1955-1956 — COMPTE RENDU IN EXTENSO

Séance du Mardi 31 Janvier 1956.
(58e de la session — 7e de la législature)

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 133).
2. — Excuse (p. 133).
3. — Dépôt, avec demande de discussion d'urgence, d'une proposition de loi (p. 133).
4. — Nomination des membres des commissions générales, de la commission des immunités parlementaires et de la commission de comptabilité (p. 134).
5. — Vérification des pouvoirs (*suite*). — Adoption des conclusions du rapport sur les opérations électorales du territoire du Gabon-Moyen-Congo (p. 134).
6. — Retrait provisoire de l'ordre du jour d'une vérification de pouvoirs (p. 134).
7. — Débat sur l'investiture de M. le président du conseil désigné (p. 134).
M. Guy Mollet, président du conseil désigné.
MM. Paul Reynaud, Jacques Duclos, Tamarelle.
Suspension et reprise de la séance.
MM. Maurice Lenormand, Aubame, Pelat, Félix-Tchicaya, le président du conseil désigné.
Suspension et reprise de la séance.
MM. Mutter, le président du conseil désigné, Paquet, Daladier, Lecourt, Duclos, Lafay, Jarrosson.
Scrutin à la tribune sur la confiance.
Suspension et reprise de la séance.
Résultat du scrutin vérifié: confiance accordée.
8. — Constitution des commissions (p. 156).
9. — Demande de délai supplémentaire pour la distribution d'un rapport (p. 156).
10. — Dépôt de propositions de loi (p. 156).
11. — Dépôt de propositions de résolution (p. 156).
12. — Ordre du jour (p. 157).

✱ (1 f.)

PRESIDENCE DE M. ANDRE LE TROQUER

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la deuxième séance du vendredi 27 janvier a été affiché et distribué.
Il n'y a pas d'observation ?...
Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

EXCUSE

M. le président. M. Cadie s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

— 3 —

DEPOT, AVEC DEMANDE DE DISCUSSION D'URGENCE, D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Kriegel-Valrimont, avec demande de discussion d'urgence, une proposition de loi tendant à renouveler la représentation métropolitaine à l'Assemblée de l'Union française après chaque renouvellement de l'Assemblée nationale.
La proposition sera imprimée sous le n° 245, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions. (*Assentiment.*)
Il va être procédé à l'affichage et à la notification de la demande de discussion d'urgence.

— 4 —

NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS GENERALES, DE LA COMMISSION DES IMMUNITES PARLEMENTAIRES ET DE LA COMMISSION DE COMPTABILITE

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination des membres des commissions générales, de la commission des immunités parlementaires et de la commission de comptabilité.

Les listes des candidats remises par les bureaux des groupes ont été, conformément à l'article 16 du règlement, insérées au *Journal officiel* du 28 janvier 1956.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je proclame membres des commissions générales, de la commission des immunités parlementaires et de la commission de comptabilité les candidats présentés par les groupes.

— 5 —

VERIFICATION DES POUVOIRS (*suite*)

TERRITOIRE DU GABON—MOYEN-CONGO

M. le président. L'ordre du jour appelle l'examen des conclusions du rapport du 3e bureau sur les opérations électorales du territoire du Gabon—Moyen-Congo.

Le rapport de M. Durbet a été inséré au compte rendu *in extenso* de la séance du 27 janvier 1956.

Ce rapport conclut à la validation.

Je mets aux voix les conclusions du rapport.

(*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées.*)

M. le président. En conséquence, M. Maurice Bayrou est admis.

— 6 —

RETRAIT PROVISOIRE DE L'ORDRE DU JOUR D'UNE VERIFICATION DE POUVOIRS

M. le président. L'ordre du jour appellerait l'examen des conclusions du rapport supplémentaire du 2e bureau sur les opérations électorales du département de la Charente-Maritime (quatre sièges).

Mais un orateur s'étant fait inscrire, il y a lieu, conformément au deuxième alinéa de l'article 5 du règlement, de retirer provisoirement cette vérification de pouvoirs de l'ordre du jour.

— 7 —

DEBAT SUR L'INVESTITURE DE M. LE PRESIDENT DU CONSEIL DESIGNE

M. le président. J'ai reçu de M. Guy Mollet, président du conseil désigné, la lettre suivante:

« Paris, le 30 janvier 1956.

« Monsieur le président,

« M. le Président de la République m'ayant désigné pour constituer le Gouvernement, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir en informer l'Assemblée nationale.

« Je désirerais me présenter devant elle le mardi 31 janvier, à quinze heures, pour lui soumettre le programme et la politique que je compte poursuivre et lui demander sa confiance.

« Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments de haute considération.

« Signé: GUY MOLLET. »

Dès réception de cette communication et conformément à la décision prise par l'Assemblée, sur proposition de la conférence des présidents, l'ordre du jour de la présente séance a été rectifié.

J'ai également reçu de M. le président du conseil désigné la lettre suivante:

« Paris, le 31 janvier 1956.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous communiquer les noms des personnalités que j'ai choisies pour devenir membres de mon cabinet et dont je vous serais obligé de bien vouloir porter la liste à la connaissance de l'Assemblée nationale:

Ministre d'Etat	M. Pierre Mendès-France.
Ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice	M. François Mitterrand.
Ministre des affaires étrangères	M. Christian Pineau.
Ministre de l'intérieur	M. Gilbert-Jules.
Ministre de la défense nationale et des forces armées	M. Maurice Bourgès-Maunoury.
Ministre des affaires économiques et financières	M. Robert Lacoste.
Ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports	M. René Billères.
Ministre de la France d'outre-mer	M. Gaston Defferre.
Ministre des affaires sociales	M. Albert Gazier.
Ministre des anciens combattants et victimes de guerre	M. Tanguy Prigent.
Ministre résident en Algérie	M. Georges Catroux.
Ministre délégué à la présidence du conseil	M. Félix Houphouet-Boigny.
Secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la recherche scientifique et de l'énergie atomique	M. Georges Guille.
Secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information	M. Gérard Jaquet.
Secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique	M. Pierre Métayer.
Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères	M. Maurice Faure.
Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères chargé des affaires marocaines et tunisiennes	M. Alain Savary.
Secrétaire d'Etat à l'intérieur, chargé des affaires algériennes	M. Marcel Champeix.
Secrétaire d'Etat à l'intérieur	M. Maurice Pic.
Secrétaire d'Etat aux forces armées (terre), chargé des affaires algériennes	M. Max Lejeune.
Secrétaire d'Etat aux forces armées (marine)	M. Paul Anxionnaz.
Secrétaire d'Etat aux forces armées (air)	M. Henri Laforest.
Secrétaire d'Etat au budget	M. Jean Filippi.
Secrétaire d'Etat aux affaires économiques	M. Jean Masson.
Secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme	M. Auguste Pinton.
Secrétaire d'Etat à l'agriculture	M. André Dulin.
Secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement, à l'industrie et au commerce	M. Bernard Chochoy.
Secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones	M. Eugène Thomas.
Secrétaire d'Etat aux arts et lettres	M. Jacques Bordeneuve.
Secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale	M. Jean Minjoz.
Secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population	M. André Maroselli.
Sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande	M. Roger Duveau.
Sous-secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce	M. Hammadoun Dicko.
Sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture	M. Kléber Loustau.
Sous-secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement	M. Pierre de Félice.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments de haute considération.

« Signé: GUY MOLLET. »

La parole est à M. le président du conseil désigné. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Guy Mollet, *président du conseil désigné.* Monsieur le président, mesdames, messieurs, au début de cette législature, il me faut, le premier, assumer la tâche de rassembler une équipe ministérielle autour d'un programme et de venir développer ce programme devant vous. Je voudrais le faire avec sincérité et loyauté en évoquant successivement les principaux problèmes qui se posent au pays.

Je citerai d'abord ceux de ces problèmes qui relèvent plus de l'initiative parlementaire que de celle du Gouvernement, mais dont la solution constitue cependant une condition préalable à tout redressement durable de la situation en France.

Le premier est celui de la réforme de nos institutions.

Pour avoir pris quelque responsabilité dans l'élaboration de l'actuelle Constitution, il m'est plus difficile qu'à beaucoup d'entre vous de me montrer trop sévère à son égard. Je reconnais cependant volontiers la nécessité de lui apporter sans délai certaines modifications qui s'imposent.

En particulier, s'il vient d'être fait un usage au moins controversé du droit de dissolution, nous ne devons pas pour autant renoncer à apporter sur ce point à la Constitution les changements qui permettront de renforcer la stabilité du pouvoir exécutif et, par là même, d'affermir l'autorité de l'Etat.

Je souhaite que l'Assemblée se saisisse sans attendre des propositions que plusieurs de nos collègues ont déjà soumises sur ce point. Il me faut indiquer que, quel que soit son souci de respecter l'entière souveraineté du Parlement, le Gouvernement estimerait de son devoir d'intervenir si l'Assemblée ne concluait pas rapidement.

Le deuxième problème posé à l'Assemblée est celui de la réforme électorale.

Le pays souhaite un système clair et simple. Je me félicite, à cet égard, de l'initiative qui vient d'être prise par le groupe auquel j'ai l'honneur d'appartenir. Je souhaite que l'Assemblée nationale l'examine dans les plus courts délais.

N'attendons pas les derniers mois de notre mandat pour discuter à la hâte, dans la passion, de tels projets, au risque, une fois de plus, d'aboutir à conserver un système que le pays a manifestement condamné. (*Applaudissements à gauche et sur certains bancs au centre.*)

Il est donc nécessaire que, dès le début de la législature, parlementaires comme électeurs connaissent la loi qui s'appliquera lors du renouvellement de l'Assemblée.

C'est une décision que nous devons avoir derrière nous, et non pas devant nous. Le Gouvernement n'hésitera pas, s'il le faut, à contribuer à cette décision.

Le troisième problème est celui des méthodes parlementaires ou, plus précisément, du règlement de notre Assemblée. Si je ne puis que réprouver, et profondément, les attaques injustes dirigées par certains contre le régime ou même contre les élus en tant que tels...

Une voix à droite. Très bien !

M. le président du conseil désigné. ... il me faut cependant reconnaître que les méthodes de travail de notre Assemblée sont souvent mauvaises, qu'elles paralysent, qu'elles usent les hommes. Les anciens parlementaires le savent bien, les nouveaux vont vite l'apprendre.

Vous pourriez estimer qu'une telle réforme ne regarde pas le Gouvernement. Si pourtant je l'évoque, c'est que l'expérience m'a appris que l'insuffisante organisation du Parlement nuit autant à l'action du pouvoir exécutif qu'à l'action législative elle-même. (*Applaudissements à gauche.*)

Nos méthodes de travail sont inhumaines. J'en pourrais porter en ce moment témoignage. Elles découragent chacun, elles épuisent les meilleurs.

Si l'Assemblée le lui permet, le Gouvernement est prêt à s'associer à elle pour rechercher et étudier les améliorations nécessaires dans ce domaine.

Un dernier problème encore relève de votre initiative, un problème sur lequel les prudents et les sages penseront que je ferais mieux d'être silencieux: celui de la laïcité de l'Etat, plus précisément de la question scolaire.

Le Gouvernement — ai-je besoin de le dire ? — assurera d'abord l'application de la loi, de toute la loi: autant que la liberté de conscience, il respectera et fera respecter la complète indépendance de l'Etat à l'égard des Eglises.

Des propositions ont été déposées sur le bureau de l'Assemblée. Elles tendent à abroger certaines mesures votées au cours de la précédente législature. Le Gouvernement, en tant que tel, ne prendra pas position dans ce débat. Les hommes qui y participent arrêteront librement leur attitude et s'acquitteront, chacun pour son compte, des engagements qu'ils ont pris devant les électeurs.

Personnellement, j'ai conscience de n'avoir jamais failli à une parole donnée. Le parti qui est le mien s'honore de tenir toujours sans défaillance les promesses faites. Personne ne peut donc s'attendre que, pour un avantage politique, nous puissions renoncer à votre estime et à la nôtre. (*Applaudissements à gauche.*)

En ayant terminé avec les questions que la tradition, ou les précédents, réservent à l'initiative parlementaire, j'en viens maintenant à définir la politique du Gouvernement face aux graves problèmes qui sont actuellement posés à la France.

L'urgence justifie pleinement que je commence par le plus pressant, par le plus douloureux d'entre eux: l'Algérie.

C'est bien celui auquel le Gouvernement doit donner la première place. Il domine tous ceux que la France doit résoudre. C'est à lui que le président du conseil consacrera ses premiers efforts en s'y attachant personnellement.

L'envoi à Alger d'un ministre résident, charge qui a été confiée à une personnalité éminente, à l'abnégation de laquelle je veux rendre hommage, la présence à ses côtés de deux secrétaires d'Etat, témoignent de la volonté du Gouvernement d'agir promptement et de faire rigoureusement respecter ses décisions.

Au cours des récentes semaines, et plus particulièrement durant ces tout derniers jours, je me suis livré à une enquête que j'ai voulue scrupuleuse. Elle m'a conduit d'abord à penser qu'il faut bannir du débat toute querelle sur les mots: assimilation, intégration, association, fédération, etc. D'autant que, lorsque l'on va plus loin dans l'examen, on s'aperçoit que les mesures seraient pendant longtemps les mêmes, quelle que fût l'option théorique choisie. Elles correspondraient toutes à la même préoccupation: créer davantage de liberté et d'égalité. (*Applaudissements à gauche.*)

Ce qui importe donc aujourd'hui, ce n'est pas d'opposer des théories, c'est d'affirmer une volonté, de fixer des objectifs, des intentions et, si possible, des méthodes.

L'objectif de la France, la volonté du Gouvernement, c'est, avant tout, rétablir la paix, libérer de la peur les esprits des uns et des autres et, pour cela, obtenir que cessent le terrorisme et la répression aveugle. (*Applaudissements à gauche.*)

C'est ensuite promouvoir l'évolution démocratique des institutions, organiser la coexistence des deux éléments de la population que l'histoire a associés et que nous ne permettrons pas de voir séparer, et assurer le développement économique et social du pays.

C'est donc maintenir et renforcer l'union indissoluble entre l'Algérie et la France métropolitaine.

Est-il besoin d'insister sur ce que deviendrait la France sans l'Algérie et l'Algérie sans la France ? Entre elles, l'histoire, les contacts humains et les échanges économiques ont tissé des liens indispensables et profitables à l'une comme à l'autre.

C'est en même temps reconnaître et respecter la personnalité algérienne et réaliser l'égalité politique totale de tous les habitants de l'Algérie.

A qui nous adresserons-nous ? Deux groupes principaux forment l'Algérie:

Une minorité importante d'origine européenne, elle-même divisée. A côté de quelques hommes dont l'égoïsme à courte vue est, pour une lourde part, responsable de la situation, elle est composée aussi de personnes d'origine modeste, de travailleurs consciencieux et dévoués à leur pays. C'est par eux, c'est à travers eux que la France est présente en Algérie. (*Appludissements à gauche.*)

D'autre part, une population autochtone chaque jour plus nombreuse. Si elle contient, hélas! une minorité de forcenés et de criminels, son immense majorité n'aspire qu'au maintien des liens avec la France. Encore faut-il que celle-ci assure une égalité totale de droits à ces Musulmans dont personne n'a jamais contesté l'égalité des devoirs. (*Applaudissements à gauche.*)

Les données connues, les objectifs fixés, essayons de définir des méthodes.

Il doit être solennellement affirmé par l'Assemblée nationale aujourd'hui que le sort futur, définitif, de l'Algérie ne sera en aucun cas déterminé unilatéralement. (*Applaudissements à gauche.*)

Il sera ensuite affirmé sans équivoque — et cela découle de notre premier principe — que nous n'accepterons pas qu'une solution de force soit imposée ou qu'un élément de la population prétende seul dicter ses conceptions à l'autre.

Pour l'essentiel, c'est donc dans la confrontation et la discussion que sera défini le statut futur de l'Algérie et trouvée une solution qui assure à chacun le respect total de ses droits en même temps qu'elle exige de lui l'accomplissement rigoureux de ses devoirs.

Comment organiser cette discussion ?

Le Gouvernement entend que, dans les plus brefs délais, il soit procédé à une véritable consultation populaire par de libres élections au collège unique, ce qui implique une réforme électorale. Je ne veux pas me prononcer aujourd'hui sur l'ordre chronologique dans lequel devront se dérouler les élections à envisager: représentation au Parlement français, à l'Assemblée algérienne — qui devra alors être dissoute, aux assemblées locales.

Le Gouvernement soumettra à bref délai à l'Assemblée les textes qui lui donneront les pouvoirs nécessaires pour réaliser certaines réformes préalables, notamment la réforme de l'organisation municipale, la réforme de la fonction publique et celle de l'administration en Algérie.

Les décisions fondamentales que je viens d'énumérer amèneront un changement de climat.

Si, dans l'immédiat, le potentiel militaire des forces déployées en Algérie ne peut encore être diminué, leur efficacité par contre sera accrue par des réformes simples de leur structure et de leur utilisation, qui les adapteront mieux aux conditions de leur emploi local. Les besoins des troupes seront satisfaits et leur relève assurée.

Dans le même temps qu'il garantira ainsi la sécurité des personnes et des biens, le Gouvernement entend que soit rendue évidente la volonté de la France de réaliser l'apaisement nécessaire des esprits.

Outre les indispensables réformes de l'administration et de la fonction publique que j'ai déjà mentionnées, il procédera à la libération des détenus politiques, sans confusion possible cependant avec ceux qui ont fait l'objet de procédures pénales régulières.

Il prendra également une série de mesures urgentes et indispensables d'ordre économique et social, tout spécialement pour poursuivre et développer le programme de grands travaux et pour combattre la misère par des distributions de vivres et de textiles.

Le Gouvernement attache aussi la plus grande importance à la réalisation de la réforme agraire.

Dans ce drame algérien où la France joue son destin, le Gouvernement a le devoir de dire la vérité au pays et d'agir. Sans cela, les événements risqueraient de conduire à l'irréparable, ce que peuvent et que doivent éviter l'initiative et la volonté française. (*Applaudissements à gauche.*)

Le monde attend beaucoup de la France, de sa générosité traditionnelle, de son audace à montrer le chemin des grands changements salutaires. Ce rôle ne sera assumé pleinement que si nous nous montrons également audacieux et généreux envers l'ensemble des peuples d'outre-mer.

Les responsabilités qu'a acceptées la France dans ces Territoires donnent à ceux-ci le droit de compter sur notre aide. Le Gouvernement ne faillira pas à cette obligation, qu'il s'agisse de crédits d'investissement ou de la définition des relations économiques entre la métropole et les territoires d'outre-mer. En même temps, il s'attaquera à une tâche plus lourde qui peut être la grande œuvre de cette législature.

La France s'est engagée, dans le préambule de la Constitution, à « conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires ». Elle doit tenir parole. (*Applaudissements à gauche et sur certains bancs au centre.*)

Ce que prescrit la Constitution, l'évolution historique l'impose d'ailleurs. Amener les territoires d'outre-mer à gérer démocratiquement leurs propres affaires, c'est-à-dire à assurer le fonctionnement démocratique de leurs institutions, voilà notre programme.

Que signifie cela ? Etendre le collège unique à tous les territoires et assurer la loyauté des élections. Augmenter le nombre des municipalités de plein exercice. Accroître les pouvoirs des assemblées territoriales. Mettre en place des organes d'exécution. Réaliser la déconcentration et la décentralisation administratives. L'énumération — vous le savez bien — n'est pas limitative.

Nous voulons agir vite, sans hésitation et surtout en faisant une totale confiance aux populations autochtones qui ont aujourd'hui le droit et la capacité de jouer pleinement leur rôle dans la vie économique de leur propre pays. C'est le message que je veux leur adresser, aux jeunes en particulier. La France ne les décevra pas. (*Applaudissements à gauche.*)

Je demande en particulier à l'Assemblée de condamner avec moi, parce qu'il est la négation même des principes démocratiques et du génie français, le racisme dans toutes ses manifestations (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*) dans toutes ses manifestations, d'où qu'elles viennent (*Très bien! très bien! à gauche.*), de ceux qui se croient d'une race supérieure, comme de ceux qui ont souffert d'être traités en race inférieure.

Nous montrerons à ces peuples amis que, fidèle à sa mission émancipatrice, la France les conduit à la liberté. En même temps, nous ne permettrons pas que des agitateurs, qu'ils soient locaux ou étrangers, exploitent des aspirations légitimes pour amener à des régimes où, certes, il n'y aurait plus de direction française, mais où il n'y aurait pas davantage, sinon moins, de liberté ni de gestion démocratique. (*Applaudissements à gauche et sur certains bancs au centre.*)

Le Gouvernement aura à engager immédiatement avec le Gouvernement de Sa Majesté le sultan du Maroc les négociations qui, fondées sur l'indépendance reconnue à l'Empire chérifien, aboutiront à la nouvelle définition des liens unissant les deux pays. Les accords à conclure consacreront et organiseront l'interdépendance du Maroc et de la France. Ils devront garantir les droits acquis. Ils assureront l'avenir de ces centaines de milliers de Français qui ont été les pionniers du Maroc moderne.

Le Gouvernement français sera heureux d'accueillir à Paris Sa Majesté Sidi Mohammed ben Youssef et de lui dire, à cette occasion, combien il se félicite de sa volonté de doter son pays d'un régime constitutionnel moderne.

J'ai le ferme espoir que le gouvernement marocain d'union, présidé par le glorieux soldat qu'est Si Bekkaï, usera de toute son autorité morale pour faire cesser la rébellion du Rif qu'aucune considération nationale marocaine ne justifie. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à gauche.*)

Dans la négociation qui s'ouvrira à Paris dans les plus courts délais, la France veillera, bien entendu, à ce que les engagements internationaux concernant le Maroc soient respectés. Elle attend des puissances étrangères qu'elles reconnaissent comme elle-même que l'évolution de l'Empire chérifien ne saurait être entravée par les dispositions surannées de certains traités.

En Tunisie, les principes de notre politique ne seront pas différents. La charte de nos rapports, ce sont les conventions du 3 juin 1955 qui ont proclamé l'autonomie interne de la Tunisie et qui ne s'opposent pas à ce qu'elle bénéficie de l'indépendance dans une interdépendance organisée.

L'édifice de la communauté franco-tunisienne pourra être ainsi parachevé, notamment par l'extension des organismes de coopération et la mise en œuvre du principe de la réciprocité des droits civiques. Dans l'esprit de l'initiative historique du président Pierre Mendès-France, les conventions de juin 1955 permettront de concilier les aspirations du jeune Etat tunisien avec les impératifs de la solidarité franco-tunisienne.

Le Gouvernement ne s'en tiendra pas à l'achèvement de l'œuvre entreprise pour établir, sur des bases politiques, nouvelles et modernes, les rapports si étroits et si anciens qui unissent la France au Maroc et à la Tunisie. Il est conscient de la gravité des problèmes économiques et sociaux qui se posent à ceux qui ont désormais la responsabilité des affaires publiques de ces pays. Il recherchera avec eux les meilleurs moyens pour leur permettre, par l'assistance technique et financière de la France, d'affranchir les masses marocaines et tunisiennes du cauchemar du chômage et du sous-emploi, et d'assurer l'avenir matériel de ces populations dont la moitié ont moins de vingt ans.

Qu'il s'agisse de la Tunisie ou du Maroc, le premier devoir du Gouvernement sera d'assurer la vie, la liberté et les droits de ceux de nos compatriotes qui ont contribué, par leurs efforts, par leurs sacrifices, à édifier ces pays et qui aideront encore à en faire des Etats modernes.

Certains rencontreront, dans leurs emplois ou dans leurs entreprises, des difficultés parfois graves d'adaptation aux conditions nouvelles. La nation saura leur apporter les témoignages positifs de sa solidarité.

C'est au sein d'institutions communes avec la France, librement définies et acceptées, que le Maroc et la Tunisie assureront le plein épanouissement de leur indépendance. Ce principe de l'interdépendance est posé. Il doit maintenant être traduit dans le concret, afin de maintenir et de développer la solidarité qu'ont créée la géographie, l'histoire, les intérêts et la similitude des aspirations.

J'en viens à la politique internationale. Rien, en effet, ne sera valable, dans aucun domaine, si la France n'apporte pas d'abord sa contribution à la consolidation de la paix.

La paix, la paix intérieure, la paix outre-mer, la paix mondiale: c'est sous ce signe que je voudrais placer toute l'action du Gouvernement.

En matière internationale, il vouera toutes ses forces à l'établissement d'une paix véritable fondée sur la confiance réciproque des peuples et des nations. Cet objectif explique et justifie trois de ses préoccupations essentielles: solidarité des nations libres, désarmement général et contrôlé, construction européenne. C'est à ces points que je me limiterai.

Solidarité des nations libres. L'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord a été et demeure la garantie du maintien de la paix et de la liberté. (*Applaudissements à gauche et sur plusieurs bancs au centre et à droite.*)

Parce que nous sommes des pacifistes, épris de sécurité collective, parce que nous sommes des démocrates, nous sommes résolument partisans de la renforcer chaque fois qu'il est possible.

Ainsi que l'affirmait à cette même place M. Pierre Mendès-France le 17 juin 1954, il suffirait que l'alliance atlantique fût compromise pour que les pires dangers se profilent à l'horizon. (*Applaudissements à gauche.*)

La consolidation de notre système de défense, du front uni des pays alliés doit aller de pair avec une volonté permanente, inlassable, de négociation avec l'Union soviétique en toutes circonstances, sur tous les problèmes. Négocions toujours, partout, sans parti pris, mais sans faiblesse, en rejetant aussi bien le négativisme que l'abandon, le refus systématique que l'accord payé au prix de n'importe quelle concession. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à gauche.*)

Négociations avec l'U. R. S. S., mais à quel problème convient-il de donner la priorité ? Au cours des dernières conférences, les débats se sont concentrés sur trois grandes questions: le rétablissement de l'unité allemande, la sécurité européenne et le désarmement. La controverse, dans les deux conférences de Genève, a porté sur le caractère prioritaire de la réunification allemande — selon les Occidentaux — ou de la sécurité européenne — selon les Russes. Le résultat a été l'immobilisme; on pouvait s'y attendre.

Persévérer dans cette voie, c'est courir le risque du maintien indéfini du *statu quo*. Peut-être est-ce le vœu secret de la Russie. Ce ne peut certainement pas être l'attitude permanente des nations libres.

Le Gouvernement, en accord avec nos alliés, recherchera une nouvelle approche. Tirant les leçons de Genève, il estime que la préoccupation dominante doit être aujourd'hui les négociations en vue d'un désarmement général, simultané et rigoureusement contrôlé. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre.*)

Personne ne sous-estimera ici l'immense retentissement que la conclusion d'un premier accord de désarmement, même limité, aurait dans l'opinion mondiale. Le climat des rapports internationaux en serait transformé. Des problèmes qui apparaissent aujourd'hui comme insolubles se présenteraient dans des perspectives totalement nouvelles, avec l'espoir d'un règlement pacifique.

L'équilibre du monde ne serait plus cette « Balance of terror » dont parlait Churchill: la grande peur qui empoisonne les rapports internationaux commencerait à se dissiper. On pourrait enfin parler d'une détente véritable.

Le Gouvernement entend prendre toutes les initiatives de nature à faire avancer les travaux de la sous-commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, où le représentant de la France a déjà joué un rôle de premier plan, digne de la tradition pacifique de notre pays. (*Applaudissements à gauche.*)

Notre représentant, mon ami Jules Moch, à qui je veux rendre ici hommage, définissait ainsi, le 6 décembre 1955, à la commission politique de l'assemblée générale de l'O. N. U., les grandes lignes de la politique française: nécessité d'un contrôle sans faille, particulièrement en matière d'armes atomiques, mais à établir parallèlement à la réduction des armements. Il utilisait cette formule frappante: ni, isolément, contrôle sans désarmement, ni désarmement sans contrôle, mais, pas à pas, tout le désarmement actuellement contrôlable.

Je souhaite que telle soit la mission que, par votre vote d'aujourd'hui, vous confiez au Gouvernement.

Nul ne me soupçonnera d'ignorer l'importance essentielle de la réunification de l'Allemagne et de la sécurité européenne. Travailler pour la réunification de l'Allemagne sur la base d'élections libres, c'est le devoir de tout démocrate, de tout homme soucieux de justice. Assurer la sécurité européenne, c'est répondre au vœu le plus ardent des Français, c'est poursuivre une grande œuvre française, celle de Briand, celle de Léon Blum.

Quelle est la méthode la meilleure pour y parvenir ? Je suis convaincu que le règlement de ces questions sera facilité par les progrès qui seront réalisés vers un pacte général de désarmement. La voie vers la réunification de l'Allemagne passe par le désarmement général et contrôlé. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Troisième objectif, la construction européenne. C'est avec sérénité et sans préjugé que le Gouvernement abordera ce problème, soucieux seulement de rechercher chaque fois les solutions pratiques les plus efficaces.

Le Gouvernement donnera son plein appui aux travaux entrepris par le Comité intergouvernemental de Bruxelles pour mettre en œuvre la résolution de la conférence de Messine.

Deux plans, vous le savez, dominent les études de ce Comité. Ils concernent l'énergie atomique et le marché commun général.

Etablir le marché commun général en Europe est une œuvre de longue haleine. Le Gouvernement est décidé à la faire aboutir dans des conditions qui assurent les transitions et les adaptations nécessaires et qui évitent que la concurrence soit faussée par les disparités dans les régimes d'impôts et de sécurité sociale. Bien entendu, les mesures devront être prises qui mettent les travailleurs à l'abri de tout risque qui résulterait de l'ouverture des frontières.

Pour l'énergie atomique, l'action peut et doit être plus rapide. Le Gouvernement entend obtenir avant l'été la conclusion d'un traité instituant « Euratom ».

Ensemble, les pays d'Europe peuvent développer eux-mêmes leur industrie atomique et se mettre au niveau des deux grandes puissances. Séparément ils ne rattraperont jamais leur retard.

Une option préalable est à faire. Faut-il créer une industrie nucléaire européenne pour permettre la fabrication de bombes atomiques, fabrication qui serait pratiquement irréalisable sur le plan national dans chacun des pays en cause ? Ma réponse sera claire: Non ! (*Applaudissements à gauche.*)

Ce que nous voulons, entreprise déjà considérable, c'est doter l'Europe d'un potentiel énergétique équivalent à celui des grandes puissances du monde, et cela à des fins exclusivement civiles.

L'organisation européenne de l'énergie atomique aura donc un double objectif.

D'une part, faciliter le développement de l'industrie nucléaire par la mise en commun des connaissances, l'établissement d'un marché commun des matières et des équipements spéciaux et la création de services et établissements communs.

D'autre part, établir le système de contrôle qui garantira rigoureusement le caractère pacifique des activités nucléaires européennes. Quiconque possède le combustible nucléaire est à même de fabriquer la bombe atomique. En conséquence, le Gouvernement demandera qu'Euratom ait la propriété exclusive de tous les combustibles nucléaires et la conserve à travers leurs transformations. (*Applaudissements à gauche.*)

Une question se pose: Quels pays se joindront à nous dans cette organisation ? Tous ceux qui se déclareront d'accord sur les principes que je viens d'exposer, sans qu'il soit question d'une quelconque limitation géographique.

Le Gouvernement ne ménagera pas ses efforts pour que ces pays soient le plus nombreux possible. Nul, sans doute, n'est plus attaché que moi à l'élargissement des organismes européens. Un tel souci ne doit pas vous surprendre de la part du président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

Je souhaite tout spécialement la présence de la Grande-Bretagne, dont l'apport serait d'une exceptionnelle importance. Mais si celle-ci, en raison d'autres préoccupations, ne pouvait accepter de devenir membre plein, nous rechercherions des formes d'association qui devraient être beaucoup plus étroites que celles qui ont été réalisées jusqu'à présent dans d'autres domaines.

Je voudrais, maintenant, faire justice d'insinuations qui ont un peu trop circulé ces derniers jours.

Pour certains, l'organisation atomique ne serait qu'une tentative de reprendre des projets qui furent repoussés par la précédente Assemblée ou, mieux encore, une occasion de revanche de ceux qui furent alors battus. Mon cabinet serait européen, vice inexpiable, comme chacun sait. Qu'est-ce à dire ?

Veut-on aujourd'hui ressusciter d'anciennes querelles ? C'est un appel grave que je voudrais lancer au début de cette législature, avec toute ma sincérité, avec toute la force de conviction dont je suis capable.

Je sais que l'immense majorité de cette Assemblée est sincèrement attachée à l'idée européenne, fût-ce sous des formes différentes. Je dis qu'elle est factice la division qu'on veut perpétuer entre ceux qui un jour se prononcèrent pour et ceux qui votèrent contre un certain projet de Communauté européenne de défense, en appelant « Européens » les uns et « anti-Européens » les autres. C'est trop facile.

Il en est qui ont voté la Communauté européenne de défense sans que l'Europe fût leur préoccupation. Il en est d'autres qui ont voté contre parce qu'ils étaient sincèrement convaincus, et je suis à l'aise pour le dire n'étant pas de ceux-là, qu'elle nuirait à la construction européenne.

M. Raymond Triboulet. Très bien !

M. le président du conseil désigné. Allons-nous les uns et les autres nous comporter comme si l'action internationale de la France s'était arrêtée ce jour-là ? Serions-nous vraiment incapables de faire ce qu'on a fait dans d'autres pays — je pense à mes amis sociaux-démocrates allemands — c'est-à-dire de surmonter les divergences passées pour nous consacrer à l'avenir ? (*Applaudissements à gauche et sur certains bancs au centre.*)

Au delà du débat d'aujourd'hui, je conjure solennellement l'Assemblée de ne plus faire de l'idée européenne un sujet de mésentente, mais d'en faire au contraire un grand trait d'union. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

En politique intérieure, mon gouvernement s'emploiera à répondre à l'attente de la grande masse de la population, à l'attente des travailleurs, qui risquent peu à peu de désespérer de la démocratie dans la mesure où les immenses progrès techniques de l'ère moderne ne se traduisent pas pour eux par une

amélioration sensible de leurs moyens d'existence, faute d'une organisation rationnelle de l'économie et d'une répartition plus équitable du revenu national.

Il importe de mettre fin, le plus vite possible, au désarroi actuel et trop justifié de notre jeunesse. Le nombre croissant des enfants qui se pressent à la porte de nos écoles, le nombre des jeunes gens qui piétinent à l'entrée de la profession, dictent à la nation un devoir impérieux: Orienter non seulement notre appareil scolaire, mais la structure même de l'économie, davantage vers l'avenir, donner à toute la jeunesse toutes ses chances dans le pays et au pays toutes les chances de sa jeunesse. (*Applaudissements à gauche et sur plusieurs bancs au centre.*)

Sur l'ensemble de ce que sera notre politique financière, économique et sociale, je me garderai de dresser ici un catalogue. Je me bornerai à quelques indications essentielles.

L'action politique, économique et sociale du Gouvernement exclura d'un côté l'inflation et la dévaluation et — de l'autre — l'injustice sociale.

L'inflation est une duperie pour les salariés et les économiquement faibles. Elle ruine l'épargne et ne bénéficie qu'aux spéculateurs.

Sur plusieurs bancs à droite. C'est ce que nous avons toujours dit.

M. le président du conseil désigné. J'espère n'avoir blessé personne. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

Sur les mêmes bancs. Au contraire!

M. le président du conseil désigné. La dévaluation monétaire, bien que la disparité des prix français et étrangers et les mesures de correction qui furent prises par les gouvernements précédents créent une situation monétaire artificielle, comporte plus de dangers que d'avantages. Elle conduirait à faire payer moins de produits étrangers par un plus grand nombre d'heures de travail français.

Si la situation actuelle présente de nombreux éléments inflationnistes, notre industrie et notre agriculture sont loin d'être au terme de leur expansion. Or, l'expansion économique constitue le seul moyen, avec une politique financière rigoureuse, de sauver la monnaie. Elle doit donc être poursuivie avec ténacité.

En matière agricole, l'organisation des marchés permettra d'éviter des pressions trop marquées sur les prix des produits alimentaires tout en accroissant les débouchés intérieurs et extérieurs de notre agriculture. L'abaissement des coûts de production des entreprises sera encouragé par un effort d'équipement qui portera, en particulier, sur les petites et les moyennes exploitations, jusqu'à présent délaissées, par la reconversion, réalisée avec prudence, d'une partie de l'agriculture française, par le développement de l'enseignement et de la vulgarisation agricoles et par le plein emploi.

Le plein emploi n'est pas moins nécessaire en matière industrielle. Le Gouvernement fera l'effort indispensable pour assurer une meilleure utilisation de la main-d'œuvre.

Compte tenu des progrès de la technique qui tendent à réduire le volume de la main-d'œuvre pour une production déterminée, le plein emploi exige une large expansion économique. Le volume et la répartition actuels des investissements ne répondent pas aux besoins réels de la France au cours des prochaines années.

Aussi, indépendamment de l'effort qui sera tenté dès le début de cette année, le Gouvernement élaborera un troisième plan de modernisation et d'équipement. Ce plan portera aussi bien sur le développement des industries lourdes et des industries de transformation, que sur le programme de construction. Dans ce domaine, il ne s'agira plus simplement de lancer des chiffres, mais de prévoir les moyens techniques pour les entrepreneurs de réaliser les programmes fixés par le Gouvernement.

Les petites et les moyennes entreprises doivent bénéficier, elles aussi, de la modernisation et de la reconversion nécessaires. Nous réduirons autant que faire se peut le coût du crédit et nous inviterons les banques à jouer leur rôle normal, qui devrait consister à aider les entreprises les plus utiles, même si elles sont les plus faibles, et non les entreprises superflues, même si elles présentent de solides garanties financières. (*Applaudissements à gauche, sur certains bancs au centre et sur quelques bancs à droite.*)

L'effort d'expansion et d'investissements portera tout particulièrement sur l'Algérie, où le sous-emploi et le niveau d'existence réduit des populations musulmanes constituent un des facteurs qui encouragent la révolte.

Les pays d'outre-mer seront aussi aidés à mieux utiliser les ressources de leur sol et de leur sous-sol.

Nous devons, dans ces territoires, former sur place le plus grand nombre possible de techniciens, de manière à y concilier le progrès technique et l'accession des populations autochtones aux emplois de direction de leur économie. (*Applaudissements à gauche et sur certains bancs au centre.*)

Il serait vain d'entreprendre une politique économique à long terme si nos travailleurs n'étaient pas parmi les premiers bénéficiaires des résultats obtenus.

En matière sociale, l'Assemblée précédente a pris des engagements, notamment à l'égard des fonctionnaires et des anciens combattants. Le Gouvernement tiendra, évidemment, ces engagements. Il lui paraît nécessaire, pour susciter la confiance des travailleurs et les associer étroitement à son action, de prendre un certain nombre de mesures afin de supprimer des injustices sociales flagrantes.

Nous ne ferons que ce qui sera possible, mais nous ferons tout ce qui sera possible et compatible avec une défense rigoureuse de la monnaie.

Parmi les mesures qui s'imposent d'urgence apparaît la suppression progressive, par étapes aussi rapprochées que possible, des abattements de zones. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs à l'extrême droite.*)

Dans un autre domaine, il nous faut bien constater que les espoirs qui étaient nés du retour au régime des conventions collectives ne se sont pas tous réalisés. Sans doute plusieurs conventions ont-elles été signées. Elles l'ont été presque exclusivement dans les branches où le progrès technique est le plus poussé et l'action syndicale la plus puissante.

Le Gouvernement entend s'entremettre pour que les organisations de travailleurs et d'employeurs puissent confronter leurs points de vue et aboutir à des accords raisonnables fondés sur la situation économique des branches d'activité et des différentes régions de notre pays.

D'ores et déjà certaines entreprises ont porté la durée des congés payés à trois semaines. Le Gouvernement entend généraliser cette mesure, qui permettra aux travailleurs une détente annuelle dont ils ont besoin. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre.*)

Il est une catégorie sociale en faveur de laquelle nous estimons nécessaire de faire un effort immédiat et particulier, ce sont les vieilles et les vieux. (*Applaudissements à gauche et sur plusieurs bancs au centre et à droite.*)

Leur situation est aujourd'hui tragique; tragique dans ses insuffisances, tragique dans ses inégalités. Si certains d'entre eux bénéficient de retraites, modestes mais assurées, d'autres par contre, vivent dans une situation voisine de la misère: ouvriers qui n'ont pas cotisé pendant le nombre d'années nécessaire, agriculteurs affiliés à des caisses déficitaires, commerçants ou artisans bénéficiant de prestations réduites, économiquement faibles auxquels l'Etat accorde une aide que l'on ferait mieux de baptiser aumône. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Un véritable fonds national vieillesse, dont l'objectif essentiel doit être d'assurer une même retraite minima et décente à tous les Français (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs*), doit permettre d'améliorer dès maintenant les situations les plus difficiles.

Nous savons que, sur ce point, il nous faudra demander à l'Assemblée un effort particulier de financement. (*Murmures à droite.*)

Sur plusieurs bancs à gauche. Evidemment!

M. le président du conseil désigné. Je croyais pouvoir être certain, j'allais dire je suis certain, qu'aucune objection ne tiendrait en face de cette vérité d'évidence: ceux qui ont fait de la France ce qu'elle est, de nous ce que nous sommes, ont acquis des droits sur la nation. (*Applaudissements à gauche et sur certains bancs au centre.*)

Je suis convaincu qu'il n'est pas un seul député sur ces bancs qui ne comprendra que l'effort exigé par la situation actuelle de nos vieilles et de nos vieux est moins un geste de solidarité nationale que le moyen de s'acquitter, partiellement encore, d'une dette sacrée. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Le Gouvernement n'entend engager aucune dépense nouvelle sans proposer en même temps à l'Assemblée les moyens de financement nécessaires, assortis du maximum d'économies réalisables sur les postes budgétaires qui ne sont pas relatifs à l'équipement et aux travaux. Il ne suffira d'ailleurs pas d'assurer l'équilibre des charges nouvelles, il faudra tenter un effort patient pour réduire un déficit budgétaire dont l'importance risque de peser un jour — et de peser lourdement — sur notre situation monétaire.

Sans doute devons-nous continuer à utiliser le plus largement possible et à des fins soigneusement choisies les capitaux actuellement abondants sur le marché. L'épargne doit servir à produire et non à dépenser. Ainsi les dépenses ordinaires de l'Etat doivent-elles être couvertes par des ressources ordinaires.

Le Gouvernement proposera à l'Assemblée une réforme fiscale (*Mouvements divers à l'extrême droite*) — dont la précédente Assemblée a déjà été informée (*Applaudissements à gauche*) — fondée sur des idées de simplification, d'efficacité et de justice. En particulier, la réforme comportera la suppression totale du

rôle de collecteurs d'impôt attribué jusqu'ici aux petits commerçants et artisans (*Applaudissements à gauche, à l'extrême droite et sur divers bancs*) — mieux informé, d'ailleurs, chacun devrait savoir qu'il s'agit là d'un vieux projet — et une transformation profonde du régime des finances locales.

Le Gouvernement déterminera dans quelle mesure il lui sera nécessaire, en matière économique et sociale, de demander au Parlement certaines délégations de pouvoir. (*Mouvements divers.*)

Il s'efforcera de limiter celles-ci et de recourir autant que possible à la procédure des lois-cadres qui fut maintes fois définie devant l'Assemblée nationale.

Voilà ce que nous vous proposons de réaliser. J'ai essayé de ne dissimuler aucune difficulté. (*Applaudissements à gauche.*) Nous ne nous les dissimulons pas à nous-mêmes. Nous courons deux risques: celui de décevoir les espérances légitimes, celui — plus grave encore — de créer des espoirs exagérés, sources, à leur tour, de déceptions et de découragements.

Nous le savons. Nous avons choisi. Nous l'avons fait avec une modération et un sens de la mesure sur lesquels certains, depuis quelques jours, se sont plu à ironiser. Qu'ils ne s'y trompent pas. Nous voulons peu, mais nous le voulons bien. (*Applaudissements à gauche.*)

Un autre reproche fait au Gouvernement qui se présente devant vous, c'est d'être une formation minoritaire. En fut-il jamais autrement dans la précédente législature (*Applaudissements sur divers bancs. — Mouvements divers*) pour les équipes qui ont affronté la décision de l'Assemblée ? Votre vote de tout à l'heure tranchera cette vaine querelle.

L'importance des problèmes posés à la nation, tant en matière internationale qu'en matière intérieure, et particulièrement en ce qui concerne l'Algérie, est telle qu'une politique à la fois audacieuse et sage ne peut être pratiquée qu'au nom d'une majorité importante du peuple français dont vous êtes les représentants.

Au cours de la dernière législature, il est arrivé plusieurs fois au parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir, de taire certaines de ses exigences les plus légitimes au profit d'une nécessité supérieure. Ce fut le cas, par exemple, lors du débat qui décida du sort du Maroc.

Voici que les hommes de toutes opinions qui siègent ici sont placés devant une option semblable: il leur faudra prendre leurs responsabilités comme le Gouvernement est prêt à prendre les siennes. (*Applaudissements à gauche.*)

Si vous donnez la vie à ce Gouvernement, votre vote le liera puisqu'il prend l'engagement de réaliser son programme. Quiconque aussi votera pour lui sera engagé sur ce programme. (*Murmures.*)

Nous conclurons un contrat dont vous connaissez maintenant les termes.

Dans des circonstances normales, je pourrais considérer que j'en ai terminé. Mais l'heure est grave. Je peux même dire, après l'expérience que je viens de vivre pendant trois jours et ce que j'ai pu apprendre, que nous sommes à une heure dramatique où se joue le sort de l'Algérie, donc le sort de la France.

Aussi ai-je le devoir d'insister une dernière fois: l'opinion mondiale attend de nous, de notre courage, de notre générosité, que la France fasse œuvre de justice, de progrès et de paix. (*Vifs applaudissements prolongés à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Paul Reynaud.

M. Paul Reynaud. Mesdames, messieurs, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom du groupe des indépendants et paysans d'action sociale.

Pendant le mois qui vient de s'écouler depuis les élections, nous avons vécu d'abord dans le mythe. Et voici que, brusquement, en quelques jours, la situation politique s'est clarifiée!

Au lendemain de chaque élection, il est d'usage que chaque parti crie victoire. Cette fois, nous savons très bien qui a été victorieux et quelle surprise nous en avons éprouvée tous.

Mais, au lendemain des élections, les deux consuls du front républicain affirmèrent leur victoire avec une telle force, ils parlèrent de ceux qu'ils appelaient les vaincus avec un tel mépris — celui que l'on a dans l'Inde, pour les « intouchables » — qu'ils firent impression. (*Sourires.*)

A quoi peut-on reconnaître à qui revient la victoire lorsque le nombre des électeurs a augmenté dans un pays ? A l'augmentation ou à la diminution du pourcentage de chaque parti dans l'ensemble des 21 millions de Français qui ont voté par rapport aux élections précédentes. Que le pourcentage de majoration des voix des indépendants et paysans ait été, comme le prétendent les statistiques, trois fois plus élevé que celui du parti socialiste, a paru comme un détail mesquin. (*Sourires à droite.*)

Les vainqueurs affirmaient qu'au surplus ils avaient droit à la victoire car ils représentaient quelque chose d'une qualité supérieure, le mouvement, alors que nous étions, nous, l'image même de l'immobilisme et de la stagnation. Si c'était vrai, ce serait grave pour nous.

Est-ce vrai ? Reportons-nous, pour le savoir, aux grands débats de la dernière législature.

L'Europe ? sur le projet de Communauté européenne de défense, le groupe socialiste s'est coupé en deux. Où étaient les partisans du mouvement et ceux de la stagnation ?

L'Afrique du Nord ? J'ai le souvenir d'avoir dit à nos collègues, en leur demandant de ratifier l'accord franco-tunisien: « Soyons des hommes de 1955. » Et la grande majorité des membres de mon groupe a bien voulu voter en ce sens. De même pour le Maroc, où j'ai demandé à nos collègues socialistes de bien vouloir oublier, pour un instant, qu'ils appartenaient à l'opposition.

Quant à la réforme décisive, celle qui est la condition de toutes les autres et dont vous avez excellemment parlé, monsieur le président du conseil désigné, celle que, pour ma part, je réclame depuis la journée d'émeute du 6 février 1934 et qui mettrait fin à une instabilité ministérielle qui nous ridiculise dans le monde et qui paralyse nos dirigeants, quelle position ont pris les hommes du mouvement et où furent les immobilistes ?

On voit que la prétention à une qualité supérieure ne vaut guère mieux que celle qui avait trait à la quantité, au nombre des voix.

Cette dernière prétention reçut, je dois le dire, un choc assez cruel lors du scrutin pour la présidence de l'Assemblée.

Ce scrutin, c'est le scrutin qui révèle le secret des cœurs timides. (*Rires sur de nombreux bancs. — Interruptions à gauche.*)

Le scrutin secret, c'est le scrutin public trois mois plus tard.

Le front républicain — nous sommes obligés de le constater puisque les statistiques encore une fois sont là — n'a réuni que 133 voix. Ajoutons-y, si vous voulez, les onze voix de M. Robert Lacoste et vous constaterez que le vrai front républicain est moins nombreux que le groupe communiste et qu'il ne représente pas le quart des voix de l'Assemblée tandis que, en face, les « intouchables » en obtenaient 217, c'est-à-dire plus du tiers des voix de l'Assemblée.

Et pourtant vous êtes devant nous, monsieur le président du conseil désigné! Le petit quart l'a emporté sur le gros tiers. (*Rires sur de nombreux bancs.*)

Une jeune revue, qui dit beaucoup de bien de vous — elle n'a pas tort — déclare que vous avez été victorieux aux chiffres près. (*Nouveaux rires sur les mêmes bancs.*)

Eh bien! tous nos compliments, monsieur le président. (*Sourires.*)

Comme le veut la Constitution, vous venez de nous soumettre la composition de votre gouvernement et son programme.

Disons tout de suite qu'en ce qui concerne votre personne, elle a toutes les sympathies, en raison de votre probité intellectuelle et du courage politique dont vous avez plusieurs fois donné la mesure. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

Quant à la composition proprement dite de votre gouvernement, le fait même qu'elle ait paru être, par moments, assez laborieuse, a été pour nous très instructif.

Ce gouvernement de front républicain est, en réalité, un gouvernement socialiste avec deux postes importants aux radicaux: la défense nationale et l'intérieur, le tout saupoudré de secrétaires d'Etat et de sous-secrétaires d'Etat généralement radicaux.

Si pour enfanter ce gouvernement vous n'avez certes pas pris contact avec une certaine catégorie « d'intouchables », vous vous êtes cependant parfaitement compris — un froncement de sourcils lointain y a suffi — et M. Pineau est allé au Quai d'Orsay, où ceux qui le connaissent savent qu'il fera du bon travail.

Mais voici les deux traits de lumière projetés sur la situation politique française.

A qui sont allés les deux postes importants: défense nationale et intérieur, dévolus aux radicaux ? A deux ministres de M. Edgar Faure, M. Bourgès-Maunoury et M. Gilbert-Jules. (*Rires à droite et au centre.*)

C'est ici, il faut bien le reconnaître, car il faut être franc — au début d'une législature surtout (*Rires à droite et sur divers bancs.*) — c'est ici que s'évanouit la prétention du front républicain d'opposer un programme au programme de M. Edgar Faure.

Le grand renouveau, nous dit-on, ce sera en Algérie une politique de paix opposée à la politique de guerre de M. Edgar Faure.

Mais qui donc dirigeait la politique algérienne sous M. Edgar Faure si ce n'est le ministre de l'intérieur, M. Bourgès-Maunoury ? (*Rires à droite.*)

M. Raymond Cernez. Soyez sérieux.

M. Paul Reynaud. Et vous savez très bien que M. Bourgès-Maunoury, pas plus d'ailleurs que son chef, n'était partisan d'une politique de guerre en Algérie. Vous en avez fait votre ministre de la défense nationale.

Il n'est donc pas de l'intérêt du pays, croyez-moi, de transformer en un conflit entre groupes de Français, entre partis politiques, ce qui, dans la réalité, a surtout été une querelle entre deux hommes.

Il est vrai que ces deux ministres de M. Edgar Faure s'étaient prononcés contre la dissolution. Mais les députés dissous ne s'étaient pas prononcés pour, sinon par inadvertance. (*Rires à droite et au centre.*)

Et vous voudrez bien reconnaître que la question n'est plus actuelle.

Gardons-nous donc, dans la période présente, d'inventer des conflits imaginaires.

Est-ce à dire qu'il n'y ait aucun conflit ? Si, il y en a un, celui — c'est un vieux conflit — qui concerne les finances publiques et, par voie de conséquence, la monnaie.

Mais je voudrais vous montrer que la frontière ne passe pas entre le front républicain dont je cherche la place et le reste de l'Assemblée. La frontière passe au milieu du front républicain et je vais vous le démontrer, car la crise vient de nous le prouver.

On a beaucoup parlé dans les journaux des raisons pour lesquelles M. Mendès-France n'a pas cru pouvoir accepter la direction des finances et de l'économie. En ce qui me concerne je n'en ai nullement été surpris car il faut rendre à M. Mendès-France cet hommage qu'il s'est volontairement tenu pendant huit années à l'écart du pouvoir parce qu'il désapprouvait une politique financière dont vous savez qu'elle a détruit les neuf dixièmes de la monnaie nationale. (*Applaudissement sur certains bancs à gauche.*)

Il a eu le courage de dire qu'un gouvernement de gauche doit montrer plus de rigueur financière encore qu'un gouvernement de droite; c'est pourquoi il s'imposa le sacrifice très grand pour lui de se priver de la collaboration socialiste à son gouvernement plutôt que d'accepter le programme du congrès de Suresnes que l'on voulait lui imposer. Et c'est la même crainte pour les finances publiques et, par voie de conséquence, pour la monnaie, qui nous a obligés, il y a un an, à notre vif regret, à ne pas voter l'investiture de M. Christian Pineau.

Le rejet du collectif à la veille des élections m'avait singulièrement inquiété car, vous vous en souvenez, mesdames, messieurs, le débat sur le collectif dura deux jours. Pendant la première journée un orateur socialiste éminent, M. Christian Pineau, déjà nommé, critiqua vivement la profondeur du déficit. Il formula des observations que, pour ma part, sur un ton peut-être atténué, j'avais souvent faites à l'Assemblée et aux gouvernements successifs. Je me réjouissais de cette orthodoxie un peu farouche et, d'ailleurs, un peu nouvelle, mais voici que le lendemain le même groupe dépêcha à la tribune un autre orateur, également plein de talent, qui vint déclarer que si le Gouvernement n'augmentait pas d'une façon substantielle et tout de suite les salaires et les traitements, alors on ne voterait pas le collectif.

Jusqu'à présent, les partis de Gouvernement, même quand ils étaient dans l'opposition, essayaient de renverser le Gouvernement, l'interpellaient — c'est la règle du jeu parlementaire — mais ils votaient le budget. Cette fois, ce morceau de budget qui s'appelle le collectif n'a pas été voté. Aussi vous pouvez comprendre l'inquiétude que nous en avons éprouvée.

Vous avez fait tout à l'heure, monsieur le président du conseil désigné, des déclarations d'une parfaite orthodoxie sur le plan financier. Vous avez annoncé un certain nombre de dépenses qui, pour beaucoup, sont lourdes; mais vous avez ajouté que, pour chaque dépense vous apporteriez les moyens de financement.

Je dois à la vérité de dire que vous avez été un peu flou sur les moyens de financement et il ne serait certainement pas désagréable à l'Assemblée d'avoir quelques lueurs sur la nature des impôts nouveaux que vous nous présenterez...

M. Jean Binot. Pour payer vos dettes!

M. Paul Reynaud. ... et que nous nous réservons d'examiner en temps utile.

Je dois dire que la personnalité de votre ministre des finances, M. Robert Lacoste, est en soi rassurante car nous connaissons sa prudence. Il pourra, d'ailleurs, donner des exemples à ses amis, si ceux-ci se montrent trop pressants. Un ministre des finances est toujours obligé de se défendre. Il pourra leur faire remarquer que les deux meilleurs ministres des finances qu'il y ait eu depuis la guerre sont deux socialistes. Pas chez nous, malheureusement! (*Rires sur certains bancs au centre.*)

M. Jean Binot. Il n'y a pas eu en France de ministres des finances socialistes.

M. Paul Reynaud. Laissez-moi rendre hommage à des socialistes.

Le premier s'appelle Sir Stafford Cripps, le chancelier de l'échiquier que ses compatriotes appelaient le chancelier de fer. Le chancelier de fer a dit des choses très dures à son pays, mais des choses très fortes. Il n'a pas seulement redressé la monnaie, il a aussi redressé le moral de son pays.

M. Eugène Thomas. Son parti avait la majorité.

M. Paul Reynaud. Un parti courageux comme le vôtre ne reculera pas parce qu'il n'a pas la majorité. (*Sourires.*)

Quant au ministre des finances des Pays-Bas, M. Lifting, qui, je dois le dire, était très impopulaire dans son pays, il a tenu un langage encore plus sévère et le résultat, si favorable à la classe ouvrière de son pays, c'est que la Hollande a l'une des premières monnaies d'Europe et que sa balance commerciale, même avec la zone dollar, est excédentaire.

Voilà une vraie politique sociale. Voyez-vous, la monnaie c'est le bien du pauvre, car lui ne spécule pas sur la monnaie. (*Interruptions à gauche.*)

M. Pierre Montel. Nous avons laissé parler M. le président du conseil désigné.

M. le président. On n'empêche pas M. Paul Reynaud de parler. On a trop de plaisir à l'écouter.

M. Paul Reynaud. Tout à l'heure, monsieur le président du conseil désigné, vous avez fait une allusion rapide, qui ne figure pas dans votre programme, et je vous en félicite, à cette querelle de l'école dont vous avez dit qu'elle avait empoisonné la vie de la précédente législature et qui a été en partie responsable de son impuissance. (*Applaudissements à gauche.*) Je ne dis pas que ses initiateurs avaient tort. (*Exclamations et rires sur les mêmes bancs.*)

A gauche. Equilibriste!

M. Marcel Darou. Ils avaient tort puisque cela a nui.

M. Paul Reynaud. Mais si ce problème est soulevé, dans la situation où est notre pays, alors que la France est attaquée de toutes parts, ne pensez-vous pas que nous pourrions nous mettre d'accord pous ne pas nous diviser de nouveau ? (*Mouvements à gauche.*)

M. Marcel David. Trop tard!

M. Paul Reynaud. En tout cas, j'ai une autorité pour moi: si le président désigné avait jugé cette opération opportune, il l'aurait écrite dans sa profession de foi. Or, il ne l'a pas fait et, par là même, il inflige, si je puis dire, un démenti extrêmement courtois mais implicite à ceux qui pensent que le premier souci des Français doit être de se diviser de nouveau sur cette question. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

Le problème le plus grave et le plus urgent, vous l'avez dit tout à l'heure monsieur le président du conseil désigné, celui qui nous angoisse tous, c'est l'Algérie. Nous sommes décidés à l'étudier à fond avant de nous prononcer et nous vous demandons de nous donner les éléments les plus récents de cette étude, notamment sur le plan de l'effort financier et technique qui devra être consenti par la métropole pour faire face au problème tragique qui naît de l'accroissement continu de la population des trois pays de l'Afrique du Nord: le Maroc, l'Algérie et la Tunisie.

En vérité, dans ces trois pays, et nous commençons à le voir très clairement, nous sommes en guerre contre un ennemi unique: l'Islam, capitale Le Caire.

On nous avait dit: « En Tunisie, acceptez le préalable de l'octroi de l'autonomie et vous aurez la paix ». Nous avons accepté le préalable de l'autonomie et nous avons eu la paix, mais voici qu'au nom de l'Islam Salah ben Youssef s'est levé et a crié qu'il faut chasser l'infidèle.

On nous avait dit du Maroc: « Acceptez le préalable dynastique et vous aurez la paix ». Nous l'avons accepté; nous avons évité une guerre générale qui aurait rappelé celle d'Indochine. Mais voici que le Rif flambe.

En Algérie, la situation est pire. Elle est pire car il n'y a en Algérie, ni un Bourguiba, comme en Tunisie (*Exclamations à gauche*), ni un Mohammed ben Youssef, comme au Maroc (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs*) qui sont le symbole des aspirations nationales et avec qui on puisse traiter. (*Rires sur plusieurs bancs à gauche.*)

C'est une affaire sérieuse, mesdames, messieurs.

M. Pierre Montel. Ce n'est pas drôle, en effet.

M. Paul Reynaud. Craignons qu'il n'y ait pas de solution politique pour cette raison.

En Algérie, songez que 52 p. 100 de la population a moins de vingt ans. Voyez ce que cela signifie. Ce sont des enfants sans formation civique et sans formation professionnelle.

Il y a en Algérie 900.000 êtres humains sans emploi ou sous-employés. Craignons que ces jeunes n'aient pas d'autre espoir que celui que leur donne la radio du Caire. Agissons pour qu'il n'en soit pas ainsi, et ce sera difficile.

Alors, quelle solution ?

Des élections libres, nous avez-vous dit, monsieur le président du conseil désigné. Des élections libres à l'assemblée algérienne sont-elles possibles ?

Les hommes qui connaissent bien le problème disent depuis longtemps, et peut-être ont-ils tort: Les élections ne peuvent être faites que par l'administration ou par les fellagha et il n'est pas impossible que les fellagha interdisent des élections sous peine de mort.

Alors, quelle solution ?

Une fédération ? Une fédération suppose une tête. Cette tête c'est la France. Il faudrait que la France fût une nation forte, sachant ce qu'elle veut, quasi unanime pour le vouloir et fortement gouvernée; sinon, la fédération, c'est la sécession !

Ici comme partout, à chaque pas que nous faisons quand nous étudions un problème quel qu'il soit, nous retrouvons le problème de la Constitution que l'une des fautes, pour ne pas dire l'un des crimes, de la précédente Assemblée a été de ne pas avoir voulu réformer et qu'il faut réformer.

Je vous remercie, monsieur le président du conseil désigné, de ce que vous avez dit à ce sujet.

Peut-être n'avez-vous pas été tout à fait complet car le programme du parti radical porte que ce parti ne participera à aucun gouvernement qui n'engagerait pas son existence pour une réforme de la Constitution instituant une dissolution après deux crises ministérielles.

Puisque le chef du parti radical est à vos côtés, je ne doute pas que cette promesse ait été tenue par vous mais, comme disait M. de Talleyrand, si cela va sans dire, cela irait encore mieux en le disant.

Et ici, je désire vous poser une question.

En face d'un drame pareil à celui de l'Algérie, ne pensez-vous pas qu'une politique bipartisane s'impose et cela avec beaucoup plus de force chez nous que dans d'autres pays tels les Etats-Unis, qui sont beaucoup moins menacés ? J'entends une politique bipartisane visant à la fois l'Afrique du Nord et la politique étrangère.

Vous irez bientôt à Alger, nous avez-vous dit. Là-bas, vous rencontrerez des Français d'Algérie dont vous connaissez les angoisses et des Musulmans autour desquels la peur rôde. Ils attendent de vous, lorsqu'ils vous parleront au nom de huit cent mille français, des paroles de réconfort sur le plan national. Je suis heureux que vous ayez parlé tout à l'heure, et ils en seront touchés, de l'union indissoluble.

Car il est un fait qu'on ne peut pas supprimer, c'est la présence en Algérie de près d'un million de français. Sur ce point je crois que l'Assemblée sera unanime.

Je crois personnellement et peut-être vos premières paroles, il y a quelques jours, ont-elles été un peu imprudentes à cet égard, qu'il serait désirable que vous n'alliez pas en Algérie avec l'appui d'une majorité dominée par les communistes. Il ne faut pas non plus troubler nos amis dans le monde et vous savez qu'ils en seraient profondément troublés. Ce sont des amis dont nous avons besoin et qui pourraient progressivement, puis rapidement, se séparer de nous.

Vous avez fait un Gouvernement européen — en cela, vous avez été fidèle à vous-même — et il m'a paru que vous preniez trop de peine, monsieur le président du conseil désigné, pour vous en justifier.

L'Europe, c'est le grand espoir!

A ce titre, ayant fait ce gouvernement, vous aurez une audience chez nos partenaires européens et atlantiques dont l'action au Caire, quartier général de l'ennemi, serait bien désirable. (*Applaudissements sur quelques bancs à droite.*)

La France ne s'est sans doute jamais trouvée, en temps de paix, en face d'une situation aussi grave.

L'Algérie signifie tant pour nous sentimentalement, son histoire est si intimement tissée à la notre, depuis la casquette du père Bugeaud jusqu'à Sidi-Brahim et aux deux guerres mondiales, sans parler des missionnaires et des défricheurs, que nous nous demandons avec angoisse, nous qui ne sommes qu'une génération qui passe, si cette génération sera celle de l'abandon et de la déchéance.

Mesdames, messieurs, à cette heure où tout est en balance, notre situation de grande puissance dans le monde, l'Afrique du Nord et, à l'intérieur, le régime, ce n'est pas avec des attitudes spectaculaires que nous les défendrons, mais par la réforme. Nous n'oublions pas, mes amis et moi, quelle que soit la décision qu'ils prendront tout à l'heure, que ce débat ne porte pas seulement sur l'investiture d'un Gouvernement: il porte aussi sur la France. (*Applaudissements à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Duclos. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jacques Duclos. Mesdames, messieurs, après les élections du 2 janvier qui assurèrent la victoire de la gauche, des millions de Français et de Françaises attendaient un gouvernement de gauche s'appuyant résolument sur la majorité de gauche existant au sein de cette Assemblée.

Le peuple de France a manifesté une volonté très nette de changement, lequel ne peut être obtenu qu'en rompant catégoriquement avec la politique suivie par les partis de droite, condamnés par le corps électoral.

A diverses reprises, le parti communiste français a nettement fait connaître sa ferme résolution de tout mettre en œuvre pour aboutir à la constitution d'un gouvernement répondant à l'attente et aux exigences de la nation, un gouvernement conforme aux résultats des élections du 2 janvier.

Une majorité de gauche est sortie victorieuse des urnes et cette majorité aurait été plus massive encore si les propositions communistes tendant à retourner les apparentements contre la réaction avaient été acceptées; mais, telle qu'elle est, cette majorité est largement suffisante pour assurer une base solide à un gouvernement émanant d'elle et pour permettre à un tel gouvernement d'appliquer une politique préalablement discutée et définie par tous les éléments composants de la gauche.

Si l'on veut que cela change, comme l'exige le peuple de France, il faut lutter contre la droite, en s'inspirant du vieux mot d'ordre républicain: « Pas d'ennemis à gauche ». (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Des millions de nos compatriotes en qui revivent des souvenirs vieux de vingt ans et qui placent leur espérance dans un nouveau Front populaire, s'attendaient à voir, après la consultation électorale du 2 janvier, des discussions s'engager entre tous les partis de gauche, sans aucune exclusive, et ce n'est pas de notre faute s'il n'en a pas été ainsi.

Les élections ayant placé notre parti communiste français nettement en tête de tous les partis, nous étions en droit de revendiquer pour un communiste la mission de constituer un gouvernement conforme à la volonté de la nation. Mais les positions prises par les autres partis de gauche rendant difficile en ce moment la formation d'un gouvernement présidé par un communiste, nous avons engagé M. le Président de la République à faire appel à un socialiste pour constituer le nouveau gouvernement. (*Sourires à gauche.*)

M. Charles Lussy. C'est gentil. Merci!

M. Jacques Duclos. Aujourd'hui, M. Guy Mollet, président du conseil désigné, sollicite l'investiture de l'Assemblée nationale.

Au cours des dernières semaines, des politiciens chevronnés et des journaux réactionnaires ont préconisé une coalition gouvernementale allant du parti socialiste au groupe des indépendants de M. Pinay. Ces propositions insolites ont été rapidement rengainées. Le peuple de France aurait jugé très sévèrement de telles embrassades faisant suite aux attaques lancées par les partis de gauche contre les hommes de la réaction.

La réaction s'est employée activement à empêcher la formation d'un gouvernement de gauche émanant de la majorité de gauche; c'est ainsi que le mouvement républicain populaire fut un des premiers à lancer une exclusive contre notre parti, comme si les cinq millions et demi d'électeurs que nous représentons n'avaient aucune espèce d'importance. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Cependant de telles exclusives ne sauraient effacer ce qu'écrivait *Le Populaire*, le 21 décembre dernier, à propos de ceux qui les lancent:

« Dans la tuerie d'Indochine... » — ce n'est pas moi qui parle — « ... des ministres M. R. P. tinrent les postes de commande. Ils furent les hommes de la guerre dont Dien-Bien-Phu marqua la cruelle issue. Dans l'affaire tunisienne, qui signa la funeste note du 15 décembre 1951 ? Un ministre M. R. P. assisté d'un secrétaire d'Etat M. R. P. Dans l'aventure marocaine qui présida à la déposition du sultan ? Encore un ministre M. R. P. Que ce sinistre palmarès soit présent à l'esprit des électeurs au jour du scrutin. A eux de rendre justice. »

Certes, M. P.-H. Teitgen (*Rires*) déclare sans aucune espèce de retenue que « l'homme d'Etat doit savoir oublier » — comme il dit — « les erreurs ou les vanités du polémiste ou du politicien ».

Mais cela ne fait que témoigner du peu de cas qu'il fait des jugements portés devant le corps électoral.

Ainsi, les dirigeants du mouvement républicain populaire, loin de se confiner dans une discrétion appelant l'oubli, prétendent jouer les mentors. La relance européenne devient le cheval de bataille des politiciens du mouvement républicain populaire, qui, à la faveur du pool atomique européen, projettent d'infléchir la politique extérieure de la France dans un sens favorable à leurs plans.

Cela explique pourquoi ces messieurs se sont tout particulièrement intéressés à la désignation du ministre des affaires étrangères.

Le 7 décembre dernier, au conseil national S. F. I. O., M. le président du conseil désigné, parlant des divers partis de l'ancienne majorité réactionnaire, déclarait, et il avait raison: « Nous devons, parmi eux, condamner avant tout le M. R. P.! » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Cette vérité d'hier reste la vérité d'aujourd'hui, et l'on comprend qu'au même moment où les manœuvres de ce parti — je parle du M. R. P. (*Rires*) — font un devoir impérieux aux

partis de gauche de se garder à droite, les politiciens du M. R. P. s'emploient à diviser la gauche (*Exclamations au centre*), dont ils prétendent exclure les forces ouvrières et populaires qui font confiance au parti communiste français. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Et, ici, je dois dire que prétendre se tenir à égale distance des partis de droite responsables de la politique réactionnaire condamnée par la nation et du parti communiste qui exprime les aspirations de la classe ouvrière...

Au centre. Non!

M. Jacques Duclos. ... et lutte pour la défense des intérêts de notre pays...

Au centre. Non!...

M. Jacques Duclos. ...c'est adopter une attitude qui fait inévitablement le jeu de la réaction.

Ceux qui n'ont pas oublié les condamnations sans appel portées hier par M. le président du conseil désigné contre le gouvernement de MM. Edgar Faure, Pinay et Schuman ne peuvent pas ne pas être surpris en voyant que le nouveau gouvernement compte dans ses rang des ministres du gouvernement précédent: M. Bourgès-Maunoury, ancien ministre de la guerre d'Algérie, M. Gilbert-Jules, qui abandonne le budget pour passer à l'intérieur, et M. Henri Laforest.

Cependant la campagne électorale a été menée pour que cela change avec, pour objectif, de battre la réaction. Aussi le peuple est-il en droit d'attendre que le comportement des partis de gauche ne soit pas différent après les élections des déclarations faites durant la consultation populaire. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il ne faut jamais oublier que l'infidélité aux engagements pris fait le jeu des ennemis des libertés démocratiques, les tenants du fascisme contre lesquels fut remportée la victoire du front populaire en 1936 et contre lesquels, grâce à l'unité de lutte de la classe ouvrière et à l'union des forces démocratiques et nationales, nous remporterons encore de nouvelles victoires. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions au centre.*)

C'est ici que je veux examiner la question du programme qui nous est soumis, par référence aux déclarations faites antérieurement.

Dans une lettre adressée par le comité central de notre parti au secrétaire général du parti socialiste S. F. I. O., quelques jours avant le congrès socialiste extraordinaire, nous avons rappelé notre volonté de nous entendre avec le parti socialiste au lendemain des élections et aussi avec le parti radical (*Exclamations au centre et à droite*) pour pratiquer en commun, selon l'expression de Maurice Thorez, « une politique conforme à la volonté du peuple et à l'intérêt du pays, pour donner à la nation le gouvernement qu'elle attend ».

Nous avons précisé que, dans le programme du nouveau Gouvernement, devraient figurer en premier lieu les points suivants:

La solution pacifique des problèmes d'Algérie par la voie de la négociation; la mise en œuvre d'une politique de détente internationale et de désarmement; l'amélioration des conditions de vie de la population laborieuse des villes et des campagnes; la mise en application du programme minimum du comité national d'action laïque; l'opposition résolue à toute entreprise factieuse.

Il est bien évident que tout cela correspond à l'attente des masses populaires.

Et l'organe officiel du parti socialiste fit connaître son accord sur ces exigences de la nation.

Naturellement, le problème qui, en premier lieu, doit retenir notre attention est celui de l'Algérie.

Certains prétendent que la situation des Français vivant en Algérie, au nombre d'un million, nous laisserait indifférents. Rien n'est plus faux. Nous faisons une différence entre les travailleurs qui vivent en Algérie et les colonialistes responsables de la situation actuelle et que nous nous refusons à considérer comme des intouchables. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Les privilèges dont ils bénéficient, les profits monstrueux qu'ils tirent de l'exploitation éhontée de la population algérienne ne sauraient être confondus avec les véritables intérêts de la France.

Répondant aux questions posées par une délégation de femmes et de mères de soldats se trouvant en Afrique du Nord, M. le président du conseil désigné déclarait, au cours de la campagne électorale, qu'il mettrait tout en œuvre pour que la première question à l'ordre du jour soit la cessation de la guerre en Afrique du Nord et le retour immédiat des jeunes soldats.

Ces préoccupations sont les nôtres et nous considérons que, pour aboutir à ce résultat, il faut reconnaître le fait national algérien, ce qui est indispensable pour obtenir rapidement un cessez-le-feu. Et il faut négocier avec les représentants qualifiés du peuple algérien. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

En ce qui concerne le choix des interlocuteurs, il ne faut pas renouveler les terribles fautes commises au Viet-Nam, où l'on a négocié avec des personnages qui ne représentaient rien, ce qui a donné les résultats que l'on sait.

Si, au lieu de faire la guerre d'Indochine pendant sept ans, on avait négocié avec les représentants véritables du peuple vietnamien, la république démocratique du Viet-Nam aurait pris place au sein de l'Union française, comme le président Ho Chi Minh l'avait lui-même proposé en 1946. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

C'est pourquoi le groupe communiste est résolu à suivre de très près la marche des événements en Algérie. Il pense que ce problème devra faire prochainement l'objet d'un débat approfondi, avec, comme objectif, d'en finir au plus vite avec la poursuite d'une guerre qui a déjà fait couler beaucoup trop de sang et de renvoyer dans leurs foyers les soldats engagés dans cette guerre.

Nous pensons que peuvent et doivent être créées des conditions permettant, sur la base de la reconnaissance des revendications nationales du peuple algérien, d'en faire un ami et un allié de la France, au sein d'une véritable Union française, fondée sur l'égalité en droits de tous les peuples la composant. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ainsi, et ainsi seulement, pourront être déjoués les plans de certains de nos alliés atlantiques qui aspirent à imposer leur domination en Afrique du Nord et bénéficient de l'appui des milieux colonialistes français, ne reculant nullement devant les perspectives du séparatisme pour conserver leur situation privilégiée.

Pour ce qui est de la politique de détente internationale et de désarmement voulue par le peuple français, tout ce qui a été dit et fait au cours de la dernière période à propos de la relance européenne ne saurait manquer de provoquer certaines inquiétudes et de légitimer une vigilance toute particulière.

Chacun sait que, le 13 octobre dernier, se constitua un comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe, qui tint ses premières réunions les 17 et 18 janvier. De ce comité font partie, notamment, avec M. Jean Monnet, M. le président du conseil désigné, le président du groupe M. R. P., M. Robert Lecourt, M. Maurice Faure, nouveau secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Pierre Garet, qui fut ministre de M. Pinay.

Le comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe s'est fixé pour premier objectif la mise sur pied de l'Euratom, c'est-à-dire d'une communauté européenne de l'énergie atomique. Il est question, bien entendu, d'utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques et, sur ce point, je dois reconnaître que les déclarations de M. Guy Mollet ont été très nettes; mais les exigences formulées par les industriels allemands, concernant la suppression des clauses des accords de Paris relatives à l'interdiction qui leur est faite de fabriquer des armes atomiques, sont significatives, et l'on peut redouter que l'Euratom donne, demain, à l'Allemagne occidentale remilitarisée, l'accès aux armements atomiques.

La renaissance du militarisme allemand, avec les menaces que cela comporte pour la sécurité de la France et pour la paix, ne saurait laisser les Français indifférents. L'intérêt de la France commande que soit poursuivie une politique de détente internationale et de désarmement. C'est en tenant compte de nos intérêts nationaux, sans aliéner notre indépendance, que la politique extérieure de notre pays doit être particulièrement active.

Un article de la revue américaine *Life*, publié récemment, a mis en relief que, d'après le secrétaire d'Etat des Etats-Unis, le monde a été, à trois reprises différentes, au bord du déclenchement d'une guerre mondiale. Une première fois en juin 1953, à propos de la guerre de Corée; une deuxième fois en avril 1954, à propos de la guerre d'Indochine; une troisième fois en automne 1954, à propos de l'île de Formose. De tels aveux soulignent que, dans la coalition atlantique, les meneurs de jeu poursuivent une politique qui ne tient aucun compte de l'intérêt et de la vie des peuples.

Tout ce qui peut contribuer à la consolidation de la détente internationale doit être soutenu par la France; et le peuple de notre pays, convaincu de la nécessité et de la possibilité de la coexistence pacifique entre systèmes économiques différents, attache une grande importance à l'amélioration des rapports entre l'Est et l'Ouest.

De ce point de vue, on peut regretter que les propositions faites par le président Boulganine au président Eisenhower n'aient pas été acceptées. L'acceptation de ces propositions aurait pu ouvrir la voie à d'autres réalisations importantes sur le plan de l'entente entre les peuples.

Mais, quoi qu'il en soit, ce qu'il faut, c'est travailler à mettre sur pied un système de sécurité collective ouvert à tous les pays d'Europe et englobant les deux Allemagne. Car, du fait de l'intégration de l'Allemagne occidentale à l'organi-

sation du traité de l'Atlantique-Nord, la réunification démocratique et pacifique de l'Allemagne est momentanément impossible et, à ce sujet, M. le président du conseil désigné a eu raison de poser la question du désarmement contrôlé en première place dans les préoccupations d'ordre international.

On nous dira que la République démocratique allemande figure parmi les Etats signataires du traité de Varsovie. C'est vrai. Mais ce qui est non moins vrai, c'est, d'abord, que le traité de Varsovie n'a été conclu qu'à la suite de l'intégration de l'Allemagne occidentale à l'O. T. A. N., et, ensuite, que le traité de Varsovie est ouvert à toutes les puissances qui demanderaient à y entrer, tandis que le traité de l'Atlantique-Nord est fermé, comme le souligna le refus d'y admettre l'Union soviétique.

Il n'est pas possible de ne pas tenir compte du fait que le comité consultatif du traité de Varsovie vient de proposer des mesures visant, premièrement, à organiser la sécurité collective en Europe — ce qui permettrait ultérieurement la suppression des groupes militaires existants — deuxièmement, à promouvoir une politique de réduction des armements et à écarter la terrible menace de l'utilisation des armes atomiques.

Nous sommes, quant à nous, résolus à soutenir toutes les mesures allant dans le sens de la consolidation de la détente internationale, du désarmement et de l'interdiction des armes atomiques, et nous nous opposerons à tout ce qui pourrait être contraire à la mise en œuvre d'une telle politique.

En ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie de la population laborieuse des villes et des campagnes, nous prenons acte des déclarations de M. le président du conseil désigné.

Soucieux que nous sommes de prendre une part active à la mise en œuvre des dispositions qui s'imposent, nous avons déposé diverses propositions de loi dont nous espérons qu'elles seront approuvées par le Gouvernement et votées par l'Assemblée nationale.

Nos propositions sont relatives à l'augmentation des salaires, traitements, retraites et pensions, au relèvement du salaire minimum interprofessionnel garanti, à la suppression des abattements de zones, à l'octroi des trois semaines de congés payés et à l'augmentation immédiate de l'allocation aux vieux travailleurs. Nos propositions visent aussi à la satisfaction des revendications des masses paysannes et se préoccupent plus particulièrement de l'angoisant problème du logement qui devra, pensons-nous, venir rapidement en discussion devant l'Assemblée. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous considérons qu'il est indispensable de faire droit aux légitimes revendications de la jeunesse, qui a voté massivement pour la gauche et qui, sans aucun doute, attendait un gouvernement autre que celui qui nous est présenté aujourd'hui.

Les jeunes veulent que leur droit à l'instruction, à un métier, au travail et à un avenir heureux soit reconnu et ils veulent qu'on ne les sacrifie pas aux intérêts d'une poignée de colonialistes. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

Résolus que nous sommes à lutter pour que satisfaction soit accordée à la jeunesse de France, pour que ses espérances ne soient pas déçues, nous avons déposé une proposition tendant à réduire la durée du service militaire à un an. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

En rapport direct avec ces préoccupations, je veux dire qu'une réforme de la fiscalité s'impose. Elle doit tendre, en premier lieu, à réduire les dépenses militaires.

L'Etat ne doit plus tirer l'essentiel de ses ressources des impôts directs, générateurs de vie chère, qui frappent la masse des consommateurs et transforment les détaillants en collecteurs d'impôts. Les grandes sociétés capitalistes doivent payer plus d'impôts. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche*) et les grosses fortunes doivent être imposées. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur quelques bancs à l'extrême droite.*)

Il faut, en substance, faire payer les riches de manière à alléger le fardeau fiscal qui pèse sur la classe ouvrière et l'ensemble des masses laborieuses.

Sur le plan économique et financier, le groupe communiste est hostile à toute politique de dévaluation, dont nous savons qu'elle donne aux exploiteurs capitalistes le moyen de réduire le pouvoir d'achat des salariés.

A ce sujet, je dois dire que ce n'est pas sans inquiétude que nous avons lu dans la presse, peu de temps après les élections du 2 janvier, le rapport établi par M. Marjolin, sous l'égide du comité d'études pour la République, présidé par le nouveau ministre des affaires étrangères, M. Christian Pineau, et dont font partie plusieurs membres du mouvement républicain populaire.

Ce rapport proposait, notamment, de faire la dévaluation monétaire, soi-disant pour libérer les échanges, développer le tourisme et créer le marché européen. Nous sommes opposés à la dévaluation et nous avons pris acte, sur ce point, des déclarations nettes faites par le président du conseil désigné.

Nous combattrons de toutes nos forces toute tentative de dévaluation, avec le souci de ne laisser en aucune circonstance sacrifier les intérêts de la France à des constructions européennes dont nous sommes certains que, si la réaction est amenée à les encourager, c'est parce qu'elles lui seraient favorables. (*Applausissements à l'extrême gauche.*)

C'est ici que j'en viens au point du programme relatif à la laïcité.

Comme on le sait, le parti communiste français a proposé au comité national d'action laïque que les textes relatifs à l'abrogation des lois antilaïques soient déposés en commun par les groupes parlementaires des partis ayant donné leur approbation à ce programme.

Notre suggestion n'a malheureusement pas été retenue et c'est dans ces conditions que notre groupe a été amené à déposer ses propositions.

Le groupe socialiste a fait de même et, au congrès extraordinaire du parti socialiste, M. le président du conseil désigné déclara que l'abrogation des lois antilaïques serait d'initiative parlementaire et que les députés socialistes, ministres y compris, les voteraient.

Nous ne sommes certainement pas seuls à regretter que M. le président du conseil désigné se refuse à engager la responsabilité du Gouvernement dans une question aussi importante.

Il s'agit non seulement d'abroger la loi Barangé qui fut, celle-là, d'initiative parlementaire, mais il faut aussi abroger la loi Marie qui, elle, fut d'origine gouvernementale. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ne pas prendre position sur un problème aussi important, c'est affaiblir la position des laïques et favoriser le jeu de ceux dont la préoccupation principale est de maintenir le *statu quo* des lois antilaïques.

Evidemment, une telle attitude ne peut que donner satisfaction au mouvement républicain populaire, en premier lieu (*Mouvements au centre*), et aussi aux républicains sociaux qui ont évolué un peu vers la gauche mais que, cependant, nous nous refusons à considérer comme des hommes de gauche. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Les républicains sociaux ont, sur la base d'une sorte de collaboration ministérielle officieuse, décidé de soutenir le nouveau gouvernement, dont MM. Chaban-Delmas et Maurice Lemaire devaient faire partie et dont ils étaient virtuellement membres jusqu'à hier soir.

Tout cela n'est d'ailleurs pas de nature à tranquilliser les partisans d'une véritable politique de gauche.

Il est sûr qu'en présence des concessions faites à la réaction dans divers domaines, les laïcs sont notamment fondés à être inquiets. Ils peuvent penser que, sous l'impulsion du mouvement républicain populaire (*Exclamations au centre*) et avec le concours du Conseil de la République, nous pourrons voir se développer des manœuvres destinées à faire traîner les choses en longueur avec pour objectif d'empêcher, en fin de compte, l'abrogation de la loi Barangé et des autres lois antilaïques.

A ce sujet, je tiens à remarquer que l'assemblée réactionnaire du palais du Luxembourg est représentée au sein du nouveau gouvernement comme jamais elle ne l'avait été auparavant.

Dans le discours qu'il prononça au congrès extraordinaire de son parti, M. le président du Conseil désigné définit ce que doit être, selon lui, la quadruple action d'urgence au Parlement.

En première urgence, M. Guy Mollet plaça la réforme des méthodes de travail de l'Assemblée nationale.

En deuxième urgence, M. le président du conseil désigné plaça la réforme de la Constitution.

La réforme électorale vint ensuite en troisième urgence et l'abrogation des lois antilaïques n'arriva qu'en quatrième position. (*Mouvements divers.*)

Dans le discours d'investiture d'aujourd'hui, la réforme électorale a gagné un point, elle est à la deuxième place.

Je n'insisterai pas, mesdames, messieurs, sur la réforme des méthodes de travail de l'Assemblée dont j'entends parler depuis trente ans (*Rires sur divers bancs*), ni sur la réforme de la Constitution. Ce qui a déjà été fait sur ce point n'a pas eu pour résultat d'améliorer la Constitution mais, au contraire, de la rendre plus mauvaise, notamment moins démocratique, alors que certaines réformes, dans un autre sens, pourraient parfaitement être envisagées.

Enfin, il nous paraît anormal de faire passer avant l'abrogation des lois antilaïques la réforme électorale destinée, d'une part, à diviser la majorité de gauche de l'Assemblée nationale et, d'autre part, à truquer la représentation parlementaire en instituant le scrutin d'arrondissement que nous combattrons demain comme nous l'avons combattu hier. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jean Binot. Le M. R. P. avec nous !

M. Jacques Duclos. De tout cela, il ressort que l'union agissante des laïques est plus que jamais indispensable afin d'exiger que soit restaurée la laïcité de l'école et de l'Etat, afin d'empêcher que la France ne tombe sous la coupe des obscurantistes (*Rires et exclamations au centre et à droite.*)

M. Jean Pronteau. Ils se sont reconnus.

M. Jacques Duclos. ... obscurantistes que l'on trouve nombreux parmi les tenants de la relance européenne dont le Vatican est loin de se désintéresser. (*Rires au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

J'en viens maintenant au point du programme relatif à l'opposition résolue à toute entreprise factieuse.

Ces jours derniers, à Montpellier, on a assisté à une manifestation de caractère fasciste, encadrée par des poujadistes. (*Rires à l'extrême droite.*)

A l'extrême droite. Des preuves!

M. Jacques Duclos. La classe ouvrière et le peuple de France ne laisseront sans réponse aucune manifestation de ce genre. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations à l'extrême droite*) comme cela se fit autrefois contre les hommes de La Rocque et autres groupements fascistes.

A l'extrême droite. C'est de la provocation!

M. Jacques Duclos. Le président de l'U. D. C. A., ultra-colonialiste et par conséquent partisan de grosses dépenses militaires, a abusé un certain nombre d'artisans et de commerçants qui commencent à ouvrir les yeux. Mais, derrière lui, se groupent des individus comme Fégy et autres traîtres qui montrent le vrai visage de son mouvement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jean Le Pen. Ne parlez pas de corde dans la maison d'un pendu!

M. Jacques Duclos. Les représentants de ce mouvement parlent de la convocation des Etats généraux, sans d'ailleurs dire en quoi consisterait cette parodie grotesque d'un événement historique. Ils reprennent ainsi les vieux mots d'ordre qu'utilisaient autrefois les royalistes de Maurras. A ce sujet, je veux ajouter que ceux qui ont d'anciens pétainistes dans leurs rangs ne sont pas fondés à évoquer, ici ou ailleurs, la grande Révolution française. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche. — Exclamations à l'extrême droite*) que vint dénoncer à cette tribune, en pleine occupation hitlérienne, le nazi Rosenberg.

Traditionnellement, les chefs fascistes, derrière qui se rassemblent toujours les éléments déclassés, s'emploient à détourner l'attention des couches sociales, qu'ils abusent, de la lutte nécessaire contre le capitalisme aux côtés de la classe ouvrière et à les orienter, comme le fit Hitler, dans la voie de l'antisémitisme, dont le vieux socialiste allemand Auguste Bebel disait que c'est le « socialisme des imbéciles ». (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche. — Protestations à l'extrême droite.*)

M. Jean Le Pen. Ce n'est pas un des nôtres qui est chef du Gouvernement, c'est un socialiste!

M. Jacques Duclos. Les fascistes et les grands capitalistes, qui sont à la fois leurs inspirateurs politiques et leurs commanditaires, développent le mythe du « sauveur » qui d'ailleurs ne sauve jamais rien. (*Rires à l'extrême gauche.*)

La France a déjà connu un certain nombre de « sauveurs »: ils se sont effondrés les uns après les autres et il en sera de même pour votre nouveau « sauveur » de pacotille. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Vives protestations à l'extrême droite.*)

Il en sera ainsi parce que la classe ouvrière, instruite par l'expérience de 1934, saura réaliser son unité de lutte contre le fascisme et rassembler autour d'elle toutes les énergies démocratiques et nationales.

Un gouvernement de gauche, s'appuyant sur la majorité de gauche, sans aucune exclusive, pourrait, avec le soutien des masses populaires, mener une lutte victorieuse contre le fascisme.

Quant au gouvernement qui se présente devant nous, en raison même de sa structure et des insuffisances de son programme, il sera inévitablement moins apte à mener cette tâche à bien.

Aussi, les travailleurs et les démocrates doivent-ils être particulièrement vigilants pour ne laisser passer aucune tentative des fascistes sans organiser immédiatement la riposte indispensable. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Protestations à l'extrême droite.*)

Cela dit, mesdames, messieurs, nous savons bien que ce que certains voudraient, c'est créer une situation qui rendrait difficile notre vote dans le scrutin d'investiture.

Sur de nombreux bancs à droite et à l'extrême droite. Ah! ah!

M. Jacques Duclos. Il est vrai que le Gouvernement qui se présente devant nous ne correspond pas à ce qu'espéraient la classe ouvrière et le peuple de France. Mais la pression des masses populaires, en se développant dans tout le pays, avec l'esprit critique et la volonté d'union qu'exigent les circonstances, pourra faire pencher la balance à gauche, dans un avenir peut-être plus proche que certains ne le croient. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

En ce qui nous concerne, « nous sommes toujours prêts — comme le rappelait récemment Maurice Thorez — à soutenir tout pas en avant, toute mesure favorable à la classe ouvrière et au peuple, toute initiative servant la cause de la liberté et de la paix ».

C'est cette définition de notre politique qui va nous guider dans l'attitude que nous allons adopter à l'égard du nouveau gouvernement et en votant, tout à l'heure, l'investiture que sollicite M. le président du conseil désigné. (*Exclamations au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Nous allons le mettre en mesure de traduire ses promesses en actes. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mais ce qui — en tout cas, dans les circonstances présentes — doit s'affirmer avec toujours plus de force et de netteté, c'est la volonté populaire d'aboutir au véritable changement voulu par la nation. Le développement d'un puissant mouvement de comités de front populaire dans les usines, dans les villes et aussi dans les campagnes, s'impose donc.

C'est la puissance grandissante de ce mouvement qui impulsera la marche ultérieure des événements dans un sens favorable au triomphe d'une politique d'indépendance nationale et de paix, de liberté et de progrès social. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Tamarelle. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. René Tamarelle. Messieurs les présidents, mesdames, messieurs, il paraît donc que nous allons avoir un gouvernement de front républicain.

J'avoue avoir beaucoup de mal à comprendre les distinctions subtiles que les commentateurs établissent entre les cabinets possibles d'après leurs dosages probables.

Les électeurs qui nous ont envoyés à cette Assemblée comptent bien que nous nous refuserons à entrer dans ce jeu. Nous ne décevrons pas leur espoir. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Pour nous, il s'agit de savoir si la France sera gouvernée dans le sens du bien commun, et les problèmes posés par la réalité des faits sont assez graves pour que les idéologies de droite ou de gauche nous laissent indifférents.

Chaque homme, disait je ne sais quel moraliste, a trois caractères: celui qu'il a, celui qu'il montre et celui qu'il croit avoir.

Il en est de même pour le gouvernement que M. Guy Mollet nous présente. Sa déclaration nous éclaire sur le caractère qu'il croit avoir. Ses actes nous apprendront peut-être celui qu'il a. Occupons-nous un instant de celui qu'il montre.

C'est une belle invention que celle des ministres d'Etat. Elle permet au créateur du Front élastique, qui triomphe à cette heure, de faire preuve de la plus difficile des vertus, qui est l'humilité. Car, enfin, qu'est-ce donc qu'un ministre sans portefeuille et à quel rôle modeste se réduit-il volontairement?

Je ne pense pas ébranler le préjugé favorable de nos collègues républicains populaires en citant ici Bourdaloue. L'orateur sacré assure que « l'effet merveilleux de l'humilité est de faire en nous ce vide mystérieux et salutaire qui consiste en l'oubli de nous-même ».

La grandeur d'un tel sentiment nous permettra de ne pas insister davantage sur les doutes que nous inspire l'utilité d'une telle fonction dévolue à un tel homme. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Cette équipe à 13 — chiffre dont nous ne nous attarderons pas à supputer l'influence bénéfique ou maléfique — comportait deux généraux.

Le plus jeune, chargé comme il se doit des anciens combattants, s'est évanoui dans le brouillard du soutien sans participation, qui vaut bien celui de la participation sans soutien. (*Rires et applaudissements à l'extrême droite.*)

Le moins jeune se voit investi de la plus lourde des responsabilités.

Ce n'est pas la première fois qu'au cours d'une longue carrière M. le général Catroux accepte de sauvegarder outre-mer le prestige et les intérêts de la France. Les succès très divers de ses missions ne font qu'augmenter aujourd'hui son mérite, et il faut rendre grâce à M. Guy Mollet d'apporter un démenti péremptoire à cet autre militaire qui prétendait « qu'il ne devrait plus y avoir de généraux à soixante ans et qu'il faudrait leur donner des places honorables mais où il n'y aurait rien à faire ». Il s'agit de Napoléon, et l'on perçoit évidemment dans ce propos malveillant une amertume due à une mise à la retraite un peu anticipée. (*Sourires.*)

La tradition veut qu'en France le ministre de la justice porte le titre de garde des sceaux, hérité de l'ancien régime.

Il faut donc un homme d'une vigilance sans défaut et d'une discrétion exemplaire. C'est sans doute la raison pour laquelle M. François Mitterrand en assure la charge. (*Sourires à l'extrême droite.*)

Je sais qu'on pourrait trouver beaucoup à dire sur la composition politique d'un cabinet qui groupe assez mystérieusement des partis en minorité dans l'Assemblée, et plus encore dans le pays, puisque ce sont ceux que les électeurs ont le plus généralement désavoués. Mais, après tout, les gouvernements de majorité n'ont pas si bien réussi au cours de la législature précédente pour qu'on ne s'avise pas d'une formule nouvelle, si paradoxale soit-elle, et nous n'y voyons, pour notre part, aucun inconvénient, étrangers que nous sommes aux combinaisons jusqu'ici en usage. (*Exclamations à gauche.*)

Qu'on me permette seulement de regretter que la déflation des postes ministériels soit annulée, et au delà, par une extraordinaire inflation des secrétariats d'Etat. Il n'y avait pourtant que deux partis à peu près sérieux à satisfaire, circonstance tout à fait exceptionnelle dont le président du conseil désigné n'a pas cru devoir profiter pour revenir à un effectif raisonnable.

Pour nous, nous continuons à penser que la suppression des services en double et triple emploi dans les administrations publiques est inconcevable sans une réduction de l'appareil gouvernemental. Le pouvoir y gagnera en efficacité et en rapidité. Le budget ne s'en trouvera que mieux.

Mais ce sont là propos de boutiquiers obsédés par le tiroir-caisse et chacun sait ici que l'économie est un préjugé de petites gens! Nous l'avons, hélas, et l'on peut compter sur nous pour rafraîchir les mémoires défaillantes en ce domaine, car il n'était guère de programme électoral qui ne promît un contrôle strict des dépenses de l'Etat.

Nous ne croyons pas, en effet, qu'il puisse y avoir deux attitudes politiques, la première réservée aux fins connaisseurs siégeant ici, la seconde destinée au peuple tout juste bon à travailler, à payer, on à se faire tuer.

Si plus de deux millions et demi de citoyens nous ont fait confiance — et ce n'est qu'un commencement —, c'est parce qu'ils savent que nous ne séparerons pas notre action à l'Assemblée nationale de celle que nous poursuivons dans le pays. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Ce qui se passe ici doit être clair, honnête, logique, et c'est mépriser le peuple français que de le croire incapable des sacrifices imposés par l'intérêt national.

Mais le peuple veut savoir, il veut comprendre. Il ne demande pas à être bercé d'illusions. Il exige que les promesses faites soient tenues.

C'est pourquoi, tout à l'heure, en vous écoutant, monsieur le président du conseil désigné, je ne pouvais me défendre d'un certain scepticisme, que vous partagez peut-être. S'agissait-il d'engagements pris avec la ferme volonté de tout faire pour les tenir ? S'agissait-il seulement d'une formalité rituelle comparable à tant d'autres dont nous avons été témoins du dehors ?

Lorsque nous avons fait campagne pour la convocation des Etats généraux, idée qui fait sourire les habiles et les esthètes (*Rires à l'extrême gauche, à gauche et au centre*), mais qui rencontre dans l'opinion un accueil chaque jour plus favorable, il ne s'agissait pas de substituer une nouvelle institution au Parlement républicain, mais d'éclairer celui-ci sur les désirs véritables de la nation, sur ce qu'elle souhaite, sur ce que l'Etat peut attendre d'elle.

Parce que nous voulions demander au peuple son avis, on nous a reproché de ne pas avoir de programme.

Vous en avez un, monsieur le président du conseil désigné, et il ressemble étrangement à beaucoup d'autres. Les socialistes de 1956 sont frères jumeaux de ces radicaux d'avant-guerre dont Albert Thibaudet disait: Ils offrent si volontiers à leurs alliés d'extrême gauche la perspective de la révolution à terme et à leurs collègues modérés la tranquillité au comptant!

Pardonnez-moi ces formules qui sentent le commerce, mais c'est à un éminent professeur que je les emprunte.

Quand par l'adroit balancement de recettes verbales éprouvées vous rassembleriez, monsieur le président du conseil désigné, la majorité disparate dont il faut bien vous contenter, auriez-vous l'assurance de pouvoir agir ? Ce n'est certes ni votre bonne foi ni votre bonne volonté qui sont en cause, mais les possibilités d'un système que tous condamnent dans le privé et dont nul n'ose dénoncer publiquement les tares en en précisant les raisons véritables. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Le groupe que j'ai l'honneur de représenter à cette tribune se refuse aux préjugés de personnes ou de tendances. Nous croyons profondément que la première condition du redressement de la politique française est de donner la parole au peuple autrement qu'en lui soumettant des slogans préfabriqués. (*Rires et exclamations à l'extrême gauche, à gauche, au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême droite.*)

On s'amuse bien quand même! (*Exclamations à l'extrême gauche, à gauche, au centre et à droite.*)

Mais nous savons aussi que des mesures urgentes sont à prendre, pour lesquelles nos électeurs nous ont expressément mandatés. C'est pourquoi, monsieur le président du conseil désigné, je me permettrai de préciser les points sur lesquels il n'y a aucune équivoque quant à notre attitude à l'égard de votre éventuel gouvernement ou, plus exactement, à l'égard des actes de tout gouvernement.

Né de la révolte contre l'injustice fiscale, notre mouvement faillirait à sa vocation s'il ne manifestait d'abord sa volonté d'obtenir le retour à l'équité et au bon sens en ce domaine.

On a prétendu que nous incitions nos adhérents à refuser toute participation aux charges publiques. Rien de plus mensonger ni de plus absurde! Les commerçants et les artisans ne sont ni assez stupides ni tellement égoïstes pour adopter une pareille attitude. Mais les institutions démocratiques sont nées, dans tous les pays civilisés, de la volonté légitime des contribuables de surveiller les finances publiques, de ne payer que ce qu'ils ont réellement consenti, de supprimer les privilèges en matière fiscale.

On a dénoncé cent fois à cette tribune, aux applaudissements unanimes de nos prédécesseurs, la complication, l'incohérence, l'arbitraire de notre système d'établissement et de perception des taxes. Les fonctionnaires des régies financières en tombent d'accord et se plaignent qu'une réglementation inapplicable entrave l'exercice de leur mission.

Pourtant, la réforme fiscale réclamée par tous reste un mythe inaccessible. Vous avez promis de vous en occuper, monsieur le président du conseil désigné. Nous nous ferons les interprètes fidèles de revendications dont il ne faut pas croire qu'elles se restreignent à des intérêts particuliers. (*Interruptions à gauche*).

Mais en attendant que cette réforme soit mise en œuvre — et nous ne voulons pas qu'elle soit bâclée au gré des circonstances — il est urgent d'accorder réparation immédiate aux victimes de principes et de méthodes que personne n'ose plus défendre.

Il s'agit de savoir si, condamnant les abus du fisc, on continuera à en faire porter les conséquences à des citoyens qui ne sont aucunement responsables des erreurs ou de la carence du législateur.

C'est pourquoi le Gouvernement, quelle que soit son orientation ou sa composition, se doit de promouvoir une amnistie générale, tant fiscale que pénale (*Applaudissements à l'extrême droite*), qui, seule, permettra de rétablir entre les assujettis et les administrations des rapports normaux.

Le climat favorable ainsi restauré, il deviendra possible, avec la collaboration de toutes les catégories de contribuables, de réaliser cette réforme ou cette refonte réclamée au cours de la campagne électorale par tous les groupes représentés ici. A l'œuvre on verra les maçons! (*Rires et exclamations à l'extrême gauche, à gauche, au centre et à droite.*)

Pour dissiper le parfum clérical qui flotte autour de mon allusion à Bourdaloue, j'invoquerai la très laïque caution du philosophe Auguste Comte qui estimait que « des auxiliaires tels que l'amende et la prison gâtent nécessairement les meilleures démonstrations ». C'est ce que nous avons toujours pensé et nous croyons en avoir tiré les règles d'action nécessaires.

Il n'est certes ni de ma compétence ni dans mes intentions d'aborder ici l'ensemble tragique des problèmes posés par la survie de l'Union française.

On perçoit dans la déclaration ministérielle les échos d'une inquiétude mortelle qui ronge tous les bons citoyens. Oui ou non, la France va-t-elle réagir ? Oui ou non, laisserons-nous partir en pièces et tomber aux mains de l'étranger cet empire sans lequel la métropole serait réduite au rang de puissance mineure ?

On peut s'étonner que, dix ans après la Libération, aucun gouvernement n'ait réglé la question essentielle, préalable à toutes les autres, et qui est celle de la structure de l'Union française ou, si l'on veut, de sa constitution, non point juridique, mais physique et morale.

Comment une discussion fructueuse peut-elle s'ouvrir dans l'incertitude, alors que la définition des liens qui unissent les territoires français est sans cesse remise en question ?

Pour nous, ce qui compte avant tout, c'est de proclamer le caractère inaltérable de ces liens que nous ne considérons pas comme contractuels, mais comme organiques; c'est d'affirmer la volonté délibérée de la France de ne pas tolérer que soient mises en doute l'unité et l'indivisibilité de la République; c'est d'affirmer cette volonté non seulement devant notre opinion publique, mais surtout à la face des deux puissances étrangères qui s'apprêtent à la curée en y mettant plus ou moins d'impudeur ou d'hypocrisie. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Alors, mais alors seulement, les réformes administratives et sociales les plus hardies peuvent être mises en œuvre. Elles n'ont que trop tardé et l'on comprend l'amertume de

nos frères de la France lointaine qui ont établi, autrement que par des paroles, leurs droits, en mêlant le sang des meilleurs d'entre eux à celui des meilleurs fils de la vieille terre, pour la défense de la patrie commune.

Commencer par le commencement, qui est d'unir indissolublement les parties de l'Union française, c'est le simple bon sens. Mais la haute politique n'est-elle pas le bon sens appliqué aux grandes choses ?

Encore faut-il que la métropole se montre digne de ses responsabilités, qu'elle sache inspirer le respect et l'affection, sans quoi l'autorité la plus légitime devient vite insupportable tyrannie.

Vous avez dit à ce propos, monsieur le président du conseil désigné, qu'il convenait de libérer les détenus politiques en Algérie tout en maintenant sous les verrous les coupables véritables. Devons-nous comprendre que des innocents aient été mis en prison ? Dans ce cas, nous comptons sur vous pour que des sanctions soient prises à l'égard des responsables d'une telle injustice aussi contraire aux droits de l'homme qu'aux intérêts bien compris de la France. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

On dira encore que les courants de l'histoire sont irréversibles et qu'il est inscrit, dans un livre mystérieux, que l'Union française est appelée fatalement à se dissoudre, comme si, au contraire, l'heure n'était pas aux grands ensembles, aux vastes associations de peuples et de nations. J'entends beaucoup parler de la nécessité de bâtir une Europe unie, malgré tout ce qui sépare les peuples du vieux continent. A qui fera-t-on croire que cette nécessité est plus urgente et plus impérieuse que de consolider l'Union française ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

A qui fera-t-on croire que le progrès consiste à fractionner ce qui était uni, ce qui peut et doit rester uni ?

Les problèmes européens ne nous trouvent pas indifférents, mais ceux de l'Union française les conditionnent. Nous avons les pieds par terre. Prétend-on qu'on écoutera encore, en Europe et dans le monde, la voix de notre pays, s'il se révèle incapable de régler ce qui touche à son existence, en tant que grande nation ?

Il n'est pas vrai qu'une politique déjà commencée n'ait qu'une suite possible ; elle en a mille.

Je demande qu'on écoute un peu plus attentivement la voix populaire. Elle a parfaitement senti que les événements humains n'ont rien de fatal, que la volonté de l'homme y est engagée, qu'elle en est responsable. C'est un des meilleurs esprits qui se soit réclamé du radicalisme, c'est le penseur républicain Alain que je viens de citer.

C'est au révolutionnaire Blanqui que je demanderai d'exprimer, mieux que je ne saurais le faire, ce que nous ressentons devant nos abdications successives : « Une nation peut succomber sous la force sans perdre l'honneur. Ici, c'est l'honneur qu'on va perdre, parce que la force est encore entière. Il suffirait d'un peu de bon sens, d'intelligence et de dignité. » Nous ne sommes pas sûrs qu'on ne continuera pas à préférer l'improvisation, l'aveuglement et l'esprit de capitulation. (*Murmures sur de nombreux bancs à gauche et à l'extrême gauche.*)

Je n'en ai plus pour bien longtemps. Je vous remercie tout de même de votre attention. (*Sourires*). Il s'agit d'un assaut de politesses, naturellement.

Une certaine partie de l'opinion et une plus large partie de cette Assemblée croient nous avoir définis en nous baptisant « le parti des mécontents ». Ce serait parce que nos électeurs auraient eu une crise de mauvaise humeur qu'ils auraient voté en masse pour les listes se réclamant des idées de Pierre Poujade.

Sans doute Pierre Poujade symbolise une révolte croissante du peuple français, dont les motifs sont assez visibles. Mais il y a tout autre chose dans cet élan que n'ont pas su prévoir, que ne comprendront jamais ceux qui ont perdu le contact avec la masse. Il y a l'espérance invincible des braves gens qui ne veulent pas désespérer de la patrie. Il y a la confiance des femmes, des hommes de chez nous qui savent que si nous sommes entrés dans une lutte pour laquelle nous ne nous sentons aucun goût, c'est parce qu'il fallait rompre le réseau des complaisances ou des complicités.

Je lisais, il y a quelques jours, une liste de nominations démontrant que notre nouvelle Assemblée avait eu pour première conséquence de pourvoir de sinécures honorables quelques députés non réélus. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Oui, nous avons sorti pas mal de sortants, mais ils paraissent bien décidés à entrer ailleurs. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*) Ce qui prouve que leur dévouement à la chose publique n'allait pas sans quelque complaisance pour leurs commodités personnelles.

Sans doute est-ce également à des considérations très partilières qu'obéissent tous ceux qui cherchent à faire invalider nos camarades, sans hésiter à bafouer publiquement les décisions du suffrage universel. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Contre la volonté de rénovation que nous représentons, les intérêts et les sectarismes se sont ligués et leurs porte-parole osent parler sans rire du danger que nous ferions courir aux institutions démocratiques, eux qui portent atteinte sans vergogne aux principes mêmes de la République.

N'avez-vous, monsieur le président du conseil désigné, aucune opinion à ce propos ? Ne croyez-vous pas qu'il est du rôle d'un gouvernement républicain de mettre en garde l'Assemblée contre l'abus exorbitant qu'elle voudrait commettre en s'adjoignant à la sauvette quelques battus mécontents ? Et si, d'aventure, une constatation légitime rendait incertain le résultat d'une élection, ne pensez-vous pas que des républicains authentiques chargeraient le corps électoral de résoudre le litige ? (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

C'est peut-être beaucoup demander à des hommes qui s'imaginent qu'on supprime la fièvre en brisant le thermomètre, à d'autres qui représentent ici une conception totalitaire de la société et de l'Etat.

Paul Valéry... (*Exclamations à gauche et à l'extrême gauche*) écrivait avec humour que « la politique fut d'abord l'art d'empêcher les gens de se mêler de ce qui les regarde ». C'est une habitude qui est pieusement conservée dans cette Assemblée, qui entend bien défendre les privilèges contre la volonté librement exprimée d'une notable partie du corps électoral.

Mais les manœuvres arbitraires ne troubleront pas notre jugement et nous ne répondrons jamais à l'intolérance systématique par le sectarisme. Venus ici pour défendre la République, celle des petits, celle des humbles, celle des laborieux, celle de tous ceux qui aspirent à plus de justice et de liberté, c'est en républicains et non en partisans que nous arrêterons notre ligne de conduite.

Dans le travail et l'union, en avant pour le plus grand bien et la grandeur de la France ! (*Vifs applaudissements à l'extrême droite.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Voix au centre et à droite. Suspension !

M. Henri Bergasse. Au nom du groupe des indépendants, je demande une suspension de séance.

M. le président. Une suspension de séance est demandée.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures quarante-cinq minutes, est reprise à dix-neuf heures quinze minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Maurice Lenormand.

M. Maurice Lenormand. Monsieur le président du conseil désigné, pour moi comme pour la plupart des députés d'outre-mer, le début de cette législature est un moment important et grave. Nous nous trouvons, pour employer un terme à la mode, dans une sorte de suspense.

C'est qu'il ne nous suffit pas de mesurer la tâche qui nous attend devant les très nombreux et très délicats problèmes à résoudre dans l'Union française. Il nous a fallu encore, pour prendre conscience des difficultés et mettre au point une méthode et un comportement, faire le bilan des travaux abordés au cours de la précédente législature.

Des projets de réformes politiques très importants ont été mis en chantier. Ils présentent une portée considérable pour les territoires d'outre-mer si le Gouvernement et le Parlement veulent vraiment donner à la République, dont nous sommes partie intégrante, un visage démocratique.

Il s'agit des projets de loi concernant la réforme du titre VIII de la Constitution, la création des conseils de gouvernement, les pouvoirs délibérants des assemblées territoriales et, dans une période plus récente encore, la création des services publics territoriaux qui permettront aux territoires, qui sont les payeurs, de choisir leurs agents et fonctionnaires d'assistance technique au lieu de se les voir imposer par l'administration centrale.

Il s'agit aussi de l'augmentation du nombre des députés d'outre-mer, qui donnera aux soixante millions de citoyens de la France d'outre-mer une représentation plus conforme à leur nombre — ils sont une soixantaine sur six cents députés — et, partant, une expression plus démocratique de la volonté populaire des gens d'outre-mer.

Enfin, il s'agit, et vous l'avez déjà souligné, de l'application du suffrage universel et du collège unique dans tous les territoires, institution qui aurait dû normalement être à la base de la consultation populaire qui vient d'avoir lieu et qui nous a envoyés siéger dans cette Assemblée.

La République ne saurait, en effet, priver plus longtemps une partie de ses citoyens et de ses citoyennes de la possibilité de faire valoir leurs droits par un bulletin de vote.

L'absence d'instruction et de culture des masses, qui fut invoquée pour instituer le collège restreint, n'est pas un argument que l'on puisse opposer à ces masses qui en sont les victimes, mais que l'on doit retourner contre les régimes politiques antérieurs, qui n'ont pas fait en temps voulu l'effort d'éducation nécessaire pour les tirer de l'ignorance.

La sélection culturelle de l'électeur français au vingtième siècle n'est pas plus défendable que la sélection censitaire de l'électeur des régimes du dix-neuvième siècle.

Dans le domaine social, nous avons mesuré les obstacles que les grands intérêts métropolitains ou internationaux pouvaient dresser contre la défense des droits des travailleurs d'outre-mer lorsqu'il s'est agi de voter le code du travail dans les territoires d'outre-mer.

Aujourd'hui encore, toutes les mesures dilatoires sont mises en œuvre pour retarder ou déformer l'application de certaines dispositions de ce code, et dans la pratique les travailleurs rencontrent encore actuellement les plus grandes difficultés pour faire assurer par les employeurs et par l'administration le respect de droits si difficilement acquis.

Les obstacles élevés par les trusts et les monopoles pour saboter les nouvelles conventions collectives dans les territoires ne peuvent être vaincus, le plus généralement, que par les menaces de grève ou les grèves elles-mêmes.

Un gouvernement soucieux de la paix sociale et de la santé économique des pays d'outre-mer se devra d'accélérer l'application du code du travail, le vote de la loi sur les allocations familiales, et de faire respecter par les grands maîtres de nos activités locales les dispositions des lois sociales applicables outre-mer.

Il me suffira de signaler, parmi les lois en souffrance depuis plus de six ans, celle qui concerne les accidents du travail et les risques professionnels, pour vous faire mesurer le peu de souci que l'on a encore aujourd'hui de la personne et de la vie humaine lorsqu'il s'agit de travailleurs d'outre-mer.

Dans le domaine administratif, un certain nombre d'entre nous, monsieur le président du conseil désigné, se demandent quand nos territoires pourront jouir enfin d'un véritable régime démocratique, au lieu d'être placés sous une étroite tutelle.

En effet, les organes d'administration locale ne sont le plus souvent que les exécutants d'une administration centralisée à outrance, et dans les bureaux, les antichambres et les couloirs de laquelle les agents des monopoles et des grandes sociétés coloniales ont beau jeu pour faire aboutir leurs intrigues et prévaloir leurs intérêts égoïstes, au détriment de l'élévation progressive du niveau de vie de nos populations.

En cette matière, je voudrais simplement vous signaler, ainsi qu'à mes collègues, les conditions de nomination et d'exercice de la haute fonction de chef de territoire.

Les chefs de territoire ont, en effet, des attributions très étendues, sans compter les moyens de pression qui peuvent être à l'occasion à leur disposition. Ils constituent, dans l'ordre actuel, à eux seuls, le gouvernement local dans chaque territoire.

Etant donné leur rôle, est-il concevable qu'aujourd'hui encore ces dépositaires des pouvoirs gouvernementaux puissent être désignés et même imposés dans les territoires sans l'assentiment des élus locaux et des représentants de ces territoires ?

De telles situations ne constituent-elles pas pour les territoires l'absence de régime démocratique et de garantie de libres institutions ?

Dans le domaine économique, vous n'ignorez pas, monsieur le président du conseil désigné, que les réformes de structure à accomplir doivent être extrêmement profondes. Est-ce aller au delà d'une juste revendication que réclamer que l'exploitation des richesses locales s'exerce en priorité au profit des territoires eux-mêmes et contribue à leur développement économique ainsi qu'à élever le niveau de vie de leurs habitants ?

La réorganisation des structures économiques de l'Union française, définie par la Constitution elle-même comme une communauté de ressources et qu'il faut aussi aménager comme zone franc, ne saurait souffrir une plus longue attente.

L'action en faveur de la libération des échanges, de préférence à la constitution d'un système économique d'Union française, a eu pour résultat de ruiner le pouvoir d'achat des producteurs d'outre-mer au profit des seuls intérêts de certaines industries du commerce métropolitain, et d'apporter une solution de facilité qui n'a guère contribué à stimuler une véritable politique d'exportation, car la caractéristique du système actuel peut, en effet, se définir comme d'une part l'obligation pour les territoires d'outre-mer d'acheter en France des produits plus chers que les prix mondiaux, avec un contingentement des devises distribuées aux territoires comme moyen de contrainte, et d'autre part une libération des échanges permettant aux acheteurs métropolitains d'acquérir les produits d'outre-mer aux prix mondiaux, c'est-à-dire sans tenir compte des hauts prix de revient provoqués par les achats en métropole des équipements et des produits de consommation.

Ce système à sens unique ruine peu à peu le pouvoir d'achat dans les territoires, tandis qu'il assure aux activités métropolitaines près de 60 p. 100 de leurs débouchés extérieurs.

Le danger du système, du reste, est double, car le standing de vie métropolitain s'abaisserait brutalement de près de 30 p. 100 si les marchés d'outre-mer n'existaient plus.

En outre, le prétendu effort d'exportation n'est qu'un circuit de vente à l'intérieur de la zone franc, c'est-à-dire en réalité une interprétation, un artifice dans l'appréciation de notre balance économique et commerciale.

Si l'on doit faire cesser le sacrifice économique qui s'impose ainsi aux territoires d'outre-mer, il est indispensable d'assurer sans retard un régime protecteur et une stabilisation des prix pour les grands produits coloniaux, ressources de base des masses autochtones, café, cacao, arachides, palmistes notamment

Il est indispensable aussi de faire un retour à la sincérité économique par une définition des échanges extérieurs, en considérant comme échanges extérieurs les exportations globalement réunies de la métropole et des pays d'outre-mer vers l'étranger, à l'exclusion des ventes de la métropole vers ses territoires d'outre-mer.

Enfin, la participation positive des budgets territoriaux aux résultats de la production énergétique, industrielle ou minière réalisée sur les patrimoines de ces territoires apparaît comme un des principaux moyens d'assurer leur développement économique et leur progrès social.

Par ailleurs, monsieur le président du conseil désigné, bien qu'ils soient très sensibles à la politique administrative, sociale et économique que l'administration et le Gouvernement poursuivent chez eux, les territoires d'outre-mer savent aussi que toutes ces situations particulières sont sous la dépendance totale, mais directe, de la politique générale de la France et, notamment, de sa politique extérieure.

Pendant toute la précédente législature, les députés d'outre-mer ont vécu les dilemmes et les tergiversations de la guerre d'Indochine. Ils ont compté les hommes qu'ils y envoyaient et les sommes que la métropole y engloutissait. Le résultat final pour la présence française les fait s'orienter aujourd'hui vers d'autres solutions.

Aussi devant le problème algérien un grand nombre d'entre nous se demandent s'ils vont vivre cette nouvelle législature comme une nouvelle ère de combats et de sacrifices ou comme une période constructive au début de laquelle on aura bien voulu préalablement repenser les problèmes et les solutions.

Nous avons, certes, à défendre les Français d'Algérie, mais nos compatriotes, qui ont droit à notre protection et à notre assistance, n'en sont pas pour cela nos interlocuteurs, car l'interlocuteur est celui qui se pose et se dresse en adversaire et avec lequel à la conversation à coups de fusils doit se substituer une conversation tôt ou tard nécessaire.

Comment et avec qui causer ? C'est là la tâche dont nous attendons l'exposé de la part du Gouvernement. Et pour l'Union française et la République, cette tâche est lourde de conséquences.

Depuis des années, pour des raisons d'Etat d'une certaine politique française, de jeunes Français se battent et meurent sur un point ou un autre du globe. Des contribuables français payent des impôts pour financer ces actions militaires, ce qui explique, pour une part, que l'Union française se cherche encore.

Mais, parallèlement, il y a une certaine politique, française aussi, qui a abouti au réarmement allemand. Ce résultat, comme toute autre formule d'intégration militaire européenne, peut-il être considéré comme une étape heureuse sur la voie du désarmement contrôlé et vers la réalisation d'une sécurité collective que la menace atomique rend désirable à tous les peuples ?

Le réarmement allemand, la petite Europe de l'Ouest, la Communauté européenne du charbon et de de l'acier, l'Euratom sont-ils des réalisations qui peuvent aider à l'édification d'une véritable Union française définie dans les domaines de la sécurité, des échanges, de l'assistance technique et de la communauté de culture et de ressources ?

La conception de la petite Europe, dont l'édification fait courir tant de risques à la construction, à la réalisation de l'Union française, est-elle bien encore aujourd'hui à une échelle convenable des valeurs ? Correspond-elle à une vue exacte des problèmes mondiaux ?

Je pense que le Gouvernement pourrait rendre plus de services à la paix du monde en réalisant vraiment l'Union française qu'en cherchant à résoudre des problèmes d'intégration européenne.

Nous sommes, en effet, entrés dans des sphères plus vastes d'intérêts et de relations qui font passer, en définitive, toutes les questions directement de l'échelon national à l'organisation mondiale.

Si le problème de l'Allemagne reste, plus que celui de Formose, que celui de la Corée ou de l'Indochine, la clef de la politique mondiale, ce problème ne se pose plus, cependant, dans le cadre d'une Europe quelconque, plus ou moins élastique, mais dans le cadre des perspectives mondiales qui découleront de la façon dont les Allemands se réunifieront ou seront réunifiés. Ce jour-là, les Français seront sans doute bien heureux d'avoir sauvé l'Union française et de la retrouver.

Enfin, la politique intérieure de la métropole ne peut nous laisser indifférents. Le niveau de vie des travailleurs d'outre-mer est étroitement lié à celui de l'ouvrier métropolitain. La stabilité du franc, sa défense contre toute manipulation monétaire, son appui sur le travail et la production des Français restent le fil conducteur d'une économie nationale gérée honnêtement et sainement.

Le pouvoir d'achat des travailleurs français est à restaurer. C'est là une tâche qui conviendra particulièrement à un gouvernement de front républicain. Cette restauration, vous le savez, ne pourra guère se réaliser par le blocage des salaires, mais bien plutôt par une politique d'expansion, c'est-à-dire par un accroissement de la distribution du pouvoir d'achat en fonction de l'augmentation de la production nationale.

Au seuil de cette nouvelle législature, un espoir pour nous est né, celui de voir la République s'acheminer progressivement dans ses territoires d'outre-mer vers l'instauration d'un régime sincèrement et complètement démocratique, en même temps que se poursuivra, à travers le monde, une politique de négociations, de détente et de sécurité collective pouvant écarter de nous l'angoisse de voir mettre au monde des enfants sous le signe de l'atome.

Monsieur le président du conseil désigné, j'ai le vif désir et l'espoir de vous voir entreprendre une action gouvernementale sincèrement socialiste et démocratique. C'est pourquoi je vous apporterai ma voix. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Aubame.

M. Jean-Hilaire Aubame. Monsieur le président du conseil désigné, croyez-bien que c'est avec la plus grande attention que les indépendants d'outre-mer ont écouté votre discours d'investiture.

Votre programme n'est pas pour nous effrayer, encore que certains nous aient rangés, ces derniers mois, dans ce qu'ils appellent la majorité conservatrice.

Il est vrai que les mêmes hommes nous ont traités de révolutionnaires, de séparatistes même quand, il y a trois ans, nous avons à Bobo-Dioulasso lancé l'idée d'une République fédérale française.

En ce qui concerne votre programme intérieur, nous sommes d'accord avec vous. Toutefois, nous formulons quelques réserves à l'égard du premier point de votre déclaration: nous demeurons fidèles à la représentation proportionnelle que nous estimons un scrutin juste et clair.

Mais c'est surtout sur votre programme ultramarin que nous avons un certain nombre de recommandations à vous faire.

Il nous paraît indispensable d'aborder au plus tôt certains problèmes urgents. Il faut, en effet, comme nous l'avons demandé à plusieurs reprises dans le passé, étendre le collège unique à tous les territoires, lutter contre les fraudes électorales, augmenter le nombre des communes de plein exercice, accroître les pouvoirs des assemblées territoriales, réaliser une déconcentration et une décentralisation administratives. Je ne fais que reprendre les termes de votre déclaration.

Pour aboutir, cela suppose dans l'immédiat:

Premièrement, le vote de la loi électorale d'outre-mer en instance devant le Conseil de la République;

Deuxièmement, le vote de projets de loi relatifs aux cadres territoriaux dans les territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun. En effet, il est nécessaire, dans la limite de leurs compétences, de laisser aux autorités territoriales entière liberté d'organiser et de gérer, non seulement les services publics, mais encore leurs agents. Cette mesure entre, nous semble-t-il, dans le cadre de la politique d'outre-mer préconisée par le groupe socialiste. Celui-ci ne verra donc aucun inconvénient à nous apporter tout son appui pour que ces textes soient examinés en priorité par l'Assemblée nationale;

Troisièmement, l'examen, le plus tôt possible, par l'Assemblée nationale, du rapport sur le statut des chefs coutumiers. Cette question réclame une solution rapide, le cas des chefs coutumiers méritant d'être pris en considération sans plus attendre, en raison de leur situation matérielle des plus précaires;

Quatrièmement, le dépôt de projets de loi tendant à définir les institutions de chaque territoire sur le modèle du Togo;

Cinquièmement, le dépôt d'un projet de loi sur les conseils régionaux.

Sur le plan plus général de l'Union française, nous sommes partisans d'une revision du titre VIII de la Constitution dans le sens confédéral et fédéral.

A notre avis, l'Union française n'existe pas, mais la République, elle, existe.

Il faut, dès maintenant, créer le cadre dans lequel viendront s'insérer le Maroc et la Tunisie, cadre qui garantira leur indépendance.

S'agissant du Viet-Nam, nous sommes pour l'application des conventions de Genève, en d'autres termes pour la normalisation des rapports entre la France et les deux Viet-Nam. Il s'agit, en somme, d'une confédération d'Etats associés reposant sur un principe d'égalité et de non-discrimination, défini par le préambule de la Constitution et les nouveaux accords passés avec les Etats associés d'Indochine.

S'agissant de la République française, il faut admettre rapidement le principe d'une république fédérale. Nous avons défini ce que nous entendons par là dans la proposition de résolution que nous avons déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale en 1955 et qui tend à décider de la revision du titre VIII de la Constitution.

En ce qui concerne l'Algérie, il faut créer immédiatement un climat d'apaisement. La méthode que vous avez préconisée peut être retenue. Le temps des promesses est largement dépassé. Comme le statut d'assimilation, l'autonomie interne risque, elle aussi, d'être rejetée à brève échéance si nous ne l'acceptons pas maintenant.

Monsieur le président du conseil désigné, voilà quels sont, en termes précis, les points sur lesquels il nous apparaît indispensable que vous vous penchiez en priorité si vous voulez, comme vous l'avez déclaré, conduire les populations africaines à gérer leurs propres affaires.

Je ne peux pas me tromper. Vous me contrediriez en tous cas. Nous ne pourrons que vous applaudir si vous prenez nettement position en faveur des thèses que nous venons de vous signaler et pour lesquelles nous n'avons jamais cessé de combattre depuis que nous représentons l'Afrique noire au Parlement.

En conclusion, malgré nos réserves, monsieur le président du conseil désigné, nous voterons l'investiture. Mais ce vote, à cause même de ces réserves, ne saurait nous engager pour l'avenir: nous jugerons votre gouvernement à ses actes. (*Applaudissements sur certains bancs au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Pelat. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. Alexis Pelat. Nous attendrons, monsieur le président du conseil, de vous juger à vos actes avant de vous apporter une approbation qui ressemblerait à un chèque en blanc.

Nous savons que vous ne refuserez pas les suffrages de certains que vous avez souvent dénoncés comme les ennemis de la paix, de la patrie et de la liberté. Il ne s'agit pous nous ni de préjugés politiques, ni de parti-pris contre une personne; mais votre déclaration ne nous rassure en aucune façon.

Vous nous promettez une réforme fiscale dont les projets — vous l'avouez vous-même — traînent devant ce Parlement depuis des années. Mais vous nous annoncez des charges nouvelles pour un avenir très proche, alors que le pays est écrasé par l'impôt. Si des ressources sont nécessaires, vous aurez le devoir de les rechercher dans des économies budgétaires. Le mot n'a pas été prononcé.

En ce qui concerne le problème algérien, l'homme que vous avez choisi pour représenter la France est surtout le symbole des abandons.

Nous ne défendons pas ici les capitalistes égoïstes et souvent apatrides, prêts à livrer l'Union française pour peu que soient sauvegardés leurs intérêts, mais nous songeons aux peuples de travailleurs de toutes races et de toutes religions qui, les yeux fixés sur nous, attendent de nous la sécurité et la paix. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Votre choix ne paraît guère assurer ni l'une ni l'autre.

Chaque fois qu'un gouvernement, y compris le vôtre, agira dans le sens de la justice sociale et fiscale et de l'intérêt français il nous trouvera à ses côtés pour le soutenir.

Nous laisserons une majorité hétéroclite vous accorder des suffrages qui signifient tout, sauf la confiance. Vous n'aurez pas nos voix aujourd'hui. (*Applaudissements à l'extrême-droite. — Applaudissements et rires sur plusieurs bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Felix-Tchicaya.

M. Jean Félix-Tchicaya. Monsieur le président du conseil désigné, mesdames, messieurs, cette législature s'ouvre par des innovations qui ressemblent beaucoup d'espoir parmi les populations que nous représentons.

En effet, c'est la première fois depuis l'avènement de la IVe République et, je crois, la deuxième depuis l'existence de

la République française qu'un homme de couleur est appelé à remplir les fonctions de vice-président de l'Assemblée nationale.

Sous la IIIe République, c'est M. Gratien Candace, député de la Guadeloupe, qui avait été appelé à cet honneur. Cette fois, c'est notre ami Mamadou Konaté, député du Soudan.

Bien sûr, à l'origine, il y a le choix d'un groupe. Mais il y a aussi la ratification par l'Assemblée.

Nous sommes heureux de cette marque de confiance. On saura, par delà les mers et les frontières, que la France a élevé un noir à la dignité de vice-président de sa première Assemblée parlementaire.

La seconde innovation vient du gouvernement qui se présente aujourd'hui devant nous.

C'est bien la première fois qu'un homme de couleur est nommé ministre et qu'un gouvernement compte dans son sein deux élus des territoires d'outre-mer.

Quelle que soit la personnalité de ces représentants, notre satisfaction est grande. Car, voyez-vous, le mandat parlementaire et la charge ministérielle ne peuvent pas constituer une fin en soi pour tout élu africain conscient des immenses tâches qui nous attendent. C'est pourquoi la personne importe peu; seul le fait en lui-même compte.

Ces nominations susciteront, n'en doutons pas, beaucoup d'échos et d'heureux commentaires outre-mer.

Nous croyons savoir que ces promotions augurent un programme d'apaisement et de construction pacifique de l'Union française. Plus particulièrement, notre présence au Gouvernement ne peut s'expliquer que dans cette mesure. Nous sommes ici, non pour susciter des discordes, mais pour servir de trait d'union entre ceux qui, de plus en plus nombreux, sentent la nécessité de construire une Union française vraie et ceux qui ne sont pas encore venus à cette conception.

Malgré les géants de la politique mondiale, la France demeure une grande nation, mais cette grandeur est à la mesure de notre association et de la solidité de notre communauté. C'est pourquoi nous retenons, dans la déclaration ministérielle, tout ce qui, pour nous, consolide la paix, le développement économique et la prospérité.

Lorsque M. le président du conseil désigné a rappelé le préambule de la Constitution, nous avons été heureux à l'idée que ce rappel est tout un programme, le seul dont l'application, parce qu'elle a été plus ou moins controversée, a mis depuis 1947 les peuples d'outre-mer en désaccord avec les gouvernements successifs.

Il faut rendre hommage au gouvernement de M. Mendès-France d'avoir été le premier à trouver la solution des négociations et des rapports pacifiques; nous connaissons les intentions du présent gouvernement et sa détermination de faire rapidement la paix en Algérie. C'est là une autre application de l'esprit de la Constitution qui veut que la République n'utilise ses forces ni pour les conquêtes, ni contre les libertés.

« Gouvernement de front républicain »: nous considérons cette dénomination comme une assurance contre le colonialisme sous toutes ses formes.

Nous la considérons également comme une garantie d'application d'un programme social conforme à la tradition républicaine de la France.

Nous attendons fermement la réalisation des réformes qui s'imposent dans l'Union française.

M. le président du conseil désigné a énuméré notamment: le collège unique partout et pour tous, l'extension des pouvoirs des assemblées locales, la création accélérée des cellules de base, la constitution des conseils de gouvernement, l'africanisation de nos cadres, la déconcentration et la décentralisation des pouvoirs d'autorité, etc.

Le groupe U. D. S. R. - R. D. A., déterminé à accorder son soutien à tout moment et à tout gouvernement qui mettra en tête de son programme la consolidation des liens pacifiques entre les peuples d'outre-mer et la métropole, dans une complète égalité de droits et de devoirs ainsi que dans le respect de la liberté humaine et des originalités respectives, apporte à cette tribune son entière caution à une formation gouvernementale qu'elle présume être de paix, d'égalité et de fraternité. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le président du conseil désigné.

M. le président du conseil désigné. Monsieur le président, mesdames, messieurs, l'heure est venue pour moi de répondre aux questions. Je me trouve dans la situation la plus paradoxale que l'on puisse envisager. Ordinairement, le président désigné appréhende un peu le moment où il va passer l'oral, se demandant s'il ne lui aura pas été posé de questions indiscrètes sur des problèmes peu ou mal connus de lui. Pour être président du conseil désigné, on n'est pas pour autant omniscient. Aujourd'hui, il me faut répondre à des orateurs qui ne m'ont posé que fort peu de questions et, à la vérité, bien peu embarrassantes.

Je n'ai pas à répondre à M. Lenormand qui ne m'a pas posé de question. Je me borne donc à le remercier de sa conclusion.

Je ne devrais pas avoir à répondre à M. Pelat qui a déclaré m'attendre à mes actes, mais qui est bien décidé à ce que je ne puisse pas agir. (*Rires et applaudissements à gauche.*)

Je ne veux que relever, dans son intervention, deux formules: l'une pour réparer une erreur. Vous ne deviez pas m'écouter à ce moment-là, monsieur Pelat, ou je devais être peu audible. J'ai bien parlé, et assez longuement, de la volonté gouvernementale de réaliser les économies budgétaires nécessaires. Je vous invite à vous reporter au texte.

Ce n'est pas surtout cela que je voulais relever. Il est une de vos phrases que je ne peux laisser passer. Il est des choses que l'on dit facilement, souvent sans les avoir pesées. Je vous demande de peser à l'avenir ce que vous direz. On ne parle pas comme vous l'avez fait du Grand Chancelier de la Légion d'honneur, une des plus belles figures de la France. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs.*)

Il y a, monsieur, en France, des valeurs qui sont encore respectables. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mais de même que je remerciais M. Lenormand de sa conclusion, qui était tout autre, permettez-moi de vous dire merci pour la vôtre. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Tamarelle n'a employé, lui, qu'une formule interrogative en s'adressant à moi. Il m'a dit: Ecoutera-t-on la voix de la France ?

Oui, probablement, monsieur Tamarelle.

Cependant, j'aimerais bien que vous vous informiez sur ce qui fait encore le renom de la France dans le monde. Comme beaucoup d'entre vous, j'ai été amené à voyager. Comme beaucoup d'entre vous, j'ai constaté que partout existe encore un immense crédit au compte de la France, crédit qui est essentiellement basé sur ce que fut la France. Nous sommes toujours la France de 1789, nous sommes toujours la France des droits de l'homme et du citoyen. La France ne restera grande aux yeux du monde que dans la mesure où elle restera fidèle à sa mission. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs.*)

M. Aubame, parlant au nom des indépendants d'outre-mer, m'a demandé quelle serait l'attitude du Gouvernement sur un certain nombre de propositions de loi en instance dans les Assemblées.

Je ne peux encore à cette heure, et il le conçoit, lui donner sur ces propositions l'accord d'un gouvernement que je n'ai pu consulter. Je peux, par contre, répondre à sa demande que les projets qu'il a défendus ici correspondent — il le sait d'ailleurs — à la position du parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir, ce qui peut lui laisser, je crois, beaucoup d'espoir.

Je remercie M. Tchicaya pour la confiance que son groupe et lui-même m'ont affirmée et je dis simplement ma volonté de ne pas décevoir leur espoir.

M. Jacques Duclos, lui, ne m'a pas posé de questions. Il a même fait preuve d'une amabilité dévorante. (*Sourires.*)

Il a annoncé qu'il surveillerait les engagements que j'avais pris. Je veux simplement préciser que ces engagements je ne les ai pas pris, que je ne les prends pas, que je ne les prendrai pas à l'égard des dirigeants du parti communiste. Ces engagements, je les ai pris et je les prends devant l'Assemblée nationale et devant le pays. Ils sont ceux qu'on trouvera inscrits dans la déclaration ministérielle et nulle part ailleurs. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Paul Reynaud comprendra, j'en suis sûr, que je ne le suive pas sur le terrain de l'analyse des résultats électoraux.

A gauche. Cela vaut mieux pour lui

M. le président du conseil désigné. Il s'est surtout attaché à montrer qu'il pouvait y avoir aux yeux de certains quelques risques à la présence d'un socialiste aux affaires économiques et financières. Il a cependant ajouté alors, avec humour, que les deux meilleurs ministres des finances de l'Europe, depuis la guerre, avaient été mon ami Cripps et son collègue hollandais..

Merci.

Je traduirai cet éloge à la prochaine réunion de l'Internationale socialiste où je rencontrerai mes amis. Puis-je toutefois me permettre de dire à M. Paul Reynaud qu'il doit avoir conscience que, parfois, ses amis politiques et lui-même se sont opposés à la présence de tout socialiste à des postes semblables en France. Par là-même, ils nous ont empêchés de courir notre chance de gagner ce premier prix de bonne gestion financière!

L'occasion vous est offerte, monsieur Paul Reynaud, d'aider par votre suffrage mon ami M. Robert Lacoste à égaler ceux de nos amis étrangers dont vous avez bien voulu citer les noms. (*Applaudissements et rires à gauche.*)

Vous m'avez demandé quelles ressources nouvelles je proposerai au Parlement pour financer l'effort que nous devons tenter pour les vieux et les vieilles de France. Permettez-moi d'abord d'en discuter avec mes ministres. Il doit être bien entendu qu'en cette matière, il ne saurait être question de délégation de pouvoirs. Le Parlement sera appelé à se prononcer

sur les mesures qui lui seront soumises. Il pourra éventuellement leur en substituer d'autres. Le Gouvernement s'opposera seulement à toute forme de fiscalité qui nuirait à sa politique d'expansion économique et de lutte contre l'inflation ou qui aboutirait à accroître par ailleurs les injustices que j'ai dénoncées. (*Applaudissements à gauche.*)

La deuxième question précise que m'a posée M. Paul Reynaud est celle-ci: Une politique bipartisane ne s'impose-t-elle pas dans le cas de l'Algérie et dans celui de la politique internationale ?

Je croyais avoir répondu par avance à cette question dans ma déclaration — et je vais me répéter — lorsque j'y ai rappelé qu'au cours de la précédente législature « il est arrivé à plusieurs reprises au parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir de faire certaines de ses exigences les plus légitimes au profit d'une nécessité supérieure. Ce fut le cas, par exemple, lors du débat qui décida du sort du Maroc. »

Voici que les hommes de toutes opinions qui siègent ici — et vous-même — se trouvent aujourd'hui placés devant une option semblable sur le problème algérien. Je suis donc d'accord sur ce que vous appelez la politique bipartisane, monsieur Paul Reynaud. (*Applaudissements à gauche.*)

Un mot de vous, enfin, m'a touché. Je veux parler de votre appréciation sur mon désintéressement et même — avez-vous ajouté — mon courage. Je vous en remercie, comme je remercie ceux de mes adversaires politiques qui, par leurs applaudissements, se sont associés à votre jugement. C'est une des règles qu'on devrait essayer d'établir en France, que l'on peut être adversaires politiques et quand même s'estimer (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Cela m'autorise à introduire en cette réponse un mot, un seul mot de caractère personnel. Je vais le faire avec gravité et non sans émotion. L'homme qui est devant vous ne s'est pas laissé placer en une telle situation parce qu'il a envie du pouvoir. Il a seulement cru nécessaire d'accepter, au nom de son parti, les responsabilités que la situation lui confère. Bien mal inspiré serait d'ailleurs celui qui voudrait manifester une ambition effrénée à une heure où les difficultés sont si lourdes.

Non! Vous avez devant vous un homme de bonne volonté et qui est tout prêt, si vous le lui permettez, à essayer de se prouver et de vous prouver qu'il est aussi un homme de volonté. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs.*)

M. le président. L'Assemblée voudra sans doute suspendre sa séance ? (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt heures cinq minutes, est reprise à vingt-deux heures vingt-cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Mutter.

M. André Mutter. Monsieur le président du conseil désigné, le groupe des indépendants et des paysans d'action sociale m'a prié d'expliquer son vote qui se manifestera, dans sa presque totalité, par une décision d'abstention volontaire. Je vais, très rapidement, présenter quelques observations pour justifier cette attitude.

D'abord, monsieur le président du conseil désigné, permettez-moi, d'ailleurs sans me livrer à nulle attaque personnelle, de vous indiquer que nous avons décelé, mes amis et moi, cet après-midi, une certaine contradiction entre, d'une part, la gravité des problèmes que vous avez mentionnés — gravité sur laquelle vous avez vous-même insisté — et, d'autre part, certaines solutions qui, pour nous, n'apparaissaient que comme des solutions partisanes.

Encore une fois, sans attaquer votre personne, nous avons eu l'impression que c'était le secrétaire général du parti socialiste plus souvent que le chef du gouvernement de demain qui s'exprimait sur certaines solutions positives. Je n'en donnerai qu'un exemple: la question algérienne, qui est pour nous le drame algérien.

Monsieur le président du conseil désigné, vous avez déclaré cet après-midi que vous entendiez vous occuper vous-même de cette question. Je vous supplie — car il y va de l'intérêt national — de ne pas, peut-être, tout briser au départ par une tentative spectaculaire qui tiendrait plus de la publicité que de l'intérêt national. (*Applaudissements à l'extrême droite et sur plusieurs bancs à droite. — Mouvements à gauche.*)

Monsieur le président du conseil désigné, vous ne pouvez pas, en Afrique du Nord, en Algérie, vous engager sans avoir la certitude de pouvoir tenir les engagements que vous prendrez.

Il est très beau d'affirmer, comme vous l'avez fait, l'union indissoluble de l'Algérie et de la République française, mais annoncer aussitôt après que vous entendez procéder dans l'avenir à l'étude d'un statut particulier pour l'Algérie, c'est dire que cette union indissoluble peut être un jour modifiée par l'établissement d'un statut personnel.

Nous vous supplions, monsieur le président du conseil désigné, d'écouter, outre la voix des neuf millions d'Algériens auxquels nous devons apporter des solutions positives, celle du million de citoyens français, métropolitains, d'ailleurs, ou musulmans — je songe aux anciens combattants — qui sont extrêmement sensibles et qui, demain peut-être, pourraient être retranchés de la communauté nationale.

Dans cette grave question, dans ce drame, monsieur le président du conseil désigné, pas de décision qui pourrait élargir le fossé, mais une politique d'avenir susceptible d'être menée jusqu'au bout.

Vous n'avez pas cru devoir répondre d'une façon précise à une question du président Paul Reynaud sur la politique étrangère bipartisane.

Dans notre esprit, la politique bipartisane implique que le chef du Gouvernement placé devant certains problèmes internationaux particulièrement importants, n'hésite pas à entrer en contact avec l'opposition, à discuter avec elle et, le cas échéant, à appliquer la décision bipartite.

C'est bien, je crois, dans ce sens que la politique bipartisane est appliquée dans d'autres pays.

M. le président du conseil désigné. Monsieur Mutter, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. André Mutter. Je vous en prie.

M. le président du conseil désigné. Je voudrais relever dans votre intervention un mot qui m'a blessé, avant de répondre à votre question.

Le souci de la publicité n'est pas pour moi une habitude, vous le savez. Pourquoi avez-vous utilisé cet argument ?

J'en viens maintenant à la question que vous posez au sujet de la politique bipartisane. Vous avez eu une expression que je n'ai pas aimée: « Je n'ai pas cru devoir répondre... ».

Mais si! j'ai répondu et j'avais cru que ma réponse suffisait. Il apparaît qu'elle ne vous suffit pas. Vous voulez que je la complète et que je vous dise quelle est la différence entre ma conception de la politique bipartisane et la vôtre.

La formule que vous venez de définir est la suivante: Dans certains pays, le chef du gouvernement discute avec des membres de l'opposition de la politique, une fois que celle-ci est déterminée. A cela, je m'engage. Le chef du gouvernement discutera avec l'opposition les grands problèmes, mais il faut qu'il y ait d'abord un gouvernement avec une politique déterminée.

Ce que vous me demandiez était tout autre chose; ce n'est pas une discussion entre un gouvernement qui a fait avaliser par l'Assemblée un programme et son opposition, mais une discussion préalable, c'est-à-dire la confusion parfaitement entretenue dont vous savez bien ce qu'elle donne. Quand dans une Assemblée deux, trois, quatre groupes se sont mis d'accord et qu'il manque encore vingt ou vingt-cinq voix pour faire une majorité, ce sont les vingt-cinq voix de la « frange » qui imposent leur politique aux trois cents autres. (*Applaudissements à gauche.*)

Nous n'avons pas voulu cela.

J'espère, monsieur Mutter, que, cette fois, ma réponse est claire: Politique bipartisane, oui. Confusion, non. (*Applaudissements à gauche.*)

M. André Mutter. Monsieur le président du conseil désigné, je pense que nous allons être d'accord.

Une politique bipartisane n'est pas le fait d'une seule majorité. Certes, il importe que le Gouvernement, appuyé par sa majorité, définisse sa position. C'est normal. Mais rien n'empêche, comme on le fait aux Etats-Unis, que, la politique du Gouvernement arrêtée, le chef du Gouvernement la fasse connaître aux membres de l'opposition qui, sur certains points de détail, peuvent amener le Gouvernement, dans l'intérêt général, à y apporter quelques modifications.

Sur ce point, je pense qu'il ne peut pas y avoir non plus de confusion.

Monsieur le président du conseil désigné, notre deuxième observation portera sur une manœuvre, qui ne nous a pas échappé, qui est claire, la manœuvre du parti communiste. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

Bien sûr! Alors que dans *L'Humanité*, il y a quelques jours déjà, des attaques violentes étaient portées contre votre futur ministre des affaires étrangères, alors que, cet après-midi, l'honorable M. Duclos a fait des réserves tout de même pertinentes, à la fin de sa déclaration (*Exclamations et rires à l'extrême gauche et sur de nombreux bancs*)...

J'entends: « pertinentes » pour lui. (*Rires sur les mêmes bancs.*)

Mes chers collègues, je ne suis pas ici pour expliquer le vote de M. Duclos. Pas du tout. Il n'y a aucune confusion possible. (*Nouveaux rires.*)

M. Jean Binot. C'est à votre tour de n'être pas très clair.

M. André Mutter. Il n'y a, dis-je, aucune confusion possible, s'agissant des personnes ou des opinions.

Mais, ce que nous retenons, ce qui, d'ailleurs, provoquera peut-être dans cette Assemblée l'attitude positive d'un autre groupe politique, c'est l'objectif du groupe communiste qui est de vous amener de gré ou de force à la constitution du front populaire. C'est clair. Et il sera peut-être intéressant demain, monsieur Jacques Duclos, de relire certain passage de votre discours dans lequel vous annoncez que, pour appuyer cette volonté de front populaire, le parti communiste n'hésitera pas à développer dans les usines, dans les entreprises, propagande et agitation.

Vous êtes prévenu, monsieur le président du conseil désigné, de cette amitié dévorante dont vous avez parlé et qui pourrait bien, en effet, essayer de vous dévorer. Dans votre déclaration, vous avez pris une attitude nette: vous entendez vous en tenir à votre programme.

Vous allez bénéficier des voix communistes. Nous prenons acte aujourd'hui que vous refusez cette hypothèque que l'on veut vous imposer.

Quant à nous, deux raisons justifient notre abstention volontaire.

La première est une raison de loyauté envers vous.

Vous avez dit qu'il s'agissait, entre vous et votre majorité de demain, d'un contrat ayant pour objet l'exécution de votre programme

Monsieur le président du conseil désigné, nos amis ne peuvent pas, pour l'ensemble de ce programme, accepter le contrat que vous nous avez exposé. Le prétendre serait une déloyauté à votre égard, alors que nous ne sommes pas d'accord avec vous. Cela doit être clair.

Si nous partageons vos idées sur certains points — permettez-moi de vous le dire à titre personnel puisque je suis, comme vous, membre de l'Assemblée consultative du conseil de l'Europe — sur d'autres points, par contre, nous formulons des réserves.

Mais il y a une autre raison, monsieur le président du conseil désigné, qui motive essentiellement notre attitude d'abstention volontaire.

Dans les graves circonstances que le pays traverse, nous estimons que l'intérêt national interdit toute opposition systématique et toute querelle partisane. Soyez donc assuré, monsieur le président du conseil désigné que, considérant les responsabilités qui vous incombent, vous ne trouverez pas d'obstacles futiles volontairement dressés par nous sur votre route.

Vous avez estimé devoir vous engager sur cette route avec un gouvernement minoritaire, appuyé sur le quart de cette Assemblée. Vous avez eu du courage. Mes amis et moi, nous nous réservons d'observer cette politique, car nous entendons ne pas briser le présent afin de ne pas compromettre l'avenir. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Paquet.

M. Aimé Paquet. Monsieur le président du conseil désigné, en expliquant brièvement le vote de mes collègues du groupe paysan, je me permettrai de vous adresser quelques observations et quelques critiques.

Votre déclaration nous a surpris, non pas quant à la forme — vous avez été, comme toujours, très mesuré — mais quant au fond.

Votre langage d'aujourd'hui a rarement été tenu par un représentant de votre groupe. Et c'est ce fait, qui mérite d'être souligné, qui appelle de notre part quelques observations.

M. Marcel-Edmond Naegelen. Précisez!

M. Aimé Paquet. Vous avez parlé de l'expansion économique, étayée par une politique financière rigoureuse, comme seul moyen de sauver la monnaie. Vous avez parlé du plein emploi. Nous applaudissons.

Mais, à notre sens, vous auriez dû dire: Nous poursuivrons l'expansion économique commencée par nos prédécesseurs, puisque la progression enregistrée en France depuis deux ans — 20 p. 100 — est la plus forte d'Europe, et nous essaierons de faire aussi bien. (*Applaudissements à droite.*) Le nombre des chômeurs n'atteignant que 1 p. 100 du nombre des salariés, le pourcentage le plus faibre des pays d'Occident, nous travaillerons à le maintenir à ce niveau.

Vous avez ajouté: « Nous tiendrons les engagements pris envers les anciens combattants et les fonctionnaires ».

C'est, je l'avoue, un langage nouveau, car il ne doit pas vous être difficile de tenir ces engagements puisque vous les estimiez insuffisants lorsque nous les avons pris.

Vous nous avez dit: « Nous veillerons à ce que le revenu national soit équitablement réparti. Tout ce qu'il sera possible de faire sera fait ». La formule est heureuse et nous la faisons nôtre.

Permettez-moi, sur ce point, de vous faire une suggestion. L'économie française n'est pas une. Il convient d'adapter les solutions à chaque branche d'activité, parfois à chaque entreprise: les unes sont en régression, les autres en expansion. Pourquoi ne pas revenir en ce domaine, monsieur le président du conseil désigné, à l'arbitrage et à la conciliation obligatoires, loi « front populaire » d'ailleurs, votée en 1937, et qui a donné d'excellents résultats puisque 96 p. 100 des conflits du travail ont été alors résolus favorablement ?

Vous nous proposez de faire disparaître les abattements de zones. Vous ne ferez, permettez-moi de vous le dire, que poursuivre en ce domaine ce qu'ont fait vos devanciers. (*Exclamations à gauche. — Applaudissements à droite.*) Vous ne ferez, dis-je, que poursuivre l'œuvre commencée par vos devanciers, qui ont ramené les pourcentages à 12 et 15 p. 100, alors qu'ils étaient, en 1951 — et c'est vous qui nous aviez légué cet héritage — à 18 et 25 p. 100. (*Très bien! très bien! à droite.*)

M. Pierre Métayer. C'est faux!

M. Aimé Paquet. Vous voulez que nos vieux aient une vieillesse décente, monsieur le président du conseil désigné. Ils ont des droits sur nous, avez-vous dit. Ce sont eux qui nous ont faits ce que nous sommes. C'est vrai. Mais la législature précédente a fait un effort. Sans augmentation des prix, les dépenses sociales de la nation ont été augmentées de six cents milliards en cinq ans.

Et puis, monsieur le président du conseil désigné, nous, nous n'avons volé personne. Nous n'avons pas fait de dévaluations. Car, il faut le dire, si les vieux de ce pays connaissent une situation misérable, c'est parce que, systématiquement, on les a spoliés par des dévaluations nombreuses. (*Applaudissements à droite et à l'extrême droite.*)

Laissons de côté celle de 1924 et celle de 1936. Ne rappelons que celles de 1945 à 1951. Il y en eut cinq, monsieur le président du conseil désigné, qui provoquèrent une hausse des prix de 600 p. 100. Or — et ne prenez pas cela pour une attaque personnelle, c'est une constatation — vous avez été associé à toutes ces dévaluations.

Alors, je comprends qu'aujourd'hui vous déclariez avec force qu'elles sont toujours néfastes. Vous parlez d'expérience et vous avez raison de vouloir réparer. (*Applaudissements à droite et sur quelques bancs à l'extrême droite.*)

Aucune dépense ne sera proposée sans recette correspondante, avez-vous dit. Pourquoi vos amis n'ont-ils pas agi ainsi au cours de ces dernières années ? La tâche des gouvernements qui vous ont précédé en eût été grandement facilitée. Car, permettez-moi de vous le rappeler, vos propositions de dépenses eussent augmenté le déficit de plus de 1.000 milliards de francs en 1952, au temps de M. Pinay, et le programme exposé par M. Pineau dans sa déclaration ministérielle représentait quelque 600 milliards de francs de dépenses supplémentaires.

Tout cela démontre une fois de plus qu'opposition et exercice du pouvoir sont choses totalement différentes. Cela dit pour ramener certains de nos collègues à un peu plus de modestie.

Nous avons été agréablement surpris par vos déclarations sur la réforme fiscale.

Si l'on veut, en effet, élever le niveau de vie des Français, il faut avant tout rechercher une fiscalité qui ne pénalise pas l'effort, qui libère le travail humain afin d'aider à créer des richesses, car on ne peut répartir que ce que l'on a.

Permettez-moi, en ce domaine, monsieur le président du conseil désigné, d'être, avec mes amis, sur la réserve, car il y a le passé!

Vos amis ont voté, en effet, la création des polyvalents. Ils ne s'en souviennent plus aujourd'hui. (*Applaudissements à droite et à l'extrême droite. — Interruptions à gauche.*)

M. Pierre Métayer. Vous les craignez ?

M. Aimé Paquet. Non, mon cher collègue, nous ne les craignons point. Les contribuables honnêtes ne les craignent point. Mais il faut croire qu'ils avaient quand même commis des abus, puisque vous-mêmes avez modifié votre attitude, il y a trois mois, en votant des dispositions qui mettaient un frein à ces exactions et à ces abus. (*Applaudissements à droite et à l'extrême droite.*)

Je dis donc, monsieur le président du conseil désigné, que nous avons quand même le droit d'être sur la réserve.

Nous enregistrons votre déclaration et nous ne demandons qu'à vous croire. Vos amis ont voté, je le répète et je m'en excuse, la création des polyvalents. Ils n'ont jamais lésiné, au cours des précédentes législatures, pour voter les augmentations d'impôts et, plus récemment encore, ils se sont distingués en votant l'amendement de M. Dorey et en se prononçant pour le maintien des peines de prison qu'il comportait! (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. Jean Damasio (*s'adressant à la gauche.*) Répondez!

M. Aimé Paquet. Et maintenant, monsieur le président du conseil désigné, permettez-moi de vous adresser une critique.

Vous avez supprimé le ministère de l'agriculture et vous l'avez remplacé par deux secrétariats d'Etat, dont l'un sera chargé plus particulièrement de l'équipement rural.

Cette dualité vous créera, à n'en pas douter, souvent beaucoup de soucis. Mais le plus grave, à notre sens, est que, d'une part, l'agriculture ne sera plus représentée — c'est tout au moins ce que nous pensons et je ne demande qu'à vous entendre dire le contraire — au conseil des ministres et que, d'autre part, toute la législation sociale agricole risque d'être fondue dans le régime général.

Nous considérons que cette mesure est inopportune et qu'elle peut avoir de graves conséquences.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur ce point et de vous dire que, ce faisant, vous avez donné une victoire éclatante à l'inspection des finances qui le demandait depuis longtemps.

M. le président du conseil désigné. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Aimé Paquet. Je vous en prie.

M. le président du conseil désigné. Ce que vous venez de dire prouve que vous avez préféré croire quelques journaux mal informés plutôt que de vous renseigner. Sinon, vous sauriez qu'il n'y a pas deux secrétariats d'Etat à l'agriculture, qu'il n'y a pas dualité et division des tâches entre eux. Il y a un seul secrétariat d'Etat à l'agriculture avec un sous-secrétariat d'Etat. (*Sourires à l'extrême droite.*)

M. Raymond Cernez (*s'adressant à l'extrême droite*). Essayez de comprendre au moins!

M. Charles Lussy. Il y a une nuance.

M. le président du conseil désigné. Il y a une différence qui me paraît sensible entre un secrétaire d'Etat assisté d'un sous-secrétaire d'Etat et deux secrétaires d'Etat qui se partageraient les tâches.

A l'extrême droite. C'est un détail.

M. le président du conseil désigné. Ce n'est pas un détail, et notre collègue l'a bien compris.

En second lieu, le ministre de l'économie nationale est évidemment présent au conseil des ministres, et chaque fois qu'un problème agricole y est discuté, il est assisté du secrétaire d'Etat à l'agriculture.

M. Jean Damasio. Et les polyvalents ?

M. Aimé Paquet. Je prends acte de votre réponse, monsieur le président du conseil.

M. Charles Lussy. Ce n'est pas nouveau.

M. Aimé Paquet. Il n'en reste pas moins vrai que le ministère de l'agriculture, qui aurait dû être encore plus important, a été supprimé et que cela sera durement ressenti par le monde agricole.

En outre, si mes informations sont exactes — vous me le direz — je crois qu'il était dans vos intentions de supprimer aussi le ministère des anciens combattants et de le remplacer par un secrétariat d'Etat et que c'est sur l'intervention des anciens combattants que vous avez rétabli ce ministère.

M. le président du conseil désigné. C'est absolument inexact.

M. Aimé Paquet. Je prends acte de votre dénégation.

J'en arrive maintenant, monsieur le président du conseil, à l'essentiel.

L'essentiel, c'est la réforme de nos institutions donnant au Gouvernement la durée et l'autorité qui en découle.

Vous avez été, à notre sens, imprécis sur ce point. Vous auriez dû, à notre avis, prendre parti plus nettement et ne pas vous en rapporter, comme vous l'avez dit, à la volonté de l'Assemblée.

Il est bien de parler de politique sociale, de politique économique, de politique généreuse et hardie en Afrique du Nord, de fédéralisme et d'intégration, mais il est encore mieux de mettre en place les structures qui permettront de mener à bonne fin ces politiques.

Vous savez bien que, quelles que soient les solutions adoptées, dans tous les domaines, elles ne valent que par la détermination de ceux qui les appliquent. Or, l'instabilité nous vaut l'irrésolution et les atermoiements.

Il n'est pas besoin, monsieur le président du conseil désigné, d'être prophète — et là je vous vois sourire — pour vous prédire une bien courte durée. 37 p. 100 des membres du corps électoral ont voté contre le système politique qui nous régit, contre l'instabilité et les déficiences qui en découlent.

Vous nous avez dit cet après-midi qu'une politique devait s'appuyer sur de larges couches populaires. Fort bien ! Mais vous nous proposez un gouvernement qui ne représente que 25 p. 100 du corps électoral et 150 députés. Mieux, des craquements se font déjà entendre ici et là dans votre équipe. M. Mendès-France refuse de cautionner en titre la politique économique et financière de votre gouvernement.

Nous sommes déjà loin de l'euphorie de la période électorale. Nous sommes aujourd'hui à l'heure de la réalité et de la vérité.

Nous vous avons tendu la main, mais vous l'avez, disons, quelque peu dédaigneusement refusée. Vous voulez gouverner seul. C'est votre droit. Nous voulons bien l'oublier.

Comme vous l'a dit M. Mutter, nous ne nous opposerons pas systématiquement à votre politique.

Ce soir, nous ne pourrons pas vous accorder notre blanc-seing, mais nous prenons l'engagement de vous juger par la suite sur vos actes.

Cela seul compte, voyez-vous, monsieur le président du conseil désigné, car au-dessus de votre parti et au-dessus du nôtre, il y a le pays. (*Applaudissements à droite et sur quelques bancs à l'extrême droite.*)

M. le président. La parole est à M. Daladier.

M. Edouard Daladier. Monsieur le président du conseil désigné, je crois pouvoir dire, au nom du groupe radical socialiste, que pendant la formation de votre Gouvernement, il s'est abstenu soigneusement de compliquer votre tâche par des interventions inopportunes et qu'il ne s'est livré à aucune intervention d'aucun ordre et, notamment, s'est abstenu de toute exclusive contre les personnes.

C'est donc avec une vive surprise et une certaine irritation qu'il a constaté la sorte de veto qui s'est opposé, en dehors de vous certes, au retour de M. Mendès-France au Quai d'Orsay où il avait préparé, il y a quelque temps, la fin de la guerre désastreuse d'Indochine... (*Exclamations à l'extrême droite. — Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

M. Jean-Marie Le Pen. A quel prix!

M. Edouard Daladier. ... et jeté les bases d'un rapprochement avec le peuple tunisien.

C'était là certainement une manœuvre qui avait pour but de disloquer le front républicain et de créer, avant même qu'il pût donner sa mesure, au sein du Gouvernement du pays une véritable et profonde division entre ses membres.

Eh bien! mesdames, messieurs, nous avons décidé que cette manœuvre était vouée à un échec total, et c'est d'ailleurs sur l'intervention que M. Mendès-France lui-même fit avec un noble désintéressement (*Murmures à droite et à l'extrême droite. — Applaudissements sur certains bancs à gauche*), auquel nous avons rendu un hommage mérité, que nous avons décidé de vous apporter ce soir notre vote unanime.

Certes, après votre déclaration d'investiture qui définit la politique générale du Gouvernement du front républicain, nous ne pouvons ce soir que confirmer volontiers la décision que nous avions prise déjà hier. Mais je voudrais, au nom du groupe radical qui m'en a donné le mandat, préciser en quelques brèves considérations les préoccupations que nous inspire la situation présente.

Nous discutons beaucoup entre nous du sens des élections récentes. Un fait me paraît incontestable : c'est qu'un Français sur trois a manifesté son mécontentement profond contre le régime parlementaire tel qu'il est pratiqué depuis quelques années. D'autres n'ont pas hésité à faire connaître aussi leur sentiment qu'une sorte de décomposition commençait à atteindre l'Etat républicain et qu'une certaine dégradation se manifestait dans nos mœurs politiques.

C'est pourquoi nous pensons que le devoir le plus urgent de l'Assemblée, après le vote d'investiture, après la constitution des grandes commissions, est la réforme rapide et profonde de notre propre règlement. (*Mouvements divers au centre.*)

Nous devons nous réformer nous-mêmes.

M. Fernand Bouxom. Vous avez voté contre la proposition de M. Lecourt tendant à cette réforme!

M. François de Menthon. Vous avez voté contre il y a trois jours!

M. Edouard Daladier. Je viens de vous dire, monsieur Bouxom: après le vote d'investiture...

M. Fernand Bouxom. Et avant ?

M. Edouard Daladier. ... et après la constitution des grandes commissions. C'est ce qui nous séparait de M. Robert Lecourt.

M. Fernand Bouxom. C'est une belle conversion !

M. Edouard Daladier. Voilà ce que j'ai dit et que je répète. Je ne comprends pas, une fois de plus, vos interruptions.

Généraliser le vote personnel, supprimer les explications de vote trop nombreuses et trop fréquentes... (*Rires et exclamations à l'extrême droite.*)

Ah! messieurs, vos rires et vos cris ne m'empêcheront, pas plus ce soir que jamais dans le passé, de dire ce que je pense. (*Applaudissements à gauche.*)

Limiter les questions de confiance aux débats de politique générale; fixer, comme dans certains pays, notamment comme l'Angleterre, une date limite à la discussion du budget et voter au début de la législature, pour plusieurs années, les engagements de dépenses de caractère économique et de caractère social.

Si nous ne faisons pas cela, les gouvernements continueront à être condamnés à une vie incertaine et précaire et le pays

verra se développer cette sorte de scepticisme qui serait néfaste au régime républicain.

Monsieur le président du conseil désigné, vous avez avec raison insisté sur les deux grands problèmes dont la solution commandera celle de beaucoup d'autres.

Le premier, le plus important et le plus urgent, c'est le rétablissement de la paix en Algérie. Certes, c'est un problème complexe et difficile et nous devons l'aborder avec lucidité et sang-froid, sans aucune illusion et sans céder à une sorte de panique que nous voyons propager non seulement en France, mais beaucoup plus encore, hors de France, par des intérêts étrangers.

Personne ne songe à nier la grandeur de l'œuvre française en Algérie. Personne ne songe à assimiler la plupart des colons français à la poignée de féodaux qui, depuis plusieurs années, s'opposent à toutes les réformes, même les plus justes. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

Mais depuis quelques années, malgré les avertissements répétés d'hommes courageux et clairvoyants, la France a suivi dans ce pays une politique de conservatisme borné. Nous en mesurons aujourd'hui les conséquences, encore aggravées par les intrigues, les ambitions ou les convoitises étrangères, aux dépens de la France, et pour sa propre ruine.

Il y a deux ou trois ans, l'application loyale du statut que cette assemblée avait voté en 1947 aurait permis de maintenir la paix en Algérie. A présent, il faudra négocier et non plus octroyer un nouveau statut de la communauté algérienne. Vous le ferez sans doute après des élections libres qui détermineront le choix d'interlocuteurs valables. (*Rires à droite*). Mais nous devons reconnaître que ces élections exigeront certainement quelque délai.

C'est pourquoi je vous demande si, dès maintenant et sans plus attendre, le Gouvernement ne devrait pas prendre l'initiative d'une grande réforme agraire, de réformes économiques et sociales intéressant les trois quarts de la population musulmane.

D'autre part, c'est avec le plus grand intérêt que nous avons entendu la déclaration du président du conseil désigné sur la nécessité de maintenir et de développer cette expansion économique qui est la condition nécessaire d'une politique sociale généreuse et hardie.

Mais nous tenons aussi à insister en faveur du retour progressif à l'équilibre des finances publiques. Nous tenons à insister sur la nécessité inexorable d'une politique de rigueur financière sans laquelle serait compromise la stabilité de la monnaie, cette stabilité sans laquelle les classes laborieuses seraient de nouveau plongées dans le désarroi, dans le chaos, si ce n'est dans la misère.

Cette expansion économique a fait ces dernières années des progrès que l'on ne peut pas contester, mais nous sommes encore en retard, en très grand retard, sur les progrès réalisés par la plupart des grandes nations de l'Europe occidentale.

Nous sommes le pays le plus protectionniste, le pays qui a édifié les restrictions quantitatives les plus élevées aux importations et qui donne l'appui le plus substantiel à ses exportations. Déjà notre politique soulève les critiques et les protestations du Canada, de la Belgique, de la Grande-Bretagne et de plusieurs autres pays. Cette tolérance que nos partenaires nous ont témoignée pendant ces dernières années durera-t-elle encore longtemps ?

Je voudrais aussi signaler la faiblesse de nos investissements qui, si on les compare à ceux de l'Allemagne, ne dépassent pas, par tête d'habitant, 43.000 francs en France, contre plus de 63.000 francs en Allemagne.

Enfin, trop des investissements français sont consacrés à des dépenses somptuaires dont il serait peut-être nécessaire de faire l'économie.

Mesdames, messieurs, je n'insisterai pas davantage, ni sur les malaises des entreprises moyennes et petites — dont le revenu depuis les deux dernières années à diminué de 3 p. 100, tandis que le revenu national moyen s'élevait de 9 p. 100 — ni sur la médiocrité actuelle de la condition paysanne, ni sur le caractère régressif de notre système fiscal, le plus régressif de ceux de tous les pays d'Europe, à l'exception de l'Espagne et de l'Italie.

Le groupe radical demande au Gouvernement d'accorder aussi son attention aux problèmes que je viens d'évoquer brièvement. Votre réponse aux interpellateurs, monsieur le président du conseil désigné, après votre déclaration ministérielle, fortifie notre conviction que vous justifierez notre confiance. Nous vous aiderons résolument dans votre œuvre de salut public. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Robert Lecourt. (*Applaudissements au centre.*)

M. Robert Lecourt. Monsieur le président du conseil désigné, mes amis et moi-même, nous vous avons laissé passer, sans intervenir, et votre écrit et votre oral. A ce point du débat, je viens expliquer notre vote.

A cela, deux raisons: la première, c'est que nous ne sommes pas partie au contrat. Nous avons été tenus à l'écart des conversations. Nous sommes en quelque sorte des témoins extérieurs qui ne peuvent aujourd'hui apposer leur signature sur un contrat qu'ils constatent.

La seconde, c'est que nous avons attendu de connaître votre réponse à l'intervention de M. Jacques Duclos. Elle était importante. Chacun ici l'a souligné et nous sommes maintenant en présence de toutes les pièces du dossier.

Vous n'avez certes adressé d'appel à personne et, cependant, vous désirez être investi. J'en déduis que le concours de mes amis ne vous est tout de même pas indifférent.

Pour cela, vous avez énoncé un programme, vous avez constitué une équipe et vous avez aussi indiqué un certain nombre de méthodes de gouvernement.

Votre gouvernement, d'après le programme que nous avons entendu, est marqué par son caractère atlantique, européen et d'union indissoluble en Algérie.

Vous avez choisi de délimiter votre majorité à travers votre programme.

Il y aurait, certes, sur les conditions dans lesquelles ce programme a été élaboré, bien des réserves à faire, je l'ai indiqué d'un mot tout à l'heure. On n'a pas voulu négocier, parce que la négociation, dit-on, entraîne à des compromis. Il ne m'appartient pas, pour le moment, de juger si nous sommes en présence d'un compromis.

Quant au programme lui-même, il peut, dans l'ensemble de nos collègues, en tout cas dans mon groupe, faire l'objet d'une assez large approbation, de réserves et de compléments.

En ce qui concerne la grande marge d'approbation, vous me dispenserez d'en faire l'énumération à cette tribune. J'indique, par exemple, que nous approuvons l'objectif que vous avez tracé dès le début de vos explications et qui tend à rechercher la réforme, aussi rapide que possible, des institutions. Vous l'avez dit et cela est conforme aux textes que nous avons nous-mêmes déposés.

M'est-il permis, à cet égard, de regretter un vote très récent de cette assemblée et qui, je le crains, la condamne pendant longtemps à ne pas très sérieusement examiner et approfondir le problème de ses méthodes de travail.

Hélas ! je l'avais indiqué il y a quelques jours, tant de précédents sont là pour nous convaincre qu'une réforme du règlement de l'Assemblée qui n'est pas faite dès le départ risque de ne l'être jamais, sauf sur des détails: nous sommes à cet égard très inquiets.

Tout ce qui a, tout à l'heure, été indiqué par M. le président Daladier, a, sur ce plan, mon agrément et, en l'entendant, je croyais m'entendre en quelque sorte. (*Sourires.*)

M. Michel Raingeard. Drôle d'apparentement !

M. Robert Lecourt. Je me félicite que la limitation des séances de nuit, l'extension du vote personnel, de meilleures méthodes de travail parlementaire soient réclamées par le groupe radical. Je pense que le groupe socialiste aussi et, en tout cas, le Gouvernement, nous aideront à réaliser ces réformes.

Toutefois, il existe des points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord.

Certes, j'entends bien que le Gouvernement a laissé ces problèmes à la compétence exclusive du Parlement: loi électorale, pour ne citer que le premier exemple; problème scolaire aussi.

A la franchise de M. le président du conseil — et personne ne s'en étonnera — répondra la mienne. Nous sommes, en effet, séparés sur ce problème. L'Assemblée est saisie d'un certain nombre de propositions de loi. Le Gouvernement a décidé que ces questions ne seront pas de son domaine.

Mais m'est-il permis de jeter un regard au delà des débats qui interviendront d'ici quelques semaines ? En effet, ce qu'une majorité a fait, une autre majorité peut le défaire — permettez-moi d'ajouter: hélas ! — et ce problème risque alors de se poser longtemps comme cela, car une troisième majorité pourra le refaire. Peut-être faudrait-il qu'un jour nous abordions très franchement ce problème sous tous ses aspects. (*Applaudissements au centre.*)

Dans l'ordre économique et social, je n'ai, sur l'ensemble des indications données par M. le président du conseil désigné, que peu de choses à dire.

J'ai retrouvé, à l'énoncé des têtes de chapitre de ce programme, un certain nombre de projets qui sont déjà en voie de réalisation: accords de salaires, extension des conventions collectives, fonds national vieillesse. Tout cela ne peut avoir que notre approbation.

Je ne souhaite pas que le problème social soit limité à la seule question ouvrière.

Elle est, certes, importante et essentielle, mais ce n'est pas là tout le problème social. Il se pose, s'agissant des multiples classes de la société, un certain nombre de problèmes sociaux, ne serait-ce que ceux des travailleurs indépendants, des petits agriculteurs, de tous ceux qui, dans la conjoncture économique

présente, sont victimes, dans une certaine mesure, des reconversions économiques quand elles ne sont pas préparées. Le problème social recouvre tout cela. (*Applaudissements au centre.*)

Me sera-t-il permis également de regretter la disparition du ministère de l'agriculture ? C'est peut-être vers une formule inverse que mes amis auraient souhaité voir s'engager le Gouvernement: la constitution d'un grand ministère de l'agriculture spécialement orienté vers les problèmes sociaux agricoles que j'évoquais il y a un instant. (*Applaudissements au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

Enfin, dans l'ordre international, je souligne une fois de plus la concordance des principes énoncés par le M. le président du conseil désigné avec ceux-là mêmes qui ont été la constante de la politique internationale de la France depuis dix ans: Fidélité à l'alliance atlantique et construction européenne.

Certes, à côté du programme, il se pose d'autres questions. Vous avez voulu, monsieur le président du conseil désigné, constituer un Gouvernement de minorité: en effet, livré aux seules forces parlementaires représentées dans le Gouvernement, le chiffre de ses voix serait de l'ordre de la moitié de la majorité constitutionnelle, si elle existait encore.

Un Gouvernement de minorité a la réputation d'être plus homogène, il ne m'appartient pas de porter, sur ce point, un jugement. Il a aussi celle d'être plus fragile, et à coup sûr il risque de l'être si cet état d'instabilité et de précarité de sa majorité demeure.

Oh! certes, je concède qu'aucune loi n'oblige un chef de Gouvernement à représenter, à l'intérieur de son équipe, les groupes qui peuvent composer sa majorité.

Cette situation, d'ailleurs, quant au présent, n'a pas été sans avantage pour les groupes — ou tout au moins pour l'un d'eux — laissés en dehors des négociations.

Lisez la presse, ne serait-ce que la presse communiste, et vous vous rendrez compte de quel poids, de quelle force comptent alors les groupes non représentés dans le Gouvernement. Chacun s'interroge à longueur de colonne pour savoir si ces groupes soutiendront le Gouvernement ou pas.

Quelle force, en effet, avez-vous décuplée, monsieur le président désigné, en nous laissant jusqu'à présent en dehors des négociations!

Vous avez voulu faire un gouvernement de minorité. Soit, mais le gouvernement, c'est une chose, et la majorité, c'est autre chose. Car, pour être un gouvernement de minorité, ce gouvernement ne doit tout de même pas se dispenser de rechercher l'appui d'une majorité. C'est la loi même du régime parlementaire.

Jusqu'à présent, personne n'avait conçu un régime républicain qui puisse se dégager de la notion de majorité. La récuser est peut-être facile, mais les lois de l'arithmétique ont leur force.

Tout au long des jours, l'expérience gouvernementale révèlera très certainement à ce Gouvernement qu'il lui faudra tôt ou tard avoir une majorité. Et ce n'est pas seulement la loi du régime, mais votre propre parti, monsieur le président du conseil désigné, l'a à très juste raison très souvent proclamé à cette tribune.

J'ai encore dans l'oreille les déclarations faites ici lors de la discussion de la proposition de résolution, déposée par M. le président Paul Reynaud et par moi-même sur le bureau de l'Assemblée, concernant la Constitution, et au cours des débats l'orateur du parti socialiste, avec juste raison, a dit: Tout cela, certes, peut avoir de l'intérêt, mais l'essentiel pour le gouvernement, l'essentiel pour les gouvernements, c'est d'avoir une majorité, car si le gouvernement n'a pas de majorité, vous pourrez réformer tant que vous voudrez la Constitution, il ne durera pas, il ne vivra pas. (*Applaudissements au centre.*)

Enfin et surtout, vous ne pouvez pas écarter le problème de la majorité, car vous devez en être le chef. Le chef du gouvernement est de plein droit le chef de la majorité. En conséquence, il ne pourrait pas envisager de diriger une majorité qu'il se refuserait de définir.

Nous sommes en présence d'hypothèses très simples.

Dans cette Assemblée, il n'existe pas d'innombrables majorités possibles; voulez-vous que très clairement nous prenions le problème à bras le corps ?

Ou bien nous envisageons la constitution d'une espèce de majorité tournante qui, selon les questions, pourrait permettre au Gouvernement de franchir les obstacles les uns après les autres. Mais il suffirait d'un grain de sable dans ce mécanisme pour l'arrêter et pour que, en présence d'une majorité qui s'effondrerait, le Gouvernement, à son tour, connaisse de grands déboires.

Mais alors, si le Gouvernement n'opte pas pour la majorité tournante, il est contraint de faire un choix. Est-ce donc que l'on voudrait nous orienter vers une majorité de front populaire, ou plus exactement une majorité que vous me permettrez de qualifier de démocratie populaire ?

Je souhaite, en effet, que nous nous rendions compte de la différence considérable qui existe actuellement, en 1956, dans le pays et dans cette Assemblée, par rapport à 1936. (*Applaudissements au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

En 1936, la Russie soviétique n'avait pas encore constitué autour d'elle la satellisation à outrance que nous avons constatée depuis quelques années.

M. Jules Koch. Et surtout, elle était l'alliée de l'Occident.

M. Robert Lecourt. Par ailleurs, à cette époque, le parti socialiste représentait par rapport à son voisin d'extrême gauche une force plus puissante.

En 1956, toutes ces situations sont bouleversées car l'expérience qui, aux alentours de l'année 1947, s'est déroulée dans un certain nombre de pays maintenant situés au delà du rideau de fer, nous empêche de prendre à la légère le débat d'aujourd'hui.

La procédure est partout la même: on commence par un soutien extérieur, puis on souhaite et l'on obtient un infléchissement de la politique du Gouvernement, spécialement de la politique internationale.

Ensuite on passe au stade de la participation minoritaire. Au début, on se contentera de très peu, éventuellement de quelques secrétariats d'Etat. Enfin, la direction du gouvernement appartient, dans un autre stade, à un ami de la démocratie populaire, et tout cela se termine par la liquidation de ceux qui ont été les artisans initiaux. (*Applaudissements au centre, sur plusieurs bancs à droite et sur quelques bancs à l'extrême droite.*)

Voilà, mesdames, messieurs le schéma que nous avons vu se dérouler, à partir de l'année 1947, dans de nombreux pays.

Monsieur le président du conseil désigné, vous avez eu le mérite de dire non et vous l'avez dit franchement. Vous avez considéré que les voix du parti communiste ne pèseraient pas sur la détermination du Gouvernement, spécialement en matière de politique internationale. Vous ne lui avez fait dans ce domaine aucune concession dans votre exposé...

M. Maurice Kriegel-Valrimont. C'est un moins de 5 p. 100 qui parle au nom des électeurs du deuxième secteur.

M. Robert Bichet. Ce qu'il dit vous gêne!

M. Maurice Kriegel-Valrimont. Non, c'est lui qui doit être gêné. Chez nous, les moins de 5 p. 100 n'existent pas.

M. Fernand Bouxom. Même ce que dit un moins de 5 p. 100 vous gêne.

M. Maurice Kriegel-Valrimont. Vous voyez bien qu'il est le seul à être gêné.

M. Robert Lecourt. L'objectif, mesdames, messieurs, est clair, nous l'avons senti à travers tout le discours de M. Jacques Duclos: il s'agit aujourd'hui de faire la démonstration arithmétique que cette majorité de Front populaire... (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Je sais que ces propos vous gênent, mais vous me permettrez tout de même de les tenir. (*Applaudissements au centre.*)

M. Maurice Kriegel-Valrimont. Parlez-nous plutôt du pourcentage de voix que vous avez recueilli.

M. Robert Lecourt. Vous voulez faire aujourd'hui une démonstration; nous vous empêcherons de la faire. (*Applaudissements au centre.*)

Vous avez déclaré tout à l'heure, monsieur Jacques Duclos, que le mouvement républicain populaire avait porté une exclusive contre vous — une de plus. Mais vous me permettrez maintenant, vous ayant entendu, vous ayant bien écouté, ayant même médité vos paroles, de dire qu'après avoir entendu le discours d'investiture de M. le président du conseil désigné, vous avez donné la preuve d'une très forte capacité à avaler des couleuvres...

M. Auguste Joubert. Il en a l'habitude.

M. Robert Lecourt. ... car vous me permettrez de prendre acte, et de prendre acte publiquement, d'un certain nombre de points énoncés dans la politique du Gouvernement, que pour notre compte nous acceptons, et de prendre acte aussi qu'ils ont recueilli votre approbation.

Je prends acte, en effet, que vous avez accepté la solidarité des nations libres, pour reprendre l'expression de M. le président du conseil désigné. (*Applaudissements au centre.*)

Je prends acte devant l'Assemblée et devant le pays que vous acceptez l'organisation du traité de l'Atlantique-Nord qui a été et demeure la garantie du maintien de la paix et de la liberté. (*Applaudissements et rires au centre et sur quelques bancs à droite.*)

Je prends acte que vous acceptez aujourd'hui — couleuvre de plus — cette déclaration de M. le président du conseil désigné: Parce que nous sommes des pacifistes épris de sécurité collective, parce que nous sommes des démocrates, nous sommes résolument partisans de renforcer la sécurité collective chaque fois qu'il est possible. (*Applaudissements et rires sur les mêmes bancs.*)

Je prends acte que le parti communiste et M. Jacques Duclos ont accepté que le Gouvernement donne son plein appui aux travaux entrepris par le comité intergouvernemental de Bruxelles pour mettre en œuvre la résolution de la conférence de Messine.

Je prends acte que le parti communiste accepte aujourd'hui d'établir le marché commun général en Europe.

M. Jacques Duclos. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Lecourt ?

M. Robert Lecourt. Je vous en prie.

M. Jacques Duclos. Je crois que vous donnez, monsieur Lecourt, une interprétation assez fantaisiste à mon intervention. J'ai parlé de certaines choses, je n'ai pas parlé de certaines autres. (*Rires au centre à droite.*)

Ne me faites pas dire, monsieur Lecourt, ce que je n'ai pas dit. En tout cas, je crois que votre démonstration assez embarrassée tend tout simplement à justifier par avance un vote « pour » qui vous gêne peut-être quelque peu. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Rires au centre.*)

M. Maurice Schumann. Et qui vous gêne bien davantage.

M. Robert Lecourt. Je suis bien placé pour savoir si le vote positif du groupe du mouvement républicain populaire me gêne ou ne me gêne pas. Mais votre observation, votre comportement, votre discours m'apportent la preuve que le vote positif du mouvement républicain populaire vous gêne étrangement. (*Applaudissements et rires au centre.*)

Alors, je prends acte, mesdames, messieurs, de tout cela. J'ajoute que c'est avec plaisir que j'ai entendu M. le président du conseil désigné, répondant à M. Jacques Duclos, indiquer avec fermeté que les engagements pris par lui aujourd'hui, il ne les prenait pas à l'égard du groupe communiste, mais à l'égard de l'Assemblée.

M. Jacques Duclos. Mais nous en sommes, et une partie importante !

M. Robert Lecourt. Par conséquent, dans ce domaine, la liberté de mon groupe est entière.

C'est l'une des raisons — mais une raison essentielle — pour lesquelles nous voterons tout à l'heure.

C'est aujourd'hui, en effet, mesdames, messieurs, que vous avez à faire l'option entre cette majorité de démocratie populaire et la majorité constructive nécessaire...

M. Jacques Duclos. Constructive !

M. Robert Lecourt. ... pour que ce pays ne puisse connaître avant longtemps l'instabilité gouvernementale.

Cela dit, ayant réprouvé l'hypothèque communiste sur la majorité, sur le Gouvernement, je souhaite voir tourner la page de la campagne électorale. (*Rires et exclamations à l'extrême gauche.*)

La campagne électorale étant achevée, il s'agit de gouverner.

M. Florimond Bonte. Cela ne vous a pas tellement bien réussi !

M. Robert Lecourt. Il ne s'agit plus d'échanger des invectives ou de susciter des divisions, il s'agit de faire en sorte que le pays ait demain en face de lui un gouvernement qui gouverne.

A cet égard, témoins extérieurs à ce contrat que proposait M. le président du conseil désigné, nous ne pouvons signer d'engagement auquel nous n'avons pas été partie. Il serait injuste que nous puissions être liés par ce contrat, alors que personne ne l'est à notre égard.

Nous avons entendu l'énoncé d'un certain nombre d'objectifs dont la majorité ont notre approbation. Mais c'est surtout sur les moyens qu'il conviendrait de rechercher l'accord.

Nous ne signons pas aujourd'hui un contrat; nous laissons faire une expérience et nous refusons une espèce de mise en demeure d'avoir à apposer une signature.

Notre attitude quelle est-elle ? Sommes-nous des curieux qui veulent voir fonctionner un gouvernement de minorité et en mesurer la durée ? Non pas.

Sommes-nous des antagonistes prêts à se soumettre à une pseudo-victoire qui torture l'arithmétique ? Moins encore.

Sommes-nous des adversaires prêts à observer la mutation des slogans électoraux en réalités gouvernementales ? Pas même.

Nous sommes des hommes et des femmes qui veulent voir tourner une page de notre histoire politique, qui ne se rassasient pas de vieux mythes politiques et qui ont devant les yeux un certain nombre de problèmes qui intéressent la vie même de la nation.

Malheureusement, la désunion atteint maintenant dans notre pays son paroxysme dans le moment même où il n'existe de survie que par l'union. Malheureusement aussi, l'instabilité nous amène au terme même du régime au moment même où l'Assemblée, il y a huit jours, repoussait une réforme capitale. La marge qui est maintenant laissée pour relever le pays est étroite et s'amenuise chaque jour. Il n'est plus que temps de se rendre compte que ceci, en effet, ne saurait durer. (*Applaudissements au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Lafay.

M. Bernard Lafay. Monsieur le président du conseil désigné, dans la composition de votre gouvernement et dans votre déclaration d'investiture nous trouvons certains sujets de satisfaction.

D'abord, votre personne unanimement respectée ici, celle de l'homme aux convictions sincères, celle du dirigeant d'un grand parti républicain. Ensuite, la présence dans votre ministère, à des postes de haute responsabilité, de plusieurs membres du précédent gouvernement, assurant ainsi et illustrant la continuité indispensable d'une politique nationale. (*Sourires et mouvements divers.*)

En politique extérieure, nous notons particulièrement le propos que vous avez tenu sur l'importance du désarmement, sur son caractère prioritaire et nous pensons que l'hommage que vous avez rendu à M. le président Jules Moch signifie implicitement que vous vous disposez à soutenir le plan original du désarmement déposé par le gouvernement Edgar Faure et qui a déjà reçu l'adhésion de principe unanime de l'assemblée générale de l'Organisation des nations unies.

En ce qui concerne les problèmes de l'Afrique du Nord, le vote émis au cours de la dernière législature sur les affaires de Tunisie et du Maroc et où les bulletins de vos amis et les nôtres se sont toujours rencontrés, nous donne tous apaisements sur votre action à venir.

Sur le problème de l'Algérie, au contraire, nos positions étaient séparées au mois d'octobre. Mais la présence à vos côtés de M. Bourgès-Maunoury qui dirigeait précédemment la politique algérienne montre qu'une synthèse est possible et vos propos de tout à l'heure ne démentent pas cette impression.

En ce qui concerne la politique intérieure, notamment ses aspects économiques et sociaux, le groupe du rassemblement des gauches républicaines et du centre républicain a noté avec satisfaction votre souci de maintenir la stabilité monétaire et de poursuivre dans cette limite inévitable et essentielle l'élan de l'expansion économique et de la justice sociale déjà si largement entreprise par votre prédécesseur.

Vous annoncez d'autres projets dont le détail nous est encore inconnu. Nous ne pouvons les juger aujourd'hui.

Ces différentes considérations nous conduisent à ne pas faire obstacle à votre entreprise.

Sans doute, il nous eût paru plus normal de vous voir recourir à une formule gouvernementale plus large. Vous semblez en avoir vous-même reconnu l'opportunité quand vous avez mentionné la nécessité de donner à la solution algérienne l'assiette d'un très large consentement des Français.

Vous nous avez fait connaître clairement et très loyalement qu'un vote positif de votre investiture impliquerait de notre part l'engagement de vous maintenir notre concours dans vos initiatives prochaines. Nous vous répondons, monsieur le président du conseil désigné, avec la même franchise, que nous ne saurions prendre aujourd'hui un engagement de cet ordre puisque nous ignorons le contenu de ces initiatives et que notre concours n'a pas été demandé pour les définir.

En votant aujourd'hui votre investiture, nous nous réservons de vous apporter notre soutien dans la mesure où votre action correspondra à notre attente et aux grands intérêts du pays.

Nous souhaitons, monsieur le président du conseil désigné, que la gestion de votre gouvernement nous permette de fixer dans ce sens l'option que nous réservons aujourd'hui. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Jarrosson.

M. Guy Jarrosson. Monsieur le président du conseil désigné, la présence dans votre gouvernement et en Algérie du général Catroux, spécialiste vieilli de l'abandon sur des territoires où flotte le drapeau de la France (*Interruptions à gauche et sur de nombreux bancs. — Applaudissements sur quelques bancs à droite et à l'extrême droite*) obligera un certain nombre d'entre nous, par crainte d'une nouvelle affaire Granval, à voter contre le Gouvernement. (*Applaudissemensts sur quelques bancs à droite et à l'extrême droite.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je rappelle que le vote sur la confiance va avoir lieu au scrutin public à la tribune et à la majorité simple.

Avant l'ouverture du scrutin, le bureau doit faire connaître, conformément au deuxième alinéa de l'article 83 du règlement, si le nombre des présents dans l'enceinte du Palais atteint la majorité absolue du nombre des députés composant l'Assemblée.

Le bureau affirme que le quorum est atteint.

Le scrutin va avoir lieu immédiatement.

Aux termes du quatrième alinéa de l'article 83 du règlement, « chaque député appelé nominalement remet son bulletin à l'un des secrétaires qui le dépose dans une urne placée sur la tribune ».

J'invite donc nos collègues à remettre au secrétaire surveillant l'urne un seul bulletin blanc ou bleu.

J'indique également qu'en application de l'article 10 de l'instruction générale du bureau, il est permis à tout député de remettre au même secrétaire une note écrite et lisiblement signée indiquant son abstention volontaire.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle va commencer l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre W.*)

M. le président. Le scrutin est ouvert.

Il sera clos dans une heure.

Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.

(*Le scrutin est ouvert à vingt-trois heures quarante minutes. — Le vote a lieu à la tribune. — Il est procédé à l'appel de Mmes et MM. les députés.*)

M. le président. L'appel nominal est terminé.

Il va être procédé au réappel.

(*Le réappel a lieu.*)

M. le président. Le réappel est terminé.

Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Le scrutin est clos le mercredi 1er février à zéro heure quarante minutes.*)

M. le président. Il va être procédé au pointage.

La séance est suspendue pendant le dépouillement du scrutin.

(*La séance, suspendue à zéro heure quarante minutes, est reprise à une heure trente-cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Voici, après vérification, le résultat du dépouillement du scrutin sur la confiance :

Nombre des votants	491
Majorité absolue	246
Pour	420
Contre	71

L'Assemblée a accordé la confiance. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

Avis en sera donné à M. le Président de la République.

— 8 —

CONSTITUTION DES COMMISSIONS

M. le président. Nous avions envisagé d'organiser les commissions et de faire désigner leurs bureaux, mais la constitution du Gouvernement va entraîner des bouleversements dans treize commissions.

En conséquence, l'Assemblée voudra sans doute reporter la désignation des bureaux des commissions à la semaine prochaine. (*Assentiment.*)

J'invite donc les groupes politiques intéressés à remettre la liste des candidats aux sièges vacants des commissions avant vendredi 3 février, à dix-huit heures, de façon que ces candidatures puissent être ratifiées mardi 7 février. Les commissions seront convoquées pour les mercredi 8 et jeudi 9 février pour élire leur bureau.

— 9 —

DEMANDE DE DELAI SUPPLEMENTAIRE POUR LA DISTRIBUTION D'UN RAPPORT

M. le président. Conformément au troisième alinéa de l'article 4 du règlement, j'ai reçu de M. le président du 6e bureau une demande de délai supplémentaire pour la distribution du rapport sur les opérations électorales du territoire du Niger.

L'examen de cette demande de délai supplémentaire sera inscrit en tête de l'ordre du jour du prochain jour de séance.

— 10 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. Frédéric-Dupont et Coirre une proposition de loi tendant à modifier les dispositions des articles 62 et 211 du code des impôts directs relatives à l'impôt sur le salaire des gérants majoritaires de sociétés à responsabilité limitée.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 246, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Robert Bichet une proposition de loi portant réforme fiscale et tendant à la création d'un impôt à la base.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 247, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Paul Coste-Floret une proposition de loi tendant à majorer la dotation du fonds spécial de garantie institué par l'article 4 de la loi n° 50-960 du 8 août 1950 instituant diverses mesures tendant à apporter une aide financière aux victimes des calamités agricoles (section viticole).

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 248, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Paul Coste-Floret une proposition de loi tendant à modifier les dispositions du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 relatives au droit de reprise de certains locaux.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 249, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Paul Coste-Floret et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à permettre la réalisation du plan quadriennal d'équipement sanitaire et social.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 250, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la famille, de la population et de la santé publique. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Paul Coste-Floret et Edouard Thibault une proposition de loi modifiant l'article 384 du code général des impôts, relatif à la redevance due sur les eaux-de-vie vendues directement aux élaborateurs de spiritueux

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 251, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Paul Coste-Floret une proposition de loi portant réforme de certaines règles de la police judiciaire et de l'instruction préparatoire.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 252, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Buron une proposition de loi tendant à compléter les dispositions de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires et ouverture de crédits pour la mise en application de cette réforme.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 253, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des pensions. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Buron une proposition de loi tendant, en matière fiscale, à assimiler la profession d'aviculteur à la profession agricole.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 254, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Frédéric-Dupont et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à exonérer de la surtaxe progressive la partie des arrérages de rentes viagères représentant l'amortissement du capital.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 255, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Frédéric-Dupont et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à préciser le statut des coopératives d'administrations publiques et d'entreprises nationalisées et privées.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 257, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires économiques. (*Assentiment.*)

— 11 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Pierre-Fernand Mazuez une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à placer tous concours de recrutement hospitalier (médecins, étudiants et auxiliaires médicaux) sous la direction du ministère de l'éducation nationale

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 256, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la famille, de la population et de la santé publique. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Temple et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour que, dans toutes les villes où un service du logement a été établi, il soit créé des centres d'accueil pour les familles sans logis et pour les isolés.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 258, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement. (*Assentiment.*)

— 12 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. L'Assemblée avait décidé vendredi dernier que si les vérifications de pouvoirs ne pouvaient être discutées aujourd'hui, elles seraient reportées à la première séance utile, soit vendredi prochain, les journées de mercredi et jeudi devant être consacrées à la constitution des commissions.

Ces journées étant maintenant libres, l'Assemblée voudra sans doute tenir séance jeudi 2 février pour la suite des vérifications de pouvoirs.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

En conséquence, jeudi 2 février, à quinze heures, séance publique :

Suite de la vérification des pouvoirs (sous réserve qu'il n'y ait pas débat) :

Territoire de la Côte d'Ivoire (rapport de M. Dorey, publié au *Journal officiel* [lois et décrets] du 31 janvier 1956) ;

Examen d'une demande de délai supplémentaire pour le dépôt du rapport du 4e bureau sur les opérations électorales de la Guadeloupe ;

Examen d'une demande de délai supplémentaire pour le dépôt du rapport du 6e bureau sur les opérations électorales du territoire du Niger ;

Discussion des conclusions du rapport du 3e bureau sur les opérations électorales du département d'Eure-et-Loir (rapport de M. Tourtaud publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 19 janvier 1956) ;

Discussion des conclusions du rapport du 10e bureau sur les opérations électorales du territoire du Togo (rapport de M. Aubame publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 19 janvier 1956) ;

Discussion des conclusions du rapport du 1er bureau sur les opérations électorales du département de l'Allier (rapport de M. Vignal publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 20 janvier 1956) ;

Discussion des conclusions du rapport du 1er bureau sur les opérations électorales du département des Hautes-Alpes (rapport de M. Arbogast publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 20 janvier 1956) ;

Discussion des conclusions du rapport du 1er bureau sur les opérations électorales du département de l'Ardèche (rapport de M. Camille Laurens publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 20 janvier 1956) ;

Discussion des conclusions du rapport du 1er bureau sur les opérations électorales du département de l'Ariège (rapport de M. Llante publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 20 janvier 1956) ;

Discussion des conclusions du rapport du 1er bureau sur les opérations électorales du département de l'Aube (rapport de M. Thamier publie à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 20 janvier 1956) ;

Discussion des conclusions du rapport supplémentaire du 2e bureau sur les opérations électorales du département de la Charente-Maritime (4 sièges) (rapport supplémentaire de M. Midol publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 27 janvier 1956) ;

Discussion des conclusions du rapport du 2e bureau sur les opérations électorales du département de la Corrèze (rapport de M. Pierre Meunier publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 20 janvier 1956) ;

Discussion des conclusions du rapport du 3e bureau sur les opérations électorales du département de la Dordogne (rapport de Mme Francine Lefebvre publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 20 janvier 1956) ;

Discussion des conclusions du rapport du 8e bureau sur les opérations électorales du département du Rhône (2e circonscription) (rapport de M. Pommier publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 20 janvier 1956) ;

Discussion des conclusions du rapport supplémentaire du 8e bureau sur les opérations électorales du département de la Seine (2e circonscription) (10 premiers sièges) (rapport supplémentaire de M. Maurice Faure publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 27 janvier 1956) ;

Discussion des conclusions du deuxième rapport supplémentaire du 8e bureau sur les opérations électorales du département de la Seine (2e circonscription, 11e siège) (deuxième rapport supplémentaire de M. Maurice Faure publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 27 janvier 1956) ;

Discussion des conclusions du rapport du 10e bureau sur les opérations électorales du département des Deux-Sèvres (rapport de M. Arrighi publié au *Journal officiel*, Lois et décrets, du 24 janvier 1956) ;

Discussion des conclusions du rapport du 10e bureau sur les opérations électorales du département du Tarn (rapport de M. Arrighi publié au *Journal officiel*, Lois et décrets, du 24 janvier 1956) ;

Discussion des conclusions du rapport du 10e bureau sur les opérations électorales du Vaucluse (rapport de M. Arrighi publié au *Journal officiel*, Lois et décrets, du 24 janvier 1956) ;

Discussion des conclusions du rapport du 10e bureau sur les opérations électorales du département de la Vienne (rapport de M. Arrighi publié au *Journal officiel*, Lois et décrets, du 24 janvier 1956) ;

Discussion des conclusions du rapport du 2e bureau sur les opérations électorales du département des Bouches-du-Rhône (2e circonscription) (rapport de M. Létoquart publié au *Journal officiel*, Lois et décrets, du 27 janvier 1956) ;

Discussion des conclusions du rapport supplémentaire du 2e bureau sur les opérations électorales du département de la Charente-Maritime (deux sièges) (rapport supplémentaire de M. Montalat publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 27 janvier 1956) ;

Discussion des conclusions du rapport supplémentaire du 3e bureau sur les opérations électorales du département de la Haute-Garonne (rapport supplémentaire de M. Crouan, publié au *Journal officiel* (lois et décrets) du 31 janvier 1956) ;

Discussion des conclusions du rapport supplémentaire du 4e bureau sur les opérations électorales du département d'Indre-et-Loire (rapport supplémentaire de M. Dufour, publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 27 janvier 1956) ;

Discussion des conclusions du rapport du 5e bureau sur les opérations électorales du département du Loiret (rapport de M. Musmeaux, publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 25 janvier 1956) ;

Discussion des conclusions du rapport supplémentaire du 5e bureau sur les opérations électorales du département de Lot-et-Garonne (rapport supplémentaire de M. Lamps, publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 25 janvier 1956) ;

Discussion des conclusions du rapport supplémentaire du 5e bureau sur les opérations électorales du département de la Manche (rapport supplémentaire de M. Coutant, publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 25 janvier 1956) ;

Discussion des conclusions du rapport du 7e bureau sur les opérations électorales du département du Puy-de-Dôme (rapport de M. Arnal, publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 20 janvier 1956) ;

Discussion des conclusions du rapport du 8e bureau sur les opérations électorales du département de la Haute-Savoie (rapport de M. Guille, publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 20 janvier 1956) ;

Discussion des conclusions du rapport supplémentaire du 9e bureau sur les opérations électorales du département de Seine-et-Marne (rapport supplémentaire de M. Depreux, publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 25 janvier 1956) ;

Discussion des conclusions du rapport du 10e bureau sur les opérations électorales du département de l'Yonne (rapport de M. Arrighi, publié au *Journal officiel* (lois et décrets) du 24 janvier 1956) ;

Discussion des conclusions du rapport du 2e bureau sur les opérations électorales du territoire des Comores (rapport de M. Couinaud, publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 24 janvier 1956) ;

Discussion des conclusions du rapport du 6e bureau sur les opérations électorales du département du Nord (2e circonscription) (rapport de M. Titeux, publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 24 janvier 1956).

Discussion des conclusions du rapport du 6e bureau sur les opérations électorales du département de l'Oise (rapport de M. Barennes publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 24 janvier 1956) ;

Discussion des conclusions du rapport du 7e bureau sur les opérations électorales du département du Bas-Rhin (rapport de M. Cayeux publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 25 janvier 1956) ;

Discussion des conclusions du rapport du 7e bureau sur les opérations électorales du département de l'Orne (rapport de M. Fontanet publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 25 janvier 1956) ;

Discussion des conclusions du rapport du 9e bureau sur les opérations électorales du département de la Seine (3e circonscription) (rapport de M. Raingeard publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 25 janvier 1956) ;

Discussion des conclusions du rapport du 9e bureau sur les opérations électorales du département de la Seine (5e circonscription) (rapport de M. Raingeard publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 25 janvier 1956).

La séance est levée.

(La séance est levée à une heure quarante minutes.)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
MARCEL M. LAURENT.

Errata

au compte rendu in extenso *de la séance du 25 janvier 1956.*

Page 83, 1re colonne, — 8 — dépôt avec demande de discussion d'urgence de propositions de résolution, rédiger ainsi le 5e alinéa :

« J'ai reçu de M. Frédéric-Dupont avec demande de discussion d'urgence, une proposition de résolution tendant à décider la création, en vertu de l'article 14, alinéa 24, du règlement, d'une commission spéciale pour l'examen des problèmes intéressant les affaires d'Indochine ».

Page 84, 2e colonne, — 14 — dépôt de propositions de loi, 3e alinéa, à cet alinéa, ajouter *in fine* les mots suivants :

« Dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ».

Page 91, 1re colonne, 1er alinéa, 2e ligne,

Au lieu de : « article 40 du paragraphe 1er du règlement »,

Lire : « article 40, paragraphe 1er du règlement ».

EXAMEN DES POUVOIRS

RAPPORT D'ÉLECTION REMIS A LA PRÉSIDENCE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT

2e BUREAU. — *M. Dorey*, rapporteur.

Territoire de la Côte d'Ivoire.

(Collège unique.)

Nombre de sièges à pourvoir : deux.

Les élections du 2 janvier 1956 ont donné les résultats suivants :

Inscrits	880.696
Votants	589.587
Bulletins blancs et nuls	6.177
Suffrages valablement exprimés	583.410

Nombre de suffrages de liste obtenus par chaque liste :

Liste du rassemblement démocratique africain	502.711	suffrages.
Liste d'évolution de la Côte d'Ivoire	748	—
Liste S. F. I. O.	1.054	—
Liste d'union syndicale d'Union française	753	—
Liste d'entente ivoirienne pour le progrès social et économique	4.873	—
Liste d'entente du Nord	668	—
Liste d'Union du Mahou	964	—
Liste d'entente éburnéenne	857	—
Liste du manifeste africain	598	—
Liste du parti d'Union française de la Côte d'Ivoire	39.106	—
Liste des intérêts économiques et sociaux de la Côte d'Ivoire	864	—
Liste de la Libération	627	—
Liste d'union africaine de la Côte d'Ivoire	4.138	—
Liste d'union républicaine	21.592	—

Conformément à l'article 8 de la loi du 23 mai 1951, alinéa 2, les sièges ont été attribués à la représentation proportionnelle aux listes ayant possédé successivement la plus forte moyenne, la moyenne de chaque liste étant obtenue en divisant le nombre de suffrages de liste recueillis par elle par le nombre, augmenté d'une unité, des sièges déjà conférés à cette liste.

En conséquence, ont obtenu :

La liste du rassemblement démocratique africain.... 2 sièges.

Ont donc été proclamés élus :

MM. Houphouet-Boigny,
Coulibaly Ouezzin,
présentés par la liste du rassemblement démocratique africain.

Les opérations se sont faites régulièrement.

Les candidats proclamés justifient des conditions d'éligibilité requises par la loi.

Nulle protestation n'était jointe au dossier.

Les pièces justificatives prévues par l'alinéa 2 de l'article 3 du règlement figurent au dossier.

En conséquence, votre 2e bureau vous propose de valider les opérations électorales de la Côte d'Ivoire.

6e BUREAU. — *M. Kriegel-Valrimont*, rapporteur.

Département de la Moselle.

(Six premiers sièges.)

Nombre de sièges à pourvoir : 7.

Les élections du 2 janvier 1956 ont donné les résultats suivants :

Inscrits	414.294
Votants	354.335
Bulletins blancs et nuls	14.606
Suffrages valablement exprimés	339.729
Majorité absolue	169.864

Nombre de suffrages de liste obtenus par chaque liste :

I. — Listes apparentées.

a) 1er groupe d'apparentements :

Liste du parti socialiste S. F. I. O.	15.756	suffrages.
Liste du parti républicain radical et radical socialiste	32.645	—
Liste d'union des républicains sociaux pour le salut public, présentée par le centre national des républicains sociaux	17.335	—
Total	65.736	suffrages.

b) 2e groupe d'apparentements :

Liste du mouvement républicain populaire.	93.389	suffrages.
Liste d'entente et de progrès, présentée par le centre national des indépendants, des paysans et d'action républicaine sociale et par le groupement national d'indépendants d'action démocratique et paysanne.	75.814	—
Total	169.203	suffrages.

c) 3e groupe d'apparentements :

Liste d'union et de fraternité française, présentée par Pierre Poujade	25.176	suffrages.
Liste d'action civique de défense des consommateurs et des intérêts familiaux	7.029	—
Total	32.205	suffrages.

II. — Listes isolées.

Liste du parti communiste français	65.592	suffrages.
Liste socialiste indépendante	99	—

Aucune liste ou groupement de listes n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, les sièges ont été attribués, conformément aux troisième et quatrième alinéas de l'article 13 de la loi du 5 octobre 1946, modifiée par la loi du 9 mai 1951.

Ces sièges ont été répartis à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne entre les listes apparentées et les listes isolées, les sièges attribués aux listes apparentées étant répartis entre elles suivant la même règle :

Liste du mouvement républicain populaire	2	sièges.
Liste d'entente et de progrès présentée par le centre national des indépendants, des paysans et d'action républicaine sociale et par le groupement national des indépendants d'action démocratique et paysanne	2	—
Liste du parti républicain radical et radical socialiste	1	—
Liste du parti communiste français	1	—

Le 6e bureau a réservé et propose à l'Assemblée de réserver l'attribution du septième siège en raison de contestations sur un certain nombre de suffrages qui, en tout état de cause, ne peuvent modifier la répartition ci-dessus.

En vertu des articles 15, 15 *bis* et 16 de la loi susvisée, les candidats doivent être proclamés élus dans l'ordre suivant :

M. Schuman (Robert), présenté par la liste du mouvement républicain populaire.

M. Mondon (Raymond), présenté par la liste d'entente et de progrès présentée par le centre national des indépendants, des paysans et d'entente républicaine sociale et par le groupement national des indépendants d'action démocratique et paysanne.

M. Leissner (Raymond), présenté par la liste du parti républicain radical et radical socialiste.

M. Muller (Pierre), présenté par la liste du parti communiste français.

M. Schaff (Joseph), présenté par la liste du mouvement républicain populaire.

M. Thiriet (Jules), présenté par la liste d'entente et de progrès présentée par le centre national des indépendants, des paysans et d'action républicaine sociale et par le groupement national d'indépendants d'action démocratique et paysanne.

Les opérations se sont faites régulièrement.

Les candidats proclamés justifient des conditions d'éligibilité requises par la loi.

Les protestations jointes au dossier ont été examinées par le 6e bureau.

Les pièces justificatives prévues par les dispositions de l'alinéa 2 de l'article 3 du règlement figurent au dossier, sauf pour MM. Leissner et Muller pour lesquels il manque les extraits de naissance et de casier judiciaire.

En conséquence, votre 6e bureau vous propose de valider les opérations électorales de la Moselle pour les six premiers sièges et de réserver l'attribution du septième siège.

RAPPORT SUPPLEMENTAIRE

3e Bureau. — *M. Jean Crouan*, rapporteur.

Département de la Haute-Garonne.

Dans son premier rapport, qui a été publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 20 janvier 1956, votre 3e bureau avait proposé de réserver la décision à prendre sur l'élection de M. Calmel.

Dans un souci de totale objectivité, désirant s'élever au-dessus de toutes considérations de partis ou de groupements politiques, et n'être guidé que par le souci du respect dû à la loi, votre 3e bureau a procédé à un examen approfondi du dossier et a désigné une commission de cinq membres dans le but de vérifier soigneusement les documents versés au dossier et de procéder à l'audition des parties. C'est ainsi qu'au cours de sa séance du mardi 24 janvier, la commission a entendu successivement M. Calmel proclamé élu, puis M. Alfred Coste-Floret, auteur de la protestation.

Analyse de la protestation

La protestation de M. Coste-Floret est fondée sur ce motif que l'apparentement des deux listes: Union et fraternité française, d'une part, et Défense des intérêts agricoles et viticoles, d'autre part, doit être déclaré nul parce que ces deux listes, sous des dénominations différentes, appartiennent en réalité au même parti et à la même organisation connus en France sous le nom de Mouvement Poujade ou Union de défense des commerçants et artisans; qu'en effet la multiplicité des listes Poujade était purement nominale, en sorte que les conditions de « distinction » prévues par la loi pour la validité de l'apparentement n'étaient pas remplies.

Dès lors, deux problèmes devaient être examinés par votre 3e bureau:

1° *Un problème de fait:* Les deux listes étaient-elles effectivement présentées par une seule et même organisation ?

2° *Un problème de droit:* Dans l'affirmative, quelle devait être la sanction, par application des dispositions de l'article 6 de la loi électorale du 5 octobre 1946 modifiée par celle du 9 mai 1951 ?

I. — Problème de fait

Un examen objectif peut être fait de la question en analysant successivement les documents versés au dossier par les deux parties en cause:

1) *Déclarations de listes et d'apparentement.*

La liste Union et fraternité française, présentée par Pierre Poujade, a été déposée à la préfecture de la Haute-Garonne par M. Maurice Rouanet, domicilié à Toulouse, 9, rue Larade.

La liste Défense des intérêts agricoles et viticoles a été déposée à la préfecture de la Haute-Garonne par M. Georges Sotom, domicilié à Toulouse, impasse Montcabrier.

Ainsi qu'il résulte de deux extraits authentifiés du registre des déclarations de candidatures, délivré par M. le préfet de la Haute-Garonne le 23 janvier 1956, qui demeurent annexés au dossier.

Il n'y a donc pas eu mandataire commun.

2) *Versement du cautionnement.*

Le cautionnement a été consigné pour ces deux listes le 14 décembre 1955 à la trésorerie générale de la Haute-Garonne, par M. Maurice Rouanet agissant en qualité de mandataire de:

a) La liste d'Union et de fraternité française, présentée par Pierre Poujade;

b) La liste de Défense des intérêts agricoles et viticoles, présentée par Pierre Poujade

Ce libellé, qui précise l'appartenance des deux listes au mouvement Pierre Poujade, a été reproduit intégralement dans des copies certifiées conformes des récépissés de consignations, délivrées par M. le trésorier-payeur général de la Haute-Garonne le 21 janvier 1956, qui demeurent annexés au dossier.

L'auteur de la protestation n'a pas manqué de faire remarquer que pour cette opération de consignation il y a eu mandataire commun, et que celui-ci était précisément M. Maurice Rouanet, qui a déposé la liste Union et fraternité française à la préfecture de Toulouse.

3) *Bulletins et circulaires.*

Les bulletins de vote portent les titres suivants:

« Liste d'Union et de fraternité française, présentée par Pierre Poujade, apparentée à la liste de défense des intérêts agricoles et viticoles ».

« Liste de défense des intérêts agricoles et viticoles, apparentée avec la liste d'Union et de fraternité française, présentée par Pierre Poujade ».

Les circulaires électorales portent exactement les mêmes titres.

Il n'est pas dit explicitement que la « liste de défense des intérêts agricoles et viticoles » est présentée par Pierre Poujade.

L'auteur de la protestation n'a pas manqué de faire remarquer que si les textes des deux circulaires ne sont pas identiques, on y retrouve cependant:

Les mêmes objectifs: convocation des Etats généraux, élections de délégués qui démissionneraient lorsque ce but sera atteint;

Les mêmes sanctions avec l'indication du châtiment;

Les mêmes slogans: « Sortez les sortants ».

4) *Lettre de M. Audoubert.*

Il a été versé au dossier une lettre de M. Audoubert, membre du C. D. départemental du mouvement Poujade, adressée à M. Coste-Floret le 3 janvier 1956, au lendemain de l'élection, dont il a été extrait littéralement le paragraphe suivant:

« J'ai été le premier surpris du résultat en Haute-Garonne, surtout de la 2e liste qu'à tout prix nous ne voulions constituer; le bureau national nous en a *intimé l'ordre* ».

L'auteur de la plainte n'a pas manqué de tirer argument de cette lettre: c'est le bureau national qui a donné l'ordre de présenter la seconde liste dite de défense des intérêts agricoles et viticoles.

Mais M. Audoubert, dans une deuxième lettre en date du 23 janvier 1956, qui a été versée au dossier par M. Calmel, est revenu sur ses déclarations dans les termes suivants:

« M. Audoubert déclare ne pas avoir souvenance d'avoir écrit une lettre de M. Coste-Floret sur les deux listes apparentées Union et fraternité française et Défense des intérêts agricoles et viticoles, présentées dans la Haute-Garonne. Je demande à en avoir une copie.

« Toulouse, le 23 janvier 1956.

« Signé: Audoubert. »

Cette lettre est revêtue des signatures du président départemental, du vice-président et du secrétaire départemental de l'U. D. C. A. qui déclarent qu'elle a été écrite en leur présence.

Une photocopie de cette lettre a été adressée à M. Audoubert.

5) *Documents d'ordre général.*

a) Une circulaire ronéotypée, signée Pierre Poujade, adressée le 3 décembre 1955 aux présidents départementaux de l'U. D. C. A., portant l'en-tête: Comité national électoral, 15, rue Henri-Lair, Ablon (Seine-et-Oise), dont il a été extrait littéralement ce qui suit:

« Une seule solution: celle qu'a préconisée Pierre Poujade, en présentant dans les départements trois listes qui s'apparenteront entre elles:

« Liste d'union et fraternité française;

« Liste des intérêts agricoles et viticoles;

« Liste de défense des consommateurs et des intérêts familiaux;

b) Un exemplaire de *Fraternité française*, en date du 10 décembre 1955, faisant connaître que le comité national de salut public présente les listes Etats généraux:

Union et fraternité française;

Défense des intérêts agricoles et viticoles;

Action civique de défense des consommateurs et intérêts familiaux;

c) Un exemplaire de *Fraternité française* en date du 7 janvier 1956 dont il est extrait littéralement ce qui suit:

« Le mouvement Poujade ayant constitué dans un grand nombre de départements des listes de défense des intérêts agricoles et viticoles, il est aisé de faire le total des voix agricoles qui, dans ces départements, ont plébiscité le mouvement. »

6) *Statuts de l'union de défense des agriculteurs de France.*

Les statuts établis le 1er août 1955, déposés à la sous-préfecture de Figeac, indiquent notamment:

Le but de l'association;

Le siège social: Saint-Céré;

Le nom du président d'honneur: M. P. Poujade.

Après examen de ces pièces qui sont demeurées annexées au dossier et après avoir pris connaissance, par la lecture qui lui en a été donnée, du mémoire rédigé par M. Calmel, il est apparu à votre 3e bureau que les deux listes présentées sous des titres différents émanaient bien d'une seule et même organisation connue sous le nom de « mouvement Poujade ».

II. — PROBLÈME DE DROIT

L'article 6 de la loi du 5 octobre 1946 modifié par la loi du 9 mai 1951 précise:

Au paragraphe 1er: Plusieurs listes ne pourront avoir, dans la même circonscription, le même titre, ni être rattachées au même parti ou à la même organisation.

A l'avant-dernier paragraphe: Toute liste constituée en violation du présent article est interdite. Elle ne sera pas enregistrée. Les voix données aux candidats appartenant à une telle liste seront considérées comme nulles.

Votre 3e bureau a donc constaté, au vu des textes précités, que la volonté parfaitement explicite du législateur a été:

1° Qu'il n'y ait pas dans une même circonscription deux ou plusieurs listes présentées par la même organisation;

2° Que la sanction réside dans l'interdiction édictée par l'avant-dernier paragraphe de l'article 6.

Il a estimé que la nullité visée par le dernier alinéa de ce paragraphe ne concerne que les suffrages qui, en dépit de l'interdiction et du non-enregistrement des listes émanant d'une même organisation, auraient été accordés à des candidats ayant figuré sur de telles listes.

C'est en effet une règle de droit que des dispositions édictant des pénalités ne peuvent être appliquées que *stricto sensu.*

Il a exprimé le regret que l'autorité administrative n'ait pas refusé d'enregistrer la déclaration de telles listes comme le prescrivait l'avant-dernier paragraphe de l'article 6.

Le législateur ayant prescrit cette interdiction ne pouvait prévoir le sort qui serait réservé aux apparentements conclus entre de telles listes.

Dans le silence de la loi, il appartient à l'Assemblée nationale de faire œuvre d'interprétation pour combler cette lacune.

Il est apparu à votre 3e bureau qu'il serait abusif et contraire au respect dû au suffrage universel d'annuler purement et simplement les voix qui se sont portées sur les listes qui auraient dû faire l'objet de l'interdiction précitée mais dont l'enregistrement a cependant été accepté par l'autorité administrative.

Mais il lui est apparu avec la même force qu'il n'était pas non plus possible de tolérer une pratique contraire à la loi qui interdit le dépôt de plusieurs listes émanant d'une même organisation dans la même circonscription.

Une telle pratique en effet donne des avantages indus, par rapport à leurs concurrents, à ceux qui y ont recours.

Dans le cas de la Haute-Garonne, sur lequel il doit statuer, cela signifiait que le programme de la même organisation était défendu par 14 candidats au lieu de 7, que ces candidats obtenaient le double des facilités attribuées aux autres partis qui ne présentaient qu'une seule liste.

Sur un plan plus général, si l'Assemblée nationale acceptait de tolérer l'opération incriminée, les conséquences pour l'avenir pourraient en être extrêmement graves, car la porte serait ouverte à une multiplicité de manœuvres entièrement contraires à la loi, à la clarté, sinon même à la moralité des consultations électorales.

CONCLUSION

Votre 3e bureau a donc estimé que la seule manière de concilier le respect de la loi et celui du suffrage universel était, non pas d'annuler les suffrages qui se sont portés sur ces listes, mais de considérer leur apparentement comme nul.

Il en a ainsi décidé par 24 voix contre 4 et 2 abstentions. En outre, n'ont pas pris part au vote: le président, le rapporteur et, conformément au règlement, les deux membres du bureau qui sont eux-mêmes élus de la Haute-Garonne.

La conséquence de cette décision est de rendre à chaque liste sa personnalité propre, par conséquent, de compter séparément les suffrages obtenus par chacune d'elles.

La situation qui en résulte est celle-ci:

Liste d'union et de fraternité française.....	20.275 voix.
Liste de défense des intérêts agricoles et viticoles.	13.917 —
Liste union nationale (Coste-Floret).....	27.450 —

Votre 3e bureau propose donc que M. Coste-Floret soit proclamé élu au lieu et place de M. Calmel.

Il vous propose également de proclamer les élus dans l'ordre suivant:

M. Bourgès-Maunoury (Maurice).
M. Auban (Achille).
M. Llante (Jean).
M. Ducos (Hippolyte).
M. Montel (Eugène).
Mlle Rumeau (Marcelle).
M. Coste-Floret (Alfred).

Désignation, par suite de vacances, de candidatures pour des commissions.

(Application de l'article 16 du règlement.)

Le groupe des indépendants et paysans d'action sociale a désigné:

1° M. Jacquet (Michel) pour remplacer, dans la commission des pensions, M. Joubert;

2° M. Joubert pour remplacer, dans la commission du travail et de la sécurité sociale, M. Jacquet (Michel).

(Ces candidatures seront ratifiées par l'Assemblée si, avant la nomination, elles n'ont pas suscité l'opposition de cinquante membres au moins.)

Validation de pouvoirs.

Dans sa séance du mardi 31 janvier 1956, l'Assemblée nationale a validé les pouvoirs de M. Bayrou (Gabon - Moyen-Congo).

Nomination des membres des commissions.

Dans sa séance du mardi 31 janvier 1956, l'Assemblée nationale a nommé membres:

1° De la commission des affaires économiques: MM. Abelin, Alloin, Anthonioz, Balestreri, Baudry d'Asson (de), Bonnet (Christian) (Morbihan), Cartier (Marcel) (Drôme), Castera, Catoire, Chambeiron, Chatenay, Chêne, Cordillot, David (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Mme Degrond, M. Denis (Alphonse), Mme Estachy, MM. Gazier, Georges (Maurice), Goussu, Grandin, Hugues (André) (Seine), Jarrosson, Juge, Julian (Gaston), Keita (Mamadou), Klock, Lainé (Raymond) (Cher), Larue (Tony) (Seine-Maritime), Lecœur, Leroy, Lespiau, Liseite, Orvoen, Pebellier (Eugène), Pirot, Pommier (Pierre), Provo, Ramonet, Rolland, Schumann (Maurice) (Nord), Tamarelle, Thoral, Vals (Francis).

2° De la commission des affaires étrangères: MM. Astier de La Vigerie (d'), Barrachin, Bidault (Georges), Billoux, Bonte (Florimond), Bouhey (Jean), Bourgès-Maunoury, Cachin (Marcel), Daladier (Edouard), Dides, Duprat (Gérard), Faure (Maurice) (Lot), Félice (de), Gayrard, Gouin (Félix), Grunitzky, Guyot (Raymond), Hernu, Jacquinot (Louis), July, Kriegel-Valrimont, Laniel (Joseph), Lapie (Pierre-Olivier), Lemaire, Le Pen, Marin (Fernand), Mayer (Daniel), Menthon (de), Mitterrand, Moch (Jules), Mondon (Moselle), Moustier (de), Mutter (André), Naegelen (Marcel-Edmond), Pleven (René), Pourtalet, Réoyo, Rieu, Schneiter, Schuman (Robert) (Moselle), Schumann (Maurice) (Nord), Mme Vaillant-Couturier, MM. Vassor, Verdier.

3° De la commission de l'agriculture: MM. Babet (Raphaël), Besson (Robert), Boscary-Monsservin, Mme Boutard, MM. Bouyer, Bretin, Bricout, Charpentier, Chatelain, Davoust, Fourvel, Gourdon, Guillou (Pierre), Guitton (Antoine) (Vendée), Ihuel, Jacquet (Michel), Juskiewenski, Laborbe, Lalle, Lamarque-Cando, Lambert (Lucien), Le Caroff, Lefrand (Raymond) (Aisne), Loustau, Luças, Luciani, Lux, Mabrut, Martin (Gilbert) (Eure), Masson (Jean), Maton, Méhaignerie, Morève, Nisse, Pelleray, Prigent (Tanguy), Rincent, Rochet (Waldeck), Ruffe (Hubert), Sagnol, Sesmaisons (de), Soury, Tricart, Védrines.

4° De la commission des boissons: MM. Alduy, Angibault, Badie, Baryelon, Baurens, Baylet, Bégouin (André) (Charente-Maritime), Benoît (Alcide), Mme Boutard, MM. Bruyneel, Castera, Charlot (Jean), Conte, Coste-Floret (Paul), Couinaud, Coulibaly Ouezzin, Gourdon, Guille, Jégorel, Laforest, Lainé

(Jean) (Eure), Lalle, Lecœur, Liquard, Lux, Mariat (René), Monin, Notebart, Ortlieb, Pagès, Paumier (Bernard), Quinson, Rieu, Mme Roca, MM. Rochet (Waldeck), Roquefort, Ruf (Joannès), Salvetat, Sourbet, Teulé, Thibault (Edouard) (Gard), Toublanc, Tourné, Turc (Jean).

5° De la commission de la défense nationale: MM. André (Pierre) (Meurthe-et-Moselle), Anxionnaz, Arnal (Frank), Auban (Achille), Bartolini, Bayrou, Berrang, Billat, Chevigné (Pierre de), Christiaens, Clostermann, Coulibaly Ouezzin, Crouzier (Jean), Démarquet, Diat (Jean), Ducos, Dupraz (Joannès), Ferrand (Pierre) (Creuse), Gaillemin, Girardot, Kœnig, Lafay (Bernard), Laforest, Lejeune (Max), Le Pen, Malleret-Joinville, Manceau (Robert) (Sarthe), Marguerite (Charles), Maroselli, Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Métayer (Pierre), Montalat, Monteil (André), Montel (Pierre) (Rhône), Paul (Gabriel), Piette, Plantevin, Pranchère, Mme Prin, MM. Puy, Scheider, Senghor, Triboulet, Villon (Pierre).

6° De la commission de l'éducation nationale: MM. Astier de La Vigerie (d'), Baudry d'Asson (de), Billères, Binot, Bonnaire, Bouloux, Bourgeois, Boutavant, Cartier (Marcel) (Drôme), Deixonne, Delachenal, Mlle Dienesch, MM. Doutrellot, Ducos, Garaudy, Mme Grappe, MM. Jégorel, Keita (Mamadou), Kir, Mme Lempereur, MM. Léotard (de), Le Strat, Maga (Hubert), Marie (André), Mlle Marzin, MM. Monnier, Perche, Pierrard, Raingeard, Révillon (Tony), Rey, Rincent, Mlle Rumeau, MM. Tamarelle, Teulé, Thamier, Thébault (Henri), Tourtaud, Tremolet de Villers, Tubach, Mme Vaillant-Couturier, MM. Vayron, Viallet, Viatte.

7° De la commission de la famille, de la population et de la santé publique: MM. Anxionnaz, Arbogast, Babet (Raphaël), Barennes, Barrot (Noël), Béné (Maurice), Bouloux, Cayeux (Jean), Chevigny (de), Coirre, Courrier, Cuicci, Damasio, Doutrellot, Mme Duvernois, MM. Ferrand (Pierre) (Creuse), Gaborit, Girard, Guislain, Lacaze (Henri), Leroy, Mahamoud Harbi, Masson (Jean), Mazuez (Pierre-Fernand), Monnerville (Pierre), Montalat, Mora, Ouedraogo Kango, Pinvidic, Plantier, Prisset, Mme Rabaté, M. Regaudie, Mmes Reyraud, Roca, MM. Roclore, Salvetat, Sauer, Savard, Segelle, Thébault (Henri), Mme Vermeersch, MM. Villard (Jean), Vitter (Pierre).

8° De la commission des finances (membres titulaires): MM. Boisdé (Raymond), Bonnefous (Edouard), Bonnet (Georges) (Dordogne), Brusset (Max), Caillavet, Cartier (Marius) (Haute-Marne), Charles (Pierre), Cogniot, Colin (André), Courant, Darou, David (Marcel) (Landes), Dorey, Duclos (Jacques), Faggianelli, François-Benard, Frédéric-Dupont, Gabelle, Gaumont, Gosnat, Gozard (Gilles), Guyon (Jean-Raymond), Houdremont, Icher, Jean-Moreau, Julian (Gaston), Lamps, Leenhardt (Francis), Louvel, Marcellin, Mazier, Meunier (Pierre) (Côte-d'Or), Morice (André), Panier, Paquet, Pelat, Pflimlin, Pineau, Privat, Pronteau, Reynaud (Paul), Tinguy (de), Tourtaud, Valin.

Membres suppléants: MM. Arnal (Frank), Arrighi, Chatelain, Conombo, Cristofol, Dagain, David (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Diallo Saïfoulaye, Duprat (Gérard), Durbet, Girardot, Giscard d'Estaing, Goudoux, Helluin (Georges), Hénault, Larue (Tony) (Seine-Maritime), Marrane, Paumier (Bernard), Reynès (Alfred), Ribeyre (Paul), Sauvage, N...

9° De la commission de l'intérieur: MM. Arrighi, Ballanger (Robert), Barbot (Marcel), Bégouin (André) (Charente-Maritime), Bricout, Brocas, Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Cayeux (Jean), Chauvet, Conombo, Cristofol, Defferre, Dides, Dreyfus Schmidt, Durroux, Féron, Gagnaire, Gayrard, Hovnanian, Isorni, La Chambre (Guy), Le Floch, Lenormand (André) (Calvados), Levindrey, Lipkowski (Jean de), Mariat (René), Marrane, Mérigonde, Merle, Mitterrand, Nerzic, Nicolas (Maurice) (Seine), Penven, Priou, Provo, Quinson, Rey, Roclore, Seitlinger, Tirolien, Vallin, Vergès, Vignard, Vitter (Pierre).

10° De la commission de la justice et de législation: MM. Berthommier, Bourbon, Bruelle, Cherrier, Crouan, Cupfer, Dejean, Denis (Alphonse), Douala, Dreyfus-Schmidt, Duveau, Faure (Edgar) (Jura), Félice (de), Fourcade (Jacques), Gautier (André), Halbout, Isorni, Lacaze (Henri), Le Bail, Lefranc (Jean) (Pas-de-Calais), Marin (Fernand), Maton, Mbida, Michel, Mignot, Minjoz, Moro-Giafferri (de), Naudet, Nicolas (Maurice) (Seine), Peron (Yves), Pianta, Plaisance, Mme Rabaté, MM. Rolland, Salliard du Rivault, Seitlinger, Sissoko Fily Dabo, Thomas (Eugène), Triboulet, Varvier, Véry (Emmanuel), Vigier, Vignal (Joseph), Wasmer.

11° De la commission de la marine marchande et des pêches: MM. Arrighi, Aubame, Bergasse, Bettencourt, Bissol, Bonnet (Christian) (Morbihan), Bouret, Cadic, Cance, Cermolacce, Cheikh (Mohamed Saïd), Clostermann, Crouan, Defrance, Denvers, Dupuy (Marc), Fehvay, Félix-Tchicaya, Ferrand (Joseph) (Morbihan), Gaborit, Gautier-Chaumet, Gavini, Gravoille, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Hamon (Marcel), Henneguelle, La Chambre (Guy), Larue (Tony) (Seine-Maritime), Léger, Liquard Mao (Hervé), Merle, Michaud (Louis), Monteil (André), Mora, Morice (André), Nerzic, Ninine, Pagès, Parmentier, Paul (Gabriel), Rakotovelo, Rousseau, Scheider.

12° De la commission des moyens de communication et du tourisme: MM. Anthonioz, Auban (Achille), Bailliencourt (de), Barel, Barthélemy, Baylac (Jean), Benoit (Alcide), Berthet, Bichet (Robert), Cadic, Chaban-Delmas, Chatenay, Coulon, Damasio, Demusois, Diori Hamani, Dufour, Dumortier, Fontanet, Garat (Joseph), Giacobbi, Hersant, Leclercq, Llante, Maïthe, Médecin, Midol, Montel (Eugène) (Haute-Garonne), Noël (Marcel), Notebart, Parrot, Penoy, Pianta, Pinvidic, Mme Prin, MM. Priou, Prisset, Ranoux, Regaudie, Mme Reyraud, MM. Ritter, Schaff, Schmitt (Albert), Vaugelade.

13° De la commission des pensions: MM. Angibault, Arabi El Goni, Badie, Bartolini, Bégouin (Lucien) (Seine-et-Marne), Berthet, Boccagny, Boni Nazi, Casanova, Cherrier, Couturaud, Delabre, Mlle Dienesch, MM. Diori Hamani, Dixmier, Dufour, Fauchon, Mme Gabriel-Péri, MM. Galy-Gasparrou, Garat (Joseph), Garnier, Guibert, Guichard, Guislain, Guissou (Henri), Huel (Robert-Henry), Joubert, Kir, Lafay (Bernard), Lipkowski (de) (Jean), Masse, Mouton, Penven, Pesquet, Pommier (Pierre), Rakotovelo, Ranoux, Roucaute (Roger) (Ardèche), Sagnol, Segelle, Thiriet, Thoral, Tourné, Vignard.

14° De la commission de la presse: MM. Barel, Baylet, Berthommier, Blondeau, Bône, Bouhey (Jean), Buron, Cagne, Calas, Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Conte, Corniglion-Molinier, Coulon, Mme Degrond, MM. Desson (Guy), Dia (Mamadou), Dumas (Roland), Dupuy (Marc), Fontanet, François Benard, Gosnat, Gosset, Mme Grappe, MM. Gravoille, Grenier (Fernand), Guibert, Hugues (André) (Seine), Hugues (Emile) (Alpes-Maritimes), Laurens (Camille), Legendre, Léotard (de), Lussy (Charles), Manceau (Bernard) (Maine-et-Loire), Mercier (André-François (Deux-Sèvres), Mérigonde, Meunier (Jean) (Indre-et-Loire), Monnier, Pesquet, Puy, Ramette, Réoyo, Soulié (Michel), Tys, Vigier.

15° De la commission de la production industrielle et de l'énergie: MM. Alloin, Bailliencourt (de), Bichet (Robert), Boisseau, Brard, Brocas, Cassagne, Catoire, Charlot (Jean), Cochet, Condat-Mahaman, Coutant (Robert), Deixonne, Delabre, Dumas (Roland), Engel, Evrard, Féron, Gautier-Chaumet, Gosset, Goudoux, Guichard, Hersant, Larue (Raymond) (Vienne), Legagneux, Létoquart, Manceau (Bernard) (Maine-et-Loire), Mancey (André), Martel (Henri), Maurice-Bokanowski, Michel, Montel (Eugène) (Haute-Garonne), Moynet, Mudry, Pelissou, Petit (Guy), Ramadier (Paul), Ramel, Ribeyre (Paul), Roquefort, Roucaute (Gabriel) (Gard), Sauvage, Thibault (Edouard) (Gard), Ulrich.

16° De la commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement: MM. Arbogast, Barennes, Bénard (Oise), Bourgeois, Cottet, Couinaud, Crouzier (Jean), Defrance, Denvers, Desouches, Duchoud, Dupont (Louis), Eudier, Fajon (Etienne), Ferrand (Joseph) (Morbihan), Fourvel, Garet (Pierre), Gernez, Grandin, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Halbout, Hovnanian, Jourd'hui, Juliard (Georges), Lamarque-Cando, Larenne, Léger, Lenormand (André) (Calvados), Le Strat, Levindrey, Marie (André), Marrane, Midol, Monin, Nicolas (Lucien) (Vosges), Nisse, Parmentier, Pierrebourg (de), Plaisance, Pleven (René), Prot, Schaff, Thiriet, Tubach.

17° De la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions: MM. Bacon, Ballanger (Robert), Barrachin, Baryelon, Billat, Boscary-Monsservin, Bourbon, Bourgès-Maunoury, Bouxom, Bruyneel, Calmel, Chaban-Delmas, Coste-Floret (Paul), David (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Dejean, Delachenal, Demusois, Dia (Mamadou), Duclos (Jacques), Giacobbi, Giscard d'Estaing, Houphouet-Boigny, Juge, Juliard (Georges), Kriegel-Valrimont, Mme Lefebvre (Francine), MM. Lejeune (Max), Lemaire, Lussy (Charles), Mazuez (Pierre-Fernand), Mercier (André) (Oise), Mignot, Minjoz, Moisan, Moro-Giafferri (de), Perche, Peron (Yves), Ramette, Raymond-Laurent, Révillon (Tony), Savary, Tremolet de Villers, Vaugelade, Verdier.

18° De la commission des territoires d'outre-mer: MM. Alduy, Antier, Apithy, Aubame, Barry Diawadou, Benoist (Charles), Bouyer, Bruelle, Buron, Cermolacce, Césaire, Cordillot, Courrier, Cuicci, Démarquet, Devinat, Dicko (Hamadoun), Douala, Duprat (Gérard), Duveau, Fourcade (Jacques), Guissou (Henri), Hamon (Marcel), Hénault, Juskiewenski, Konaté (Mamadou), Laurens (Camille), Llante, Malbrant, Manceau (Robert) (Sarthe), Mbida, Mondon (Raymond) (Réunion), Mudry, Naudet, Ninine, Ouedraogo Kango, Raingeard, Sanglier, Savary, Sidi el Mokhtar, Teitgen (Pierre-Henri), Temple, Tricart, Tsiranana.

19° De la commission du travail et de la sécurité sociale: MM. André (Adrien) (Vienne), Ansart, Bénard (Oise), Besset, Boisdé (Raymond), Bouret, Bouxom, Chevigny (de), Coquel, Cormier, Coutant (Robert), Couturaud, Dupont (Louis), Duquesne, Engel, Gagnaire, Mme Galicier, MM. Garet (Pierre), Gazier, Mme Guérin (Rose), MM. Jacquet (Michel), Jourd'hui, Lainé (Jean) (Eure), Leclercq, Mme Lefebvre (Francine), MM. Legagneux, Martin (Robert) (Seine-et-Marne), Masse, Meck, Monnerville (Pierre), Musmeaux, Ramel, Reille-Soult, Renard (Adrien), Reynès (Alfred), Sekou Touré, Soulié (Michel), Thibaud (Marcel) (Loire), Titeux, Ulrich, Vayron, Viallet, Viatte, Vuillien;

20° De la commission des immunités parlementaires. — (Membres titulaires): MM. Ballanger (Robert), Bartolini, Berrang, Dejean, Dia (Mamadou), Félix-Tchicaya, Halbout, Lainé (Jean) (Eure), Mailhe, Mlle Marzin, MM. Mazuez (Pierre-Fernand), Médecin, Mondon (Moselle), Montalat, Naudet, Parrot, Peron (Yves), Pierrard, Plantevin, Seitlinger, Tirolien, Tourné.

(Membres suppléants): MM. Bourbon, Bouyer, Caillavet, Chauvet, Cochet, Conte, Cormier, Engel, Galy-Gasparrou, Garnier, Goudoux, Kœnig, Léotard (de), Marcellin, Margueritte (Charles), Mouton, Nicolas (Lucien) (Vosges), Pronteau, Savard, Thébault (Henri), Tubach, Vayron;

21° De la commission de comptabilité: MM. Apithy, Bouxom, Charlot (Jean), Coulon, Dufour, Duquesne, Galy-Gasparrou, Gouin (Félix), Julian (Gaston), Larue (Raymond) (Vienne), Mercier (André) (Oise).

QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
LE 31 JANVIER 1956

(Application des articles 94 et 97 du règlement.)

« Art. 94. — . . . . . .

« *Les questions doivent être très sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.* »

. . . . . .

« Art. 97. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.* »

QUESTION ORALE

DEFENSE NATIONALE ET FORCES ARMEES

68. — 31 janvier 1956. — **M. Leroy** demande à **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées** les raisons pour lesquelles de jeunes rappelés, récemment libérés, ont été arrêtés; en particulier, les raisons de l'arrestation d'un jeune cheminot de Sotteville-les-Rouen qui fut arrêté à son travail, transféré à la prison de Fresnes et inculpé de « révolte militaire ». L'intéressé, rappelé sous les drapeaux au mois d'octobre dernier, avait été envoyé en Afrique du Nord après les manifestations patriotiques qui eurent lieu à la caserne Richepanse de Rouen, où soldats et civils demandaient ensemble l'arrêt de la guerre et de la répression, ainsi que la solution négociée des problèmes d'Afrique du Nord.

QUESTIONS ÉCRITES

PRESIDENCE DU CONSEIL

69. — 31 janvier 1956. — **M. Paul Coste-Floret** demande à **M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil** de lui faire connaître l'interprétation qui doit être donnée au dernier alinéa de l'article 54 du statut des fonctionnaires relatif à l'avancement de grade, qui dispose que, « sous réserve des nécessités de service, les promotions doivent avoir lieu dans l'ordre du tableau ». Les principes à observer sont-ils notamment les suivants: 1° respecter dans toute la mesure du possible l'ordre du tableau parce que c'est un ordre de mérite, une sélection qui récompense les meilleurs; 2° considérer que la prononciation de nomination sans observer l'ordre du classement entretiendrait un esprit d'incertitude extrêmement préjudiciable parmi les fonctionnaires; 3° regarder toute modification de l'ordre du tableau pour nécessités de service comme exceptionnelle, parce que l'autorité qui procède aux nominations est celle même qui avait arrêté le tableau suivant l'ordre des valeurs professionnelles, lesquelles sont nécessairement et rationnellement appréciées en fonction des intérêts et nécessités de service; 4° étant donné que chaque tableau d'avancement comporte un nombre de noms au minimum égal au nombre de vacances prévues ou au maximum égal au nombre précédent augmenté de sa moitié, lorsqu'il s'agit de régler une nécessité de service dans le cadre d'un tableau-maximum, résoudre de préférence celle-ci en épuisant d'abord les noms qui auraient pu être les seuls inscrits (tableau-minimum), avant de recourir à des noms dont l'inscription était facultative et qui auraient pu appartenir seulement à un tableau complémentaire distinct. Sans être obligatoire, puisque non prévue par le statut, mais semblant conforme à l'équité et à la tradition, cette solution ne devrait-elle pas être notamment envisagée chaque fois que la nomination prématurée d'un fonctionnaire porté en fin du tableau-maximum risque de priver pour longtemps de l'avancement un fonctionnaire qui était mieux classé et dont la nomination aurait été certaine si le tableau eût été minimum au lieu d'être maximum; 5° ne retenir comme nécessités de service que des besoins manifestes, reconnus comme tels, le cas échéant, par le comité technique paritaire, et pouvoir justifier de l'inaptitude à répondre à ces besoins des candidats les mieux placés, en tenant compte des avis motivés formulés par les chefs de service ou par la commission administrative paritaire; 6° ne pas retenir le motif de nécessités de service s'il est possible de confier les charges estimées nécessaires à d'autres fonctionnaires déjà nommés dans le grade, cette transposition dans les attributions permettant d'effectuer les nominations dans l'ordre du tableau; 7° estimer qu'au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie des grades, le motif de nécessités de service devient de moins en moins impérieux, car les postes élevés ont trait à des attributions générales, s'adressent à des fonctionnaires de formation complète et de large expérience qui peuvent assumer toute charge dans leur service, autrement dit, estimer que les spécialisations et les particularités disparaissent pour les hautes fonctions d'autorité.

AGRICULTURE

70. — 31 janvier 1956. — **M. Merle** rappelle à **M. le ministre de l'agriculture** que le décret n° 55-552 du 20 mai 1955 portant ouverture d'autorisation de programme au titre de la modernisation et de l'équipement de l'agriculture, a prévu le mode de financement de certains « grands aménagements régionaux » qui « seraient en état d'être exécutés ». De plus, il est indiqué que « les autres travaux d'aménagement régionaux (Verdon...) qui sont moins importants ou qui ne sont pas encore en état d'être exécutés seront financés sur les autorisations de programme ouvertes dans les budgets annuels ou dans les lois spéciales ». Il demande: 1° si les critères cité plus haut qui ont permis d'exclure le projet d'adduction des eaux du Verdon intéressant les départements du Var et des Bouches-du-Rhône lui apparaissent toujours valables; 2° au cas où un projet définitif aurait été adressé, quelle est la liste des communes intéressées et quel est le montant des travaux, ainsi que le montant des subventions et des prêts de l'Etat pouvant être escomptés par les départements et autres collectivités maîtres d'œuvre; 3° dans quel délai et suivant quel échelonnement la totalité des crédits pourraient être mis à leur disposition; 4° la liste des formalités administratives préalables à l'exécution des travaux, le délai nécessaire pour les accomplir et la nature des collectivités maîtres d'œuvre devant les accomplir.

71. — 31 janvier 1956. — **M. Bernard Paumier** demande à **M. le ministre de l'agriculture** quel est le bilan financier, fin 1955, de l'institut des vins de consommation courante créé par l'article 23 du décret n° 53-977 du 30 septembre 1953, un compte étant ouvert, à cet effet, dans les écritures du Trésor.

DEFENSE NATIONALE ET FORCES ARMEES

72. — 31 janvier 1956. — **M. Marcel Barbot** demande à **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées** quelles mesures il entend prendre: 1° en vue de réduire sensiblement les délais entre la date des examens du personnel civil des services extérieurs de la défense nationale et la publication des résultats. Les intéressés attendent, en principe, huit mois pour connaître la décision prise à leur égard. Pendant cette période, ceux qui ne sont pas admis pourraient se présenter à d'autres concours; 2° en vue de réduire cette période d'attente pour les intéressés ayant réussi à l'examen, car certains d'entre eux postulent, dans l'intervalle, pour d'autres postes et abandonnent les services précités avant le connaître le résultat du concours.

EDUCATION NATIONALE

73. — 31 janvier 1956. — **M. André Beauguitte** rappelle à **M. le ministre de l'éducation nationale** que, dans sa réponse n° 10039 (*Journal officiel* du 17 mars 1954) à une question écrite, il a affirmé que les docteurs en médecine membres des juridictions de l'ordre des médecins étaient habilités à revêtir le petit costume de professeur des écoles de médecine pour juger leurs confrères en audience non publique, motif pris de ce que ces juges remplissent les fonctions de rapporteur et que l'article 2 de l'arrêté du 20 brumaire

an XII stipule que le petit costume pourra être porté par les simples docteurs « lorsqu'ils affirmeront des rapports devant les tribunaux ». Cette réponse a surpris le corps médical ainsi que les universitaires et provoqué de vives discussions. D'une part, le texte invoqué ne prévoit nullement le cas de juges médecins, mais celui d'experts développant un rapport devant une juridiction dont, par définition, ils ne font pas partie et dont les membres sont des magistrats de carrière siégeant eux-mêmes en robes ainsi que l'exige le prestige de la justice rendue en public. D'autre part, quel que soit le sens qu'on veuille donner au mot rapporteur, il ne saurait être contesté qu'un seul juge médecin remplit cette mission dans une affaire déterminée. Lui seul, aux termes de la réponse, pourrait donc revêtir le petit costume, et seulement pour la lecture de son rapport. En fait, lorsqu'un médecin comparaît, seul ou assisté de son défenseur, devant une assemblée de personnes qui ont, de leur propre autorité, décidé de porter une robe, il n'ignore pas, puisque le public n'est pas admis à l'audience, que le but poursuivi est de produire sur lui un certain effet psychologique. Il peut croire que ses pairs s'efforcent inutilement de le diminuer, à tel point que certains médecins ont refusé de comparaître dans ces conditions et n'ont pu trouver aucun confrère pour les représenter conformément à la loi. Du point de vue universitaire, les doyens des facultés de médecine de Paris et de Nancy ont estimé qu'un tel usage du petit costume de professeur est regrettable par les confusions qu'il engendre, les robes de l'université n'ayant pas été créées pour rendre la justice. Tel est aussi l'avis de la grande majorité des conseils régionaux de l'ordre des médecins, dont les présidents, en réponse à une enquête, ont déclaré que leur juridiction refusait de suivre à cet égard les directives du conseil national de l'ordre; la cotisation obligatoire des médecins n'ayant pas à supporter des frais de cette nature. Afin d'éviter toutes contestations à ce sujet, il lui demande s'il ne jugerait pas opportun de demander l'avis du conseil d'Etat sur la question de savoir d'une manière définitive si les membres des conseils régionaux et de la section disciplinaire du conseil national de l'ordre des médecins peuvent utiliser un costume universitaire dans l'exercice de leur fonction de juge.

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

74. — 31 janvier 1956. — M. **Halbout** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** qu'une personne a acquis une pièce de terre de quarante-neuf ares trente-cinq centiares dont une partie d'environ vingt-cinq ares, située en bordure de route, est constructible, mais dont le surplus, en état très marécageux, ne n'est pas, pour un prix total de deux cent cinquante mille francs; l'acte notarié porte évaluation de la partie constructible à cent soixante-quinze mille francs et du surplus à soixante-quinze mille francs avec déclaration que l'acquisition est faite en vue de la construction d'une maison d'habitation; l'exonération du droit de vente prévue par l'article 1371 *quater* du code général des impôts étant limitée à une superficie de vingt-cinq ares, l'administration de l'enregistrement a exigé le payement des droits non exonérés, c'est-à-dire, pour la superficie excédant vingt-cinq ares, non pas sur la base de la ventilation de l'acte, mais sur celle d'une répartition strictement proportionnelle du prix d'après les contenances respectives exonérées et non exonérées. Il demande si, dans le cas présent où deux natures très différentes de terrain sont facilement contrôlables et évaluables, la perception des droits d'enregistrement ne doit pas s'appliquer d'après les évaluations de l'acte sans obliger à la rédaction de deux actes successifs.

75. — 31 janvier 1956. — **M. Jean Lefranc** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,** si dans une donation à titre de partage anticipé, dans laquelle le donateur répartit ses biens entre ses enfants, sans avoir la possibilité d'abandonner l'usufruit nécessaire à sa subsistance, l'allégement du droit proportionnel de soulte immobilière doit être admis lors de l'enregistrement au bénéfice d'un enfant payant une soulte, du fait qu'il acquiert un logement effectivement occupé par lui, satisfaisant ainsi aux conditions prévues par l'article 35 de la loi n° 54-404 du 10 avril 1954.

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

76. — 31 janvier 1956. — **M. Halbout** demande à **M. le ministre de la reconstruction et du logement:** 1° à quelle date lui ont été délégués les crédits prévus à l'état B (indemnités pour reconstruction des immeubles de toute nature, 98.493 millions de francs) dans le décret n° 55-1689 du 31 décembre 1955 constatant le montant des crédits reconduits à l'exercice 1956; 2° à quelle date il a pu répartir un premier contingent de ces crédits dans les départements, et à quelle date la caisse autonome de la reconstruction aura pu mandater des sommes aux sinistrés pour leur reconstruction immobilière au titre de l'exercice 1956.

77. — 31 janvier 1956. — **M. Marcel Barbot** attire l'attention de **M. le ministre de la reconstruction et du logement** sur l'urgence de communiquer aux services départementaux de la construction et de l'urbanisme la circulaire d'application de l'arrêté du 19 décembre 1955, paru au *Journal officiel* du 20 décembre, relevant les prix plafond des logements économiques et familiaux. En effet, de nombreux constructeurs individuels attendent, actuellement, la publication de cette circulaire pour déposer leurs dossiers. Il lui demande quelles mesures il entend prendre à ce sujet.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du mardi 31 janvier 1956.

SCRUTIN (N° 6)

public à la tribune.

Sur la confiance, sur le programme et la politique de M. Guy Mollet, président du conseil désigné. **(Résultat du pointage.)**

Nombre des votants	491
Majorité absolue	246
Pour l'adoption	420
Contre	71

L'Assemblée nationale a accordé la confiance.

Ont voté pour :

MM.
Abelin.
Alduy.
André (Adrien), Vienne.
Angibault.
Ansart.
Anxionnaz.
Apithy.
Arabi El Coni.
Arbogast.
Arnal (Frank).
Arrighi (Pascal).
Astier de la Vigerie (d').
Aubame.
Auban (Achille).
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badie.
Baillencourt (de).
Balestreri.
Ballanger (Robert).
Barbot (Marcel).
Barel.
Barrot (Noël).
Barry Diawadou.
Barthélemy.
Bartolini.
Baurens.
Baylet.
Bayrou.
Bégouin (Lucien), Seine-et-Marne.
Bénard, Oise.
Béné (Maurice).
Benoist (Charles).
Benoit (Alcide).
Berthet.
Besset.
Besson (Robert).
Bichet (Robert).
Billat.
Billères.
Billoux.
Binot.
Bissol.
Blondeau.
Boccagny.
Boisseau.
Boni Nazi.
Bonnaire.
Edouard Bonnefous.
Bonnet (Georges), Dordogne.
Bonte (Florimond).
Bouhey (Jean).
Bouloux.
Bourbon.
Bourgeois.
Bourgès-Maunoury.
Mme Boutard.
Boutavant.
Bouxom.
Bricout.
Broeas.
Bruelle.
Brusset (Max).
Buron.
Cachin (Marcel).
Cagne.
Cailliavet.
Calas.
Cance.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Rhône.
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Cassagne.
Castera.
Catoire.
Cayeux (Jean).
Cermolacce.
Césaire.
Chaban-Delmas.
Chambeiron.
Charlot (Jean).
Charpentier.
Chatelain.
Chauvet.
Cheikh (Mohamed Said).
Chêne.
Cherrier.
Clostermann.
Cogniot.
Colin (André).
Condat-Mahaman.
Conombo.
Conte.
Coquel
Cordillot.
Cormier.
Corniglion-Molinier.
Coste-Floret (Paul).
Cot (Pierre).
Coulibaly Ouezzin.
Coutant (Robert).
Cristofol.
Cupfer.
Dagain.
Daladier (Edouard).
Darou.
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Defrance.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Delabre.
Demusois.
Denis (Alphonse).
Denvers.
Depreux.
Desouches.
Desson (Guy).
Devinat.
Dia (Mamadou).
Diallo Saïfoulaye.
Diat (Jean).
Dicko (Hammadoun).
Mlle Dienesch.
Diori Hamani.
Dorey.
Doumia.
Doutrellot.
Dreyfus-Schmidt.
Duclos (Jacques).
Ducos.
Dufour.
Dumas (Roland).
Dumortier.
Dupont (Louis).
Duprat (Gérard).
Dupuy (Marc).
Duquesne.
Durbet.
Durroux.
Duveau.
Mme Duvernois.
Engel.
Mme Estachy.
Eudier.
Evrard.
Faggianelli.
Fajon (Etienne).
Faraud.
Faure (Edgar), Jura.
Faure (Maurice), Lot.
Félice (de).
Félix-Tchicaya.
Ferrand (Pierre), Creuse.
Fontanet.
Fourvel.
François-Bénard.
Gabelle.
Gaborit.
Mme Gabriel-Péri.
Gagnaire.
Gaillard (Félix).
Mme Galicier.
Galy-Gasparrou.
Garat (Joseph).
Garaudy.
Garnier.
Gautier (André).
Gautier-Chaumet.
Gazier.
Gernez.
Giacobbi.
Girard.
Girardot.
Gosnat.
Gosset.
Goudoux.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Grunitzky.
Mme Guérin (Rose).
Guibert.
Guille.
Guillou (Pierre).
Guislain.
Guissou (Henri).
Guyon (Jean-Raymond).
Guyot (Raymond).
Halbout.
Hamon (Marcel).
Henneguelle.
Hernu.
Herriot (Edouard).
Hersant.
Houdremont.
Houphouet-Boigny.
Hovnanian.
Hugues (André), Seine.

Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Jaquet (Gérard).
Jourd'hui.
Juge.
Julian (Gaston).
Juskiewenski.
Keita (Mamadou).
Klock.
Kœnig.
Konaté (Mamadou).
Kriegel-Valrimont.
Lacaze (Henri).
Lacoste.
Lafay (Bernard).
Laforest.
Lamarque-Cando.
Lambert (Lucien).
Lamps.
Lapie (Pierre-Olivier).
Lareppe.
Larue (Tony), (Seine-Maritime).
Le Bail.
Le Caroff.
Leclercq.
Lecourt.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine).
Le Floch.
Lefranc (Raymond), Aisne.
Legagneux.
Lejeune (Max).
Lemaire.
Mme Lempereur.
Lenormand (André), Calvados.
Lenormand (Maurice), Nouvelle-Calédonie.
Léotard (de).
Leroy.
Lespiau.
Le Strat.
Letoquart.
Levindrey.
Lipkowski (Jean de).
Liquard.
Lisette.
Llante.
Loustau.
Louvel.
Lucas.
Lussy (Charles).
Lux.
Mabrut.
Maga (Hubert).
Mahamoud Harbi.
Mailhe.
Malbrant.
Malleret-Joinville.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André).
Mao (Hervé).
Margueritte (Charles).
Mariat (René).
Marie (André).
Marin (Fernand).
Maroselli.
Marrane.
Martel (Henri).
Martin (Gilbert), Eure.
Mlle Marzin.
Masse.
Masson (Jean).
Maton.
Maurice-Bokarowski.
Mayer (Daniel).
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Mbida.
Meck.
Médecin.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André), Oise.
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Mérigonde.
Merle.
Métayer (Pierre).
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Michaud (Louis).
Michel.
Midol.
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mollet (Guy).
Monnerville (Pierre).
Montalat.
Monteil (André).
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Mora.
Morève.
Morice (André).
Moro Giafferri (de).
Mouton.
Musmeaux.
Naegelen (Marcel-Edmond).
Naudet.
Nicolas (Lucien), Vosges.
Ninine.
Noël (Marcel).
Notebart.
Ortlieb.
Orvoen.
Ouedraogo Kango.
Pagès.
Panier.
Parmentier.
Paul (Gabriel).
Pelissou.
Penoy.
Penven.
Perche.
Peron (Yves).
Pflimlin.
Pierrard.
Pierrebourg (de).
Piette.
Pineau.
Pirot.
Plaisance.
Pleven (René).
Pourtalet.
Pranchère.
Prigent (Tanguy).
Mme Prin.
Prisset.
Pronteau.
Prot.
Provo.
Queuille (Henri).
Quinson.
Mme Rabaté.
Rakotovelo.
Ramadier (Paul).
Ramette.
Ramonet.
Ranoux.
Raymond-Laurent.
Regaudie.
Reille-Soult.
Renard (Adrien).
Révillon (Tony).
Rey.
Mme Reyraud.
Rieu.
Rincent.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rolland.
Roquefort.
Roucaute (Gabriel), Gard.
Roucaute (Roger), Ardèche.
Ruffe (Hubert).
Mlle Rumeau.
Sagnol.
Sanglier.
Sauer.
Sauvage.
Savard.
Savary.
Schaff.
Schmitt (Albert).
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Segelle.
Seitlinger.
Sekou Touré.
Senghor.
Sidi el Mokhtar.
Simonnet.
Soulié (Michel).
Soury.
Teitgen (Pierre Henri).
Thamier.
Thibaud (Marcel), Loire.
Thibault (Edouard), Gard.
Thomas (Eugène).
Thoral.
Thorez (Maurice).
Tinguy (de).
Tirolien.
Tileux.
Tourné.
Tourtaud.
Triboulet.
Tricart.
Tsiranana.
Tubach.
Tys.
Ulrich.
Mme Vaillant-Couturier.
Vallin.
Vals (Francis).
Védrines.
Verdier.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Véry (Emmanuel).
Viallet.
Viatte.
Villard (Jean).
Villon (Pierre).
Vuillien.
Wasmer.

Ont voté contre :

MM.
Alloin.
Baryelon.
Baudry d'Asson (de).
Baylac (Jean).
Bégouin (André), Charente-Maritime.
Berrang.
Berthommier.
Bône.
Bouret.
Bouyer.
Charles (Pierre).
Cochet.
Cottet.
Courrier.
Couturaud.
Cuicci.
Damasio.
Davoust.
Démarquet.
Dides.
Dorgères d'Halluin.
Duchoud.
Febvay.
Fourcade (Jacques).
Frédéric-Dupont.
Gaillemin.
Gayrard.
Goussu.
Guichard.
Guitton (Antoine), Vendée.
Helluin (Georges).
Hénault.
Icher.
Isorni.
Jarrosson.
Juliard (Georges).
Laborbe.
Lainé (Jean), Eure.
Lainé (Raymond), Cher.
Lamalle.
Larue (Raymond), Vienne.
Léger.
Le Pen.
Luciani.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Martin (Robert), Seine-et-Marne.
Monnier.
Nerzic.
Nicolas (Maurice), Seine.
Parrot.
Pelat.
Pommier (Pierre).
Prieu.
Privat.
Raingeard.
Réoyo.
Reynès (Alfred).
Rousseau.
Ruf (Joannès).
Salvetat.
Scheider.
Sesmaisons (de).
Tamarelle.
Teulé.
Tixier-Vignancour.
Toutblanc.
Vahé.
Varvier.
Vassor.
Vaugelade.
Vignal (Joseph).

Se sont abstenus volontairement :

MM.
Alliot.
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Anthonioz.
Antier.
Barennes.
Barrachin.
Beauguitte.
Bergasse.
Bettencourt.
Bidault (Georges).
Boisdé (Raymond).
Bonnet (Christian), Morbihan.
Boscary-Monsservin.
Brard.
Bruyneel.
Chevigné (Pierre de).
Chevigny (de).
Christiaens.
Coirre.
Coumaud.
Coulon.
Courant.
Crouan.
Crouzier (Jean).
Delachenal.
Dixmier.
Dupraz (Joannès).
Fauchon.
Féron.
Ferrand (Joseph), Morbihan.
Garet (Pierre).
Gavini.
Georges (Maurice).
Giscard d'Estaing.
Grandin.
Huel (Robert-Henry).
Ihuel.
Jacquet (Michel).
Jacquinot (Louis).
Jean-Moreau.
Jégorel.
Joubert.
July.
Kir.
La Chambre (Guy).
Lalle.
Laniel (Joseph).
Laurens (Camille).
Lefranc (Jean), Pas-de-Calais.
Legendre.
Marcellin.
Méhaignerie.
Mignot.
Mondon, Moselle.
Monin.
Montel (Pierre), Rhône.
Moustier (de).
Moynet.
Muter (André).
Paquet.
Pebellier (Eugène).
Pelleray.
Petit (Guy).
Pianta.
Pinay.
Pinvidic.
Plantevin.
Puy.
Rainel.
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul).
Ritter.
Roclore.
Salliard du Rivault.
Sourbet.
Temple.
Thébault (Henri).
Thiriet.
Turc (Jean).
Vayron.
Vigier.
Vignard.
Vitter (Pierre).

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Boganda.
Bretin.
Calmel.
Chatenay.
Dronne.
Gaumont.
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Lecœur.
Mondon (Raymond), Réunion.
Mudry.
Nisse.
Paulin.
Paumier (Bernard).
Pesquet.
Plantier.
Poirot.
Sissoko Fily Dabo.
Tremolet de Villers.

Excusés ou absents par congé (1) :

MM. Cadic et Soustelle.

N'a pas pris part au vote :

M. André Le Troquer, président de l'Assemblée nationale.

(1) *Motifs invoqués à l'appui de la demande d'excuse ou de congé par:*

MM. Cadic..... Retenu dans son département.
Soustelle..... Mission.

Rectification

au compte rendu in extenso *de la séance du 25 janvier 1956.*
(*Journal officiel* du 26 janvier 1956.)

Dans le scrutin (n° 3) sur la motion déposée par M. Moisan relativement à la constitution des commissions:

M. Grandin, porté comme ayant voté « contre », déclare avoir voulu voter « pour ».

Rectification

au compte rendu in extenso *de la 2e séance du vendredi 27 janvier 1956.*
(*Journal officiel* du 28 janvier 1956.)

Dans le scrutin (n° 5) sur les conclusions du 3e rapport supplémentaire du 2e bureau concernant les élections en Charente-Maritime (6e siège) (M. Faraud est autorisé provisoiremnet à siéger):

M. Dorgères d'Halluin, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », déclare avoir voulu voter « contre ».

Paris, — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.